

Publié le 7 mars 2022.  
Dernière modification : 24 mars 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

Max BOUCARD (1855-1922), président

Avocat, maître des requêtes au Conseil d'État (1894-1905), puis président ou administrateur d'une quinzaine de sociétés, à commencer par la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger. Voir [encadré](#).

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 et 7 juillet 1906)

9 juillet, 4 h. (const.). — Cie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai. — Au futur siège social, rue Chauchat, 5. — *Petites Affiches*, 6 juillet 1906.

Nouvelle Société  
Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 août 1906)

Sous la dénomination de « Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai », MM. Joseph Courcelle <sup>1</sup>, représentant la Banque de l'union parisienne, et Lucien Michelot <sup>2</sup>, au nom de la Banque de l'Indo-Chine, viennent de constituer à Paris une société anonyme, au capital de 3 millions de francs, divisé en 12.000 actions de 250 francs chacune, sur lesquelles 1.000 entièrement libérées ont été attribuées à la Compagnie Internationale d'Orient, en rémunération de ses apports, consistant en ses concessions pour le service des tramways et du monopole de l'éclairage électrique dans la concession française ; les 11 000 autres actions ont été souscrites en espèces et préalablement libérées du quart.

---

<sup>1</sup> Joseph Courcelle : successeur de Max Boucard à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

<sup>2</sup> Lucien Michelot (1846-1916) : directeur de l'agence du Comptoir d'escompte de Paris, puis de la Banque de l'Indochine à Saïgon, inspecteur général de cette banque (1888-1910). Voir [encadré](#).

Le premier conseil d'administration se compose de MM. G. Ackerman, à Shanghai; M. Boucard, C. Brousseau<sup>3</sup>, G. Martin<sup>4</sup>, Ch. Wehrung<sup>5</sup>, à Paris ; Émile Francqui, à Bruxelles ; P. Liénart, à Ixelles ; L. Michelot, à Monthyon.

---

Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
(Cote de la Bourse et de la banque, 13 août 1906)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Félix Delapalme, notaire à Paris, le 26 juin 1906, la Banque de l'Union Parisienne, à Paris, rue Chauchat, 7, et la Banque de l'Indo-Chine, à Paris, rue Laffitte 15, ont établi les statuts d'une société anonyme, sous la dénomination de : Cie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai.

La société a pour objet : La construction et l'exploitation d'un réseau de tramways à établir dans les rues de la concession française de Shanghai et sur les routes municipales extérieures et pouvant s'étendre éventuellement sur le territoire chinois ; l'exploitation du monopole de l'éclairage électrique public et privé et du transport de l'énergie électrique sur la même étendue de territoire ; toutes les opérations immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant à l'objet ci-dessus énoncé.

Le siège de la société est à Paris, rue Chauchat, 5, la durée est de 60 ans. Le fonds social est fixé à 3 millions divisé en 12.000 actions de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 1.000 entièrement libérées, ont été attribuées à la Compagnie internationale d'Orient en rémunération de son apport de concessions à la société. Les 11.000 actions de surplus ont été souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices annuels, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale et 6 % comme premier dividende aux actionnaires. Le solde sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux actionnaires. Toutefois sur ces 90 %, l'assemblée générale pourra décider le prélèvement de sommes destinées à des réserves spéciales.

Ont été nommés administrateurs : MM. Georges Ackermann, demeurant à Shanghai ; Max Boucard, demeurant à Paris, 42, rue Ampère ; Camille Brousseau, demeurant à Paris, 57, rue de l'Université ; Émile Francqui, demeurant à Bruxelles, 48, rue de Namur ; Pierre Liénart, demeurant à Ixelles, 92, rue des Drapiers ; Georges Martin, demeurant à Paris, 59, rue de Miromesnil ; Lucien Michelot, demeurant à Monthyon (Seine-et-Marne), et Ch. Wehrung, 2, rue Blanche, à Paris. — *Petites Affiches*, 8 août 1906.

---

(Cote de la Bourse et de la banque, 28 janvier 1907)

Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai. — Appel de fonds. — Les actionnaires de cette société sont informés que, dans sa séance du 16

---

<sup>3</sup> Léonard *Camille* Brousseau (1854-1938) : fils d'Adrien Brousseau, maire de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne). Marié à Augustine Suzanne Lafargue. Membre du comité consultatif de banque de la Société Générale : administrateur d'Escombrera-Bleyberg à Bruxelles et de la Société française de banque et de dépôts, filiale belge de la Société générale.

<sup>4</sup> Georges Martin (Paris Xe, 18 mai 1859-Saint-Enogat, Dinard, 12 avril 1912) : inspecteur des Finances, membre (1889), puis président (1899-1912) de la commission de contrôle du Comptoir national d'escompte de Paris. Liquidateur de la Compagnie française de l'Afrique centrale (1893). Administrateur de la Cie générale française de tramways (1894) et des Tramways du Var et du Gard. Vice-président de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai. Vice-président du conseil de la Confiance-Vie et administrateur de la Confiance-Incendie.

<sup>5</sup> Charles Wehrung (1854-1932) : de la Banque de l'union parisienne. Ancien correspondant du *Temps* et ancien négociant au Tonkin. Voir [encadré](#).

janvier 1907, le conseil d'administration a décidé l'appel du 2<sup>e</sup> quart du montant des actions. En conséquence, le versement de 62 fr. 50 par action devra être effectué le 1<sup>er</sup> mars 1907 à Paris, à la Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat et 14, rue Le-Peletier. À la Banque de l'Indo-Chine, 15 bis, rue Laffitte. — *Petites Affiches*, 26 janvier 1907.

---

Cie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
Augmentation de capital  
Modifications aux statuts  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1908)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Félix Delapalme, notaire à Paris, le 10 octobre 1907, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 21 septembre 1907, a été effectuée par l'émission de 4.800 actions nouvelles de 250 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Le fonds social, qui était de 3 millions de francs, a été ainsi élevé à 4.200.000 fr. et diverses modifications ont été apportées aux articles 2, 4, 7, 26 et 27 des statuts ayant trait à l'objet, au siège, au capital social et aux pouvoirs du conseil d'administration. *Petites Affiches*, 14 novembre 1907.

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 avril 1916)

.....  
La Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, qui a distribué pour l'exercice 1914 un dividende de 4 %, continue à enregistrer les recettes satisfaisantes dans chacune des branches qu'elle exploite : Tramways, éclairage électrique et service des eaux.

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 avril 1919)

.....  
La Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai a distribué un dividende de 7 %.

---

## Joseph COURCELLE, président

Né à Magnac-Laval (Haute-Vienne), le 11 avril 1866.  
Marié en 1905 avec Lucie Chenest.

Inspecteur des finances.

Sous-directeur (1904), directeur, puis administrateur (1922) de la Banque de l'Union parisienne. Son représentant au conseil :

- de la Société des embranchements de chemins de fer (Russie),
- de la Société industrielle d'énergie électrique (Russie, Pologne, Lettonie, France, Italie),
- de l'Association minière (1916),
- de la Compagnie d'alimentation et d'installation frigorifiques (1920) : fusion des abattoirs industriels de Chasseneuil-du-Poitou et La Roche-sur-Yon,
- de la Compagnie générale des colonies,
- de la Compagnie marocaine,
- des Messageries maritimes
- et de leur filiale, la Société provençale de constructions navales à La Ciotat (1923),
- de Petrofina, Bruxelles (1923),
- de l'Énergie électrique du Maroc (fév. 1924),
- des Grands Domaines de Madagascar,
- du Port de Tanger (nov. 1925),
- du Gaz de Paris (1929),
- d'Hydro-Énergie (déc. 1930),

...

Officier de la Légion d'honneur (1919).  
Avis de décès : journaux du 11 décembre 1938.

## COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

Assemblée générale ordinaire du 23 juin 1922  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juillet 1922)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre quinzième exercice social et de présenter à votre approbation le bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1921.

Nous avons à déplorer le décès de notre président, M. Max Boucard, enlevé subitement, le 9 mai 1922, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Depuis la création de notre Compagnie, M. Boucard avait assumé les fonctions de président du conseil d'administration. Il s'en acquittait avec tant, de charme, tant d'activité et de compétence qu'il avait bien vite conquis l'estime de ses collègues et de tous ceux qui rapprochaient. Pendant plusieurs années, notre société a connu des moments difficiles, mais par sa persévérance et son dévouement, notre président a su communiquer autour de lui la confiance dans le succès, et il a eu la satisfaction, avant de nous quitter, de constater que ses efforts n'avaient pas été vains.

En votre nom, nous adressons à sa famille si éprouvée l'expression de notre douloureuse sympathie.

Travaux neufs. — Pendant la période dont nous vous rendons compte, nous avons continué l'exécution du grand programme de travaux que nous avons exposé l'année passée. Des circonstances de force majeure ne nous ont pas permis de respecter exactement les délais indiqués dans notre dernier rapport, mais, malgré les difficultés rencontrées, nos installations seront prêtes aux dates prévues par nos accords avec la municipalité.

Les nouveaux préfigures, deux des nouveaux filtres et la nouvelle conduite maîtresse seront mis en service cet été.

La nouvelle centrale électrique sera mise en service cet automne.

Les nouvelles voitures motrices et les nouvelles remorques seront mises en service à la fin de l'année.

Exploitations. — Les résultats d'exploitations sont résumés ci-dessous :

Tramways :

La recette des tramways pendant l'exercice 1921 s'est élevée à 487.203,53 tael, contre 421.640,28 en 1920.

La recette brute correspondant au change fixe de 1 dollar mexicain pour 100 coppercents, a fait ressortir, par rapport à l'exercice 1920, une augmentation de 199.008,95 dollars mexicains, alors que l'augmentation correspondante accusée dans notre précédent rapport était de 96.421 dollars mexicains.

Le taux moyen du change du coppercent a été de 149,05 en 1921, contre 138,57 en 1920. Le manque à gagner de ce fait, en considérant ce qu'eût été notre recette au cours de 100 coppercent pour 1 dollar mexicain, est de 231.750 tael.

Pour remédier à cette baisse du change, nous avons dû, d'accord avec les Compagnies voisines, porter le billet de un cent à deux cents, ce qui, dans une certaine mesure, nous dédommage de la perte importante que nous subissons.

Nous avons transporté en 1921 : 39.850.584 voyageurs, contre 34.109.295 en 1920.

Éclairage. — À la fin de l'exercice 1921, notre exploitation comptait 6.207 abonnés, en augmentation de 942 abonnés sur l'exercice précédent.

Les recettes ont été de 542.876 tael 30, en augmentation de 81.904 tael 63 par rapport à 1920.

Eaux. — Le chiffre des abonnés à la fin de l'exercice 1921 atteignait 1.988 abonnés, en augmentation de 195 sur l'exercice précédent. La production d'eau s'est élevée à 4.391.600 mètres cubes, en augmentation de 466.350 mètres cubes sur l'exercice 1920.

Les recettes se sont élevées à 255.672 tael 95 en augmentation de 28.826 tael 84 par rapport à l'exercice précédent.

Par suite de la baisse sensible du tael (9 fr. 197 en moyenne en 1921 au lieu de 16 fr. 03 en 1920), les bénéfices de change ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, malgré l'augmentation très notable des bénéfices d'exploitation. Nous avons pu encore néanmoins, comme l'année dernière, procéder à des amortissements exceptionnels pour ramener au taux de 3 francs par tael les dépenses de Premier Établissement de l'année comptabilisées au taux de 9 fr. 197. Nous avons pu également maintenir à 8 % le taux des amortissements ordinaires.

Les amortissements de l'année se décomposent dans ces conditions ainsi :

A. Amortissements exceptionnels :

1 <sup>o</sup> ) Frais de 1 <sup>er</sup> Etablissement tramways fr.	27.672 15
--	-----------

2°) Frais 1 <sup>er</sup> Etablissement éclairage	609.892 89
3°) Frais-de 1 <sup>er</sup> Etablissement concession Eau	855.236 44
	<u>1.492.801 48</u>

## B. Amortissements ordinaires

1° Tramways :

Sur le montant des dépenses au 31 décembre 1921 1.892.085 francs 69, 8 % fr.

2° Eclairage : Sur le montant des dépenses au 31 décembre 1921 5.454.681 francs 43, 8 %

151.366 86 436.374 50

Le total des amortissements ainsi effectués s'élève à 587.741 36

Le compte « Profits et Pertes » présente un solde bénéficiaire de : 3.001.362 fr. 33 (y compris le report de l'année dernière) et 2 millions 700.977 fr. 42 (non compris ce report).

Conformément à l'article 47 de nos statuts nous vous proposons la répartition suivante du solde de fr.	2.700.977 42
5 % du solde à la réserve légale : 135.048 87	
6 % de dividende aux actions : 720.000 00	
Total	855.048 87
Reste disponible fr.	1.845.928 55
Sur ce disponible :	
10 % au conseil d'administration fr. : 184.592 85	
7 % de dividende complémentaire : 840.000 00	
Total	<u>1.024.592 85</u>

Il reste ainsi 821.335 70

auxquels il y a lieu d'ajouter le report de l'année dernière, 300.384 fr. 91, formant un total de fr.

Le conseil propose :

1° D'affecter 1.000.000 de fr à la réserve pour extensions et réfections, portant ainsi ce poste à fr. 5.000.000 00

2° De reporter à nouveau le solde fr. 121.720 61

Les administrateurs sortant cette année, en application de l'article 23 des statuts, sont MM. Thion de la Chaume <sup>6</sup> et René Villars <sup>7</sup>. Nous vous proposons leur réélection.

Nous vous rappelons enfin que vous avez à nommer, pour l'exercice 1922, les commissaires pour la vérification des comptes.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1921

20.876.958 26

#### RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 1921, le bilan et la répartition du solde créditeur du compte de Profits et pertes, tels qu'ils sont proposés par le conseil d'administration.

2. L'assemblée fixe le dividende de l'exercice 1921 à 32 fr. 50 par action, payable sous déduction des impôts et taxes en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1922 à la Banque de l'Union Parisienne et à la Banque de l'Indochine, à Paris et décide de reporter à nouveau le solde du compte de Profits et pertes s'élevant à 121.720 fr. 61.

3. L'assemblée renouvelle pour six ans, conformément à l'article 23 des statuts, les pouvoirs de MM. Thion de la Chaume et René Villars, administrateurs sortants.

4. MM. de Casteran et le comte de Vaux sont nommés commissaires des comptes et chargés, en cette qualité, de faire un rapport à la prochaine assemblée ordinaire, sur la situation de la Société, sur le bilan et les comptes qui seront présentés par les administrateurs pour l'exercice 1922.

Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue, pour quelque cause que ce soit.

L'allocation est fixée à 1.000 francs pour chacun d'eux.

5. L'assemblée donne aux administrateurs les autorisations prévues par la loi du 27 juillet 1867, en raison des affaires qu'ils pourraient traiter avec la Compagnie, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs ou gérants d'autres sociétés.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 février 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue le 7 février a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital social, qui se trouve définitivement porté de 12 à 15 millions de francs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1923, p. 7)

---

<sup>6</sup> René Thion de la Chaume (1870-1944) : inspecteur des finances, secrétaire général (mars 1909), puis directeur adjoint (ca 1914), directeur (juin 1920), administrateur-directeur (juin 1930) et, enfin, président (1932-1936) de la Banque de l'Indochine. Voir [encadré](#).

<sup>7</sup> René Villars (1882-1959): fondé de pouvoir de la Banque de l'union parisienne (1909), son représentant aux Tramways de Shanghai (1920-1929), puis gérant de la Banque Heine (1<sup>er</sup> août 1929). Administrateur délégué, puis président de la Compagnie de culture cotonnière du Niger. Voir [encadré](#).

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 29 juin en assemblée ordinaire. Les comptes de l'exercice 1922, approuvés par l'assemblée, font ressortir un bénéfice net de 3.274.154 francs, non compris le solde bénéficiaire reporté de l'exercice 1921, s'élevant à 121.720 francs.

L'assemblée a fixé le dividende de l'exercice à 35 francs net. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2 juillet prochain, à raison de 35 fr. au nominatif et 33 fr. 10 au porteur, contre détachement du coupon n° 10.

Report à nouveau : 126.455 francs.

L'assemblée a confirmé la nomination faite par le conseil de M. Joseph Courcelle, en qualité d'administrateur. M. R. Charles Wehrung, administrateur sortant, a été réélu.

À partir du 2 juillet prochain, les 12.000 actions nouvelles de 250 francs, libérées et au porteur n° 48001 à 60.000, de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai seront admises aux négociations de la Bourse au comptant.

---

Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques  
de Shanghai  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société au capital de 15 millions, dont le siège est 5, rue Chauchat, à Paris, s'est tenue hier, sous la présidence de M. Joseph Courcelle, président du conseil d'administration. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice de 3 millions 274.154 fr. 22, non compris le report de l'exercice précédent, s'élevant à 121.720 fr. 61.

Au compte de Profits et pertes, il a été créé un compte Provision pour moins-value éventuelle du tael, auquel il a été affecté une somme de 3.265.139 fr. 16. Au bilan, la réserve pour Extensions et Réfections a été dotée d'une somme de 1 million.

Le dividende a été fixé à 35 fr. net par action nominative et à 38 fr. 10 par action au porteur, et le solde de 126.455 fr. 81 a été reporté à nouveau. La nomination de M. Courcelle, élu administrateur en remplacement de M. Max Boucard, décédé, a été ratifiée. M. Charles Wehrung, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil signale que le développement de la concession française de Shanghai, qui se poursuit de façon continue, a été particulièrement rapide au cours des dernières années.

L'extension des installations, retardée par la guerre, a repris une nouvelle activité depuis 1920 et l'exécution du nouveau programme est aujourd'hui à peu près terminée. La nouvelle station centrale d'électricité fonctionne normalement depuis décembre dernier, concurremment avec l'ancienne ; le renforcement du réseau de distribution est en cours. Pour les tramways, les nouvelles voitures motrices et les nouvelles remorques, mises en service d'octobre à décembre 1922, donnent satisfaction.

En ce qui concerne les eaux, la station de pompage au fleuve, les nouveaux préfiltres, deux filtres supplémentaires et la conduite maîtresse de 600 m/m sont en service depuis le mois de décembre dernier. Les quatre autres filtres prévus, le château d'eau de 1.000 m<sup>3</sup> et un procédé de stérilisation adopté depuis, d'accord avec la municipalité, seront utilisés dès cet été.

Il a été ainsi investi en travaux neufs et grosses réparations pendant les trois dernières années une somme d'environ 22 millions.

Les installations sont aujourd'hui adéquates aux besoins de la concession française de Shanghai, mais, étant donné l'accroissement continu et rapide de la population à desservir, de nouvelles extensions sont à envisager dont quelques-unes à bref délai.



C'est d'ailleurs en vue de cette éventualité que la société, au début de l'exercice en cours, a procédé à l'augmentation de son capital social, en le portant de 12 à 15 millions. La demande maxima d'énergie électrique prévue par la Convention du 20 mai 1921 ayant été atteinte, il a été commandé, d'accord avec la municipalité, un nouveau groupe électrogène de 3.300 kVa.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 26 octobre 1923)*

PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 1923

Compagnie française de Tramways et éclairage électriques de Shanghai : 5.015 actions.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1924, p. 3)*

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu hier, sous la présidence de M. Joseph Courcelle.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1923, présentant un bénéfice net de 5.115,782 fr., compte tenu du reliquat bénéficiaire du précédent exercice, s'élevant à 126.455 fr. Le dividende, net de l'impôt sur le revenu, a été fixé à 45 fr. ; il sera mis en paiement à partir du 23 juin en échange du coupon n° 11, à raison de 45 fr. au nominatif, et 42 fr. 25 au porteur. Le report à nouveau s'élève à 414.147 fr.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a régularisé l'augmentation de 15 à 20 millions de francs du capital social et modifié en conséquence les articles 7 et 9 des statuts.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1924, p. 9)*

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 18 juin, sous la présidence de M. Joseph Courcelle, président du conseil d'administration.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1923, présentant un bénéfice net de 5.115.782 fr., compte tenu du reliquat bénéficiaire du précédent exercice s'élevant à 126.455 fr. Le dividende, net de l'impôt sur le revenu, a été fixé à 45 fr. ; il sera mis en paiement, à partir du 23 juin, en échange du coupon n° 11, à raison de 45 francs au nominatif, et 42 fr. 25 au porteur. Le report à nouveau s'élève à 414.147 fr.

Les pouvoirs d'administrateur de MM. J. Courcelle et P. Liénart, ont été renouvelés.

Parmi les immobilisations importantes de l'exercice, il y a lieu de signaler : l'installation d'un quatrième groupe électrogène, le renforcement et l'extension du

réseau de distribution électrique, le doublement de voies de tramways, la commande de voitures, la réfection des anciens préfiltres et la construction d'un nouveau bassin de réserve.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a régularisé l'augmentation de 15 à 20 millions de francs du capital social et modifié en conséquence les articles 7 et 9 des statuts.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 23 juillet 1924, p. 3 et 6)*

À partir du 23 juillet, les 20.000 actions nouvelles de 250 francs, libérées du quart et nominatives, numéros 60001 à 80000, de cette Société seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant et inscrites à la première partie du Bulletin de la Cote, sous une rubrique distincte des actions anciennes.

---

*Annuaire Desfossés, 1925, p. 523 :*

Tramways et éclairage électriques de Shanghai

Conseil : J. Courcelle, P. Liénart, G. Hermenier <sup>8</sup>, L. Jadot <sup>9</sup>, H.L. Le Bœuf <sup>10</sup>, R. Thion de la Chaume, C. Wehrung, R. Villars.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 9 juin 1925, p. 2)*

L'assemblée ordinaire tenue le 5 juin, sous la présidence de M. Joseph Courcelle, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924 se soldant par un bénéfice net de 10.147.018 francs auquel vient s'ajouter le report antérieur s'élevant à 414.147 francs. L'assemblée a fixé le dividende à 50 francs pour les actions ordinaires 1 à 60.000, et à 37 francs pour les actions nouvelles de 60.001 à 80.000. Un acompte de 25 francs pour les actions ordinaires et de 12 francs pour les actions nouvelles ayant été mis en paiement le 26 janvier dernier, le solde de 24 francs net sera payé à partir du 8 juin. L'assemblée a décidé d'affecter 3 millions à la réserve pour extensions et de reporter à nouveau 1.933.848 francs.

M. Hermenier, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil indique que les derniers troubles en Chine n'ont pas apporté de perturbations dans les installations sociales, sauf pour les tramways dont la circulation a été arrêtée à huit heures du soir pendant quelque temps.

---

<sup>8</sup> [Georges Hermenier](#) (1859-1930) : ingénieur, fondateur de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Indochine (Saïgon) et de la Société indochinoise d'électricité (Hanoï) :

<sup>9</sup> Lambert Jadot (1875-1967) : frère de Jean Jadot (1862-1932), gouverneur de la Société générale de Belgique. Ingénieur, il travaille en Chine pour la Compagnie internationale d'Orient, puis participe en 1904 à la création de Compagnie de tramways et d'éclairage de Tientsin comme directeur général avant d'en devenir président. Directeur général de la Compagnie du chemin de fer du bas-Congo au Katanga, administrateur de l'Union minière du Haut-Katanga, etc.

<sup>10</sup> Henry Le Bœuf : administrateur de la Banque d'outremer, Bruxelles, représentant du Crédit foncier d'Extrême-Orient (affaire belge en Chine) au Crédit foncier de l'Indochine, au Crédit hypothécaire de l'Indochine, à la Société indochinoise de cultures tropicales.

Pour maintenir les installations en état de satisfaire amplement aux besoins croissants de la concession française de Shanghai, la société a exécuté en 1924 d'importants travaux, portant tant sur les bâtiments que sur le réseau et le matériel. Le nombre des abonnés est en augmentation de 1.652 et s'élève à 10.969 ; le nombre de kilowatts distribués a atteint 6.990.520, en augmentation de 1 million 339.192.

Pour les eaux, l'augmentation des abonnés, des mètres cubes produits et des recettes est en progression sensible. Le nombre de transportés sur les tramways s'est élevé 46 millions en augmentation de 2.027.165 francs.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi, a décidé de procéder à la distribution de la somme de 10 millions de francs, montant de la réserve pour extensions, cette distribution devant avoir lieu nette d'impôts, à raison de 125 francs par action. La répartition sera faite dans du mois de juin.

L'assemblée a décidé ensuite que le capital sera immédiatement porté de 20 à 30 millions par l'émission, au pair, de 40.000 actions de 250 francs chacune à souscrire en espèces et à libérer entièrement lors de la souscription. Elles seront créées jouissance du jour de la clôture de la souscription en ce qui concerne le premier dividende de 6 % et du 1<sup>er</sup> janvier 1925 en ce qui concerne le super-dividende et seront offertes par préférence aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

En outre, le conseil a été autorisé dès maintenant à augmenter le capital de 30 à 50 millions, une fois réalisée l'augmentation de 20 à 30 millions, aux époques et sous les conditions qu'il avisera. Le montant de chaque tranche ne pourra être inférieur à 3 millions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

BALO du 8 juin

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1925, p. 3)

Émission de 40.000 actions nouvelles de 250 fr.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1926)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 20 mai, sous la présidence de M. Joseph Courcelle, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1925, se soldant par un bénéfice net de 12.788.768 fr. En voici la répartition : réserve légale, 639.438 fr. ; premier dividende de 6 %, 1.474.000 fr. ; au Conseil, 1 million 67.533 fr. ; aux actions, 7.333.978 fr. ; à la réserve pour réfections et extensions, 2 millions de francs ; report à nouveau, 273.818 francs.

Le dividende net a été fixé à 60 fr. par action ancienne et 51 fr. 85 par action nouvelle. Un acompte de 40 fr. pour les actions anciennes et de 31 fr. 85 pour les actions nouvelles ayant été payé le 4 janvier dernier, le solde sera payable à partir du 26 mai prochain.

M. Le Bœuf, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du Conseil expose que, malgré la situation troublée de la Chine en 1925, les installations sociales n'ont subi aucun dommage, la région de Shanghai étant restée calme.

En fin d'exercice, le nombre d'abonnés d'électricité avait, passé de 10.960 à 12.662, la consommation de 6.990.000 à 7.953.000 km/h. et les recettes en taels de 947.000 à 1.055.000.

Pour le département « eaux », le nombre d'abonnés a passé de 3.056 à 3.476, le nombre de mètres cubes produits de 6 680.000 à 7.329.000 et les recettes de 447.241 à 511.192 taels.

En ce qui concerne le département « tramways », le nombre de voyageurs transportée a passé de 46.120.835 à 44.329.833 et les recettes de 689.000 à 703.000 taels.

---

Augmentation de capital de 30 à 40 MF  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1926)

.....  
À PARIS :

À la Banque de l'Union parisienne, 7, rue Chauchat, et 16, rue Le-Pelletier.

À )à la Banque de l'Indochine, 98, boulevard Haussmann.

À BRUXELLES :

À la Banque d'Outremer, 43, rue de Namur.

(La date d'ouverture de la souscription, en Belgique, subordonnée à l'accomplissement des formalité légales, sera indiquée ultérieurement).

Du 14 juin 1926 au 30 juin 1926 inclus :

À SHANGHAI

À la succursale de la Banque de l'Indochine.

---

AUTOMOBILISME  
Le développement des véhicules industriels au Sénégal  
(*Le Temps*, 23 juillet 1926)

Nous relations dernièrement l'importance prise par les débouchés toujours nouveaux de l'industrie française en Extrême-Orient, et nous signalions notamment toute l'installation nouvelle des tramways de Shanghai qui venait d'être réalisée par les usines Blum-Latil, de Suresnes.

.....  
\_\_\_\_\_

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 422 :

Tramways et éclairage électriques de Shanghai

Conseil : idem.

---

Tramways de Changhaï  
(*Le Journal des finances*, 8 avril 1927)

Les valeurs d'Extrême-Orient sont assez fortement influencées par les nouvelles de Chine qui nous parviennent. L'action Tramways de Changhaï, qui avait dépassé le cours de 2.000, est retombée mercredi à 1.800. Elle s'était inscrite plus bus encore il y a quelques semaines à 1.770. Le groupe Homberg rachète.

C'est là un cours ridicule pour une affaire de cette valeur. Les recettes de février sont de 15 à 20 % supérieures à celles de février 1926. En mars, une grève de cinq jours a ralenti l'activité ; il est cependant probable que les recettes de ce mois seront encore supérieures à celles de la période correspondante de 1926.

---

Notre carnet financier  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Les Tramways de Changhai ont réalisé l'an dernier 30.724.342 francs de bénéfices, contre 22.140.152 francs en 1925, et ils vont porter leur dividende de 60 à 90 francs par action.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1927)

L'assemblée ordinaire du 16 juin, tenue sous la présidence de M. J. Courcelle, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, se soldant par un bénéfice net de 21.141.885 francs.

Le dividende a été fixé à 90 francs par action ancienne numéros 1 à 120.000 et à 82 francs pour les actions nouvelles numéros 120.001 à 160.000, le tout net de l'impôt cédulaire pris en charge par la société.

Deux acomptes s'élevant ensemble à 70 francs pour les actions anciennes et à 62 francs pour les actions nouvelles, ayant été mis en paiement en août et décembre derniers, et le droit de transmission afférent à l'exercice 1926 ayant été retenu sur ces acomptes, le solde de dividende sera donc de 20 francs pour toutes les actions nominatives et au porteur, tant anciennes que nouvelles. Ce solde sera mis en paiement contre détacheront du coupon 21 à partir du 20 juin courant.

Il a été affecté 2 millions à la réserve pour extension et réfections et reporté à nouveau 292.004 francs.

M. L. Jadot, administrateur sortant, a été réélu.

En ce qui concerne les troubles en Chine, le rapport indique qu'ils n'ont eu jusqu'à présent aucune répercussion fâcheuse sur l'exploitation locale.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 29 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 accusant un solde bénéficiaire de 24.918.306 fr., auquel l'ajoute le solde reporté de l'exercice 1096, formant ainsi un total de 25.210.310 fr.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 100 fr. par action. Un acompte de 50 fr. ayant déjà été mis en paiement en décembre 1927, le solde de 50 fr. pour les actions nominatives et de 45 fr. pour les actions au porteur sera mis en paiement à compter du 5 juillet 1928.

Une somme de 2.500.000 fr. a été affectée au compte « réserve » et le reliquat de 292.573 fr. a été reporté à nouveau.

MM. R. Thion de la Chaume et R. Villars, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique qu'après la situation troublée à Shanghai durant le premier semestre de 1927, le deuxième semestre a été calme. L'exploitation des services Electricité et Eaux a certainement souffert du malaise général mais a pu être assurée sans interruption. Le service des transports en commun a été plus éprouvé par les grèves et les restrictions à la libre circulation.

La Société poursuit l'amélioration de ses installations électriques par l'adjonction de matériel nouveau, ainsi que l'extension du réseau de distribution et le renforcement des anciennes lignes. La distribution d'eau a également été améliorée. Les réseaux de transports en commun ont également fait l'objet de diverses modifications ou améliorations.

Une première assemblée extraordinaire tenue ensuite a régularisé l'augmentation du capital social de 40 à 50 millions de francs par l'émission de 40.000 actions de 250 francs, et modifié les statuts en conséquence.

Une seconde assemblée extraordinaire a autorisé le conseil à porter le capital de 50 à 100 millions en une ou plusieurs fois aux époques et conditions qu'il appréciera par création d'actions de même nature que celles existantes, l'importance de chaque tranche ne pouvant être inférieure à 3 millions.

Les statuts ont reçu les modifications subséquentes.

---

#### Tramways de Shanghai (*Le Journal des finances*, 19 octobre 1928)

Quand le public français lisait, l'an dernier, dans la presse, le récit des luttes incessantes dont la Chine et, en particulier, la région de Shanghai, furent le théâtre, il était sans doute peu enclin à envisager avec optimisme la situation des entreprises françaises qui exploitaient dans ces pays troublés. Mais il faut croire cependant qu'au milieu d'une ville en état de siège et malgré les émeutes, les tramways continuèrent à circuler et l'eau à couler régulièrement dans des canalisations intactes, puisque la Société des Tramways de Shanghai a réalisé en 1927 un bénéfice sensiblement égal à celui de l'an dernier, et qu'elle continue à donner tous les signes d'une excellente prospérité.

C'est en 1906 que fut constituée la Compagnie Française des Tramways et Eclairage Electriques de Shanghai : le capital était fixé à l'origine à 3 millions 600.000 francs et fut porté l'année suivante à 4.200.000 francs. Ces premières années ayant été consacrées aux installations, ce n'est qu'en 1910 que la société commença son exploitation effective. Elle possède jusqu'en 1983 le monopole de la construction et de l'exploitation d'un réseau de tramways ainsi que de l'éclairage électrique et de la distribution des eaux dans la concession française de Shanghai qui est située entre la concession internationale et la ville chinoise. Cette concession, beaucoup plus petite que la concession anglaise, ne s'étend que sur 12 kilomètres carres, et n'a, sur la rivière du Weranpao, que 3 kilomètres de quai, ce qui rend difficile l'établissement de grandes installations industrielles. Mais la concession française a été adoptée comme résidence par un grand nombre d'Européens, et la population qui n'était que de 100.000 habitants il y a quelques années, est maintenant de plus de 300.000 habitants : ce développement est loin d'être parvenu à son terme, puisqu'il existe encore dans la concession plus de 3.800.000 mètres carrés de terrains non bâtis.

L'augmentation de la population de Shanghai a obligé la Compagnie à accroître progressivement ses installations. Ce développement a été quelque peu retardé par la

guerre [1914-18], mais le temps perdu a été rapidement regagné, après la fin des hostilités. Le réseau primitif des tramways, qui s'étendait sur une quinzaine de kilomètres, dont 10 de parcours commun avec le réseau voisin de la Concession Internationale, a été étendu, toutes les voies ont été doublées, de nouvelles lignes ont été créées, complétées depuis 1926 par des lignes d'autobus. L'ancienne centrale, d'une puissance de 3.450 kW., étant devenue insuffisante, une nouvelle usine électrique, dont la puissance installée a été récemment, portée à 12.000 kW. par l'installation de nouveaux groupes électrogènes, a été construite. La création de voies nouvelles entraîne le remaniement et l'extension continuelle du réseau de distribution. Enfin, le débit de l'usine élévatoire d'eau a été accru, de nouveaux bassins de réserve ont été construits, des filtres rapides d'une capacité de débit de 20.000 mètres cubes installés, etc. Pour se faire une idée de l'importance des extensions industrielles effectuées au cours de ces dernières années, il suffit de comparer les chiffres pour lesquels ces diverses installations sont portés au bilan en 1923, puis en 1927. Les immobilisations transports en commun s'élevaient en 1923 à 2.400.000 fr., alors qu'elles atteignent près de 14 millions au dernier bilan. L'ensemble des installations électriques était évalué en 1923 à un peu plus de 17 millions ; il est porté pour 44.500.000 francs au 31 décembre dernier. Enfin, pendant la même période, les installations du service des eaux passent de 12.700.000 francs à 23.300.000 francs.

Ces importantes extensions industrielles ont, bien entendu, nécessité d'importants et fréquents remaniements du fonds social qui, à la suite de ces diverses augmentations et depuis le mois de mai dernier, est fixé à 50 millions de francs et divisé en 200.000 actions de 250 francs. Ces titres ont droit à un premier intérêt statutaire de 6 % . et, après 10 % au conseil et les prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements, à la totalité des superdividendes ; il n'existe, en effet, pas de parts de fondateur et la société n'a jamais émis d'emprunt obligataire.

Les augmentations successives du capital ont été suivies d'un accroissement des bénéfices qui ont quadruplé en quelques années comme on peut le constater par le tableau suivant :

Ex.	Résultat	Amortiss. et réserves	Divid. par act.
1922	7.482.837	5.372.390	35
1923	11.122.859	7.382.999	45
1924	17.372.276	10.732.609	50
1925	22.182.339	12.033.009	60
1926	29.753.409	11.668.675	90
1927	2.865.0344	6.964.384	100

On attribuerait assez volontiers aux troubles de Chine la légère diminution des bénéfices de l'an dernier : il n'en est rien en réalité. La gêne que l'occupation de l'armée cantonnaise et les grèves qui en furent la conséquence entraînèrent momentanément pour l'exploitation des tramways, a été largement compensée par un accroissement des ventes d'électricité, et les bénéfices propres de l'exploitation se trouvent, en définitive, en progression marquée sur ceux de l'année précédente. Mais une grande partie des bénéfices de la Compagnie est constituée par des profits de changes et des intérêts divers, et à ce sujet, l'année dernière fut assez peu favorable, puisque la valeur

moyenne du tael, pour la période janvier-mai 1927, a été de 15,57 seulement, contre 20,67 en 1926. C'est de là que provient la diminution des bénéfices totaux. Cette instabilité des bénéfices de change constituait pour les actionnaires un risque auquel la compagnie n'a pas oublié de parer D'où la constitution d'une provision pour moins-value éventuelle du tael qui s'élevait à la fin de l'an dernier à 31 millions 773.898 francs.

Ce n'est là d'ailleurs qu'un exemple de la prudence avec laquelle l'affaire est gérée. La comparaison des principaux postes des deux derniers bilans montre que si, à la veille de la récente augmentation de capital, les disponibilités étaient sensiblement moins abondantes, la situation financière, était excellente :

	1926	1927
ACTIF		
Immobilisations	69.580.510	85.442.030
Débiteurs divers	1.598.071	4.058.997
Caisse. Banques et Portefeuille	11.907.195	3.744.642
PASSIF		
Réserves et amortissements	36.990.461	40.047.552
Créditeurs divers	1763.501	2.480.112

Sur la bonne impression donnée par la publication des comptes du dernier exercice, qui ont au moins momentanément dissipé les inquiétudes suscitées par les troubles de l'an dernier, l'action Tramways de Shanghai, qui était tombée au-dessous de 2.000 en 1927, a vivement repris depuis quelques mois et regagné le cours de 3.625. On a vu beaucoup plus haut, en 1926. Au surplus, la capitalisation boursière actuelle, qui ressort à 700 millions environ est-elle exagérée ? Il est permis de penser qu'il n'en est rien quand on songe que la Compagnie exploite son monopole, dont l'objet est particulièrement vaste, dans une ville qui, de par sa situation géographique, est appelée à devenir un des plus gros centres d'affaires du monde entier.

Les acheteurs qui envisagent ces perspectives n'ont évidemment pas oublié de tenir compte des risques d'origine politique qui menacent toujours de près ou de loin les entreprises européennes en Chine. Mais ils pensent sans doute que les troubles de ce pays revêtent un caractère trop anarchique et trop complexe pour constituer un danger imminent, en présence duquel les puissances européennes, groupées autour de l'Angleterre, auraient d'ailleurs l'avantage de l'organisation, de la cohésion et de la puissance dont jouit toujours l'ordre établi en face du désordre inorganique. C'est une opinion et les faits pourraient bien lui donner raison.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 439-440 :  
Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
Conseil : idem.

---



Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1929)

Tramways, éclairage électrique de Shanghai. — Le conseil, usant partiellement de l'autorisation que lui a donnée l'assemblée extraordinaire du 29 juin 1928, vient de décider de procéder du 27 mai au 21 juin 1929 à une augmentation de capital de 85 millions de francs, par l'émission au pair de 100.000 actions nouvelles de 280 fr., réservées aux actionnaires actuels, qui seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1929.

---

Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. J. Courcelle, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 30.995.224 fr., non compris le report antérieur de 292.573 fr. Une somme de 1 million 474.168 fr. a été reportée à nouveau.

Le dividende a été fixé à 100 fr. par action ancienne numérotée de 1 à 160.000 et à 93 fr. 95 par action nouvelle numérotée de 160.001 à 200.000, net de l'impôt sur le revenu, restant à la charge de la société. Un acompte de 50 fr. par action ancienne et de 43 fr. 95 par action nouvelle ayant été mis en paiement le -20 décembre dernier, le solde sera- mis en- paiement à raison de 50 fr. par action, nominative ancienne ou nouvelle et de 44 fr. 70 par action au porteur, contre détachement du coupon n° 27.

M. Ch. Wehrung, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport indique qu'usant de la faculté que lui a donnée l'assemblée extraordinaire du 29 juin 1928, le conseil a décidé de porter le capital de 50 à 75 millions par l'émission, au pair, de 100.000 actions nouvelles de 100 francs.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ  
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1929)

.....  
Sauf imprévu, donc, l'exercice 1929 sera favorable, l'accroissement des demandes de permis de construire, et partant de la population de concession française, en étant le plus sûr garant.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 septembre 1929)

Tenue le 13 juin, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1928, qui s'est soldé, déduction faite des frais de l'augmentation de capital réalisée en 1928, soit 733.756 fr. 62, et après affectation de 6.088 913 francs (contre 3.738.039 francs en 1927) par un bénéfice net de 30,995,224 francs 45 au lieu de 24.918.306 fr. 42 pour l'exercice précédent.

L'assemblée a fixé le dividende, net de l'impôt sur le revenu, à 100 francs pour les actions n° 1 à 160.000 et à 93 fr. 95 pour les actions n° 160.000 à 200.000 émises en juin 1928.

Au mois de décembre dernier, il a été mis en paiement un acompte de 50 francs pour les actions anciennes et de 43 fr. 95 pour les actions nouvelles, sur lequel a été retenu le droit de transmission afférent au premier semestre de 1928. Il revient donc à chaque action, tant ancienne que nouvelle, un solde payable depuis le 17 juin, de 50 francs, sous déduction, en ce qui concerne les titres au porteur, d'une somme de 5 fr. 30, représentant le droit de transmission pour le deuxième semestre de 1928.

Une somme de 1,500,000 francs a été portée à la réserve pour extension et réfections.

Le report à nouveau atteint 1.471.168 fr. 25.

Le rapport du conseil indique que la société a enregistré un bénéfice exceptionnel de 2 millions de francs, qui provient de la réalisation du montant important de taels et de gold dollars qu'elle avait en caisse à Shanghai.

En raison du caractère spécial de ce profit, la société a estimé qu'il était logique et prudent de l'affecter à des amortissements exceptionnels. C'est ainsi, notamment, qu'elle a complètement amorti cette année tout son mobilier de Shanghai et certains éléments de son actif, encore très utilisables, mais relativement anciens.

Le rapport fait ensuite remarquer que la société n'a été nullement troublée par les dernières luttes civiles qui se sont déroulées loin de son territoire.

Il donne sur les travaux et améliorations effectués en 1928, ainsi que sur la marche de ses exploitations, les renseignements suivants :

Électricité. — Le sixième groupe électrogène, dont nous vous avons annoncé la commande l'année dernière, sera mis en service en octobre prochain. La puissance installée à notre centrale électrique sera ainsi portée à environ 15.000 kilowatts.

Six postes de transformation ont été installés et mis en service sur le réseau de distribution en 1928. Huit autres le seront au cours de l'année 1929.

L'extension de notre réseau de distribution s'est poursuivie pour répondre au développement normal de la consommation et à l'ouverture de voies nouvelles.

Deux câbles de jonction ont été posés entre notre réseau et celui de la Compagnie chinoise d'électricité, afin de permettre à l'une quelconque des deux compagnies d'avoir recours à l'autre le cas échéant.

Eaux. — Le nouveau bassin de réserve de 9.000 mètres cubes, situé sur la concession française, à l'ouest, a été terminé et mis en service au cours de l'été 1928. Les nouveaux filtres rapides ont été également achevés au cours de l'été et mis en exploitation sans incident.

Nous nous disposons, ainsi que nous vous le disions l'an dernier, à procéder à la pose d'une quatrième conduite maîtresse de refoulement, dont la nécessité s'imposera à brève échéance pour assurer les besoins sans cesse croissants de la concession française.

Cette conduite, comme du reste les précédentes, doit, en raison de la situation géographique de l'usine des eaux de Tonkadou, emprunter le territoire de la municipalité chinoise de Shanghai pour rejoindre celui de la concession française.

Pour nous donner, ou plutôt nous confirmer — car la précédente municipalité nous l'avait accordée — l'autorisation de poser cette conduite, les autorités chinoises ont émis certaines prétentions, que nous n'avons pas cru pouvoir admettre.

À la suite de longues négociations conduites, de concert avec la municipalité française, par notre directeur général, M. Laffargue <sup>11</sup>, nous avons pu aboutir à un accord.

---

<sup>11</sup> Jean André Laffargue (1877-1944) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, affecté deux fois à l'[arsenal de Saïgon](#) (1902-1904, 1912-1916), admis à la retraite (juin 1921).

Dans ces conditions, la pose de la quatrième conduite maîtresse sera sans doute entreprise au cours de l'année 1929.

Transports en commun. — La réfection en béton armé des fondations d'une partie des voies de tramways s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes au cours de l'année 1923. La deuxième section envisagée vient d'être terminée.

La construction de la nouvelle sous-station de traction pour les réseaux de tramways et de Railless-cars est actuellement en cours et sera terminée en automne prochain.

Sept nouvelles remorques de tramway ont été mises en service à la fin de 1928.

Les huit motrices des tramways, les deux Railless-cars et les six autobus dont nous vous avons annoncé la commande seront mis en service au cours de l'année 1929.

L'arrivée de ces nouvelles voitures a nécessité l'agrandissement du dépôt des autobus.

Le nouveau magasin général de la compagnie, édifié sur l'emplacement de l'ancienne centrale à vapeur, est terminé et son installation intérieure actuellement en cours.

Le développement de la concession française de Shanghai, que nous vous avons signalé dans nos précédents rapports, ne fait que s'accroître.

À défaut de nouveau recensement — le dernier est de mars 1928 —, nous en trouvons la preuve dans le nombre sans cesse croissant des permis de construire qui, de 1.718 pendant l'année 1927, est passé à 2.749 pour l'année 1925. et de 410 pour le premier trimestre 1928, à 642 pour le premier trimestre 1929.

Une émission d'actions nouvelles. — Les ressources que l'augmentation de capital de l'an dernier avait mises à notre disposition se trouvant épuisées, nous devons, pour être en mesure de donner à nos installations le développement que nécessitera celui de notre clientèle, nous en procurer de nouvelles.

C'est pourquoi votre conseil d'administration, usant, pour partie, de la faculté que lui a donnée l'assemblée générale extraordinaire par l'émission au pair de 100.000 actions nouvelles de 250 francs.

Cette opération est actuellement en cours et nous ne doutons pas qu'elle soit réalisée avec plein succès.

Exploitation. — Les données statistiques ci-après vous feront connaître les résultats de nos diverses exploitations et vous permettront de constater leur progression.

	1927	1928
Électricité		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	17.018	18.944
Nombre de kWh. distribués à la clientèle privée	11.337.528	13.943.590
Recettes en taëls	1.413.049	1.687.861
Eaux		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	4.032	4.315
Nombre de m <sup>3</sup> d'eau	9.727.123	11.089.901
Recettes en taëls	653070	752703
Transports en commun		
Nombre de voyageurs transportés	49.125.114	55.966.069
Recettes en taëls	1002590	1.143.331

Total des recettes d'exploitation en tael	3.068.709	3.563.893
---	-----------	-----------

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ASIATIQUE  
 Une importante réforme en faveur des indigènes algériens  
 (*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1930)

André Laffargue, directeur général de la Compagnie française des tramways et d'Electricité de Shanghai

---

Notre carnet financier  
 (*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1930)

Les Tramways de Shanghai vont émettre un emprunt obligataire de 50 millions de francs.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
 DE TRAMWAYS ET D'ECLAIRAGE  
 ÉLECTRIQUES DE SHANGHAÏ  
 (*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1930)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 12 juin, sous la présidence de M. J. Courcelle, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes présentés pour l'exercice au 31 décembre 1929, accusant un solde bénéficiaire net de 32.989.517 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 1.474.168 francs. Ce bénéfice s'entend après affectation d'une somme de 6.092.477 francs aux amortissements.

Le dividende a été fixé à 90 fr. pour les actions anciennes n° 1 à 200.000, et à 45 francs pour les actions nouvelles de 200001 à 300000. Un acompte de 45 francs pour les actions anciennes et de 22 fr. 50 pour les actions nouvelles ayant déjà été mis en paiement en décembre dernier, le solde sera de 45 francs par action ancienne et de 22 fr. 50 par action nouvelle. La moitié de la taxe de transmission afférente à l'exercice 1929 ayant été retenue sur l'acompte, le solde net sera mis en paiement à partir du 16 juin, à raison de net : actions anciennes nominatives, 45 fr. ; au porteur, 37 fr. 35 ; actions nouvelles nominatives, 22 fr. 50. au porteur, 19 fr. 95.

Il a été affecté 1 million à la réserve pour extensions et réfections.

MM. Joseph Courcelle et Pierre Liénart, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination faite à titre provisoire de M. Paul Tirard <sup>12</sup> a été ratifiée.

Le rapport souligne que le développement des divers services s'est poursuivi normalement. Les bénéfices d'exploitation sont en progression de 19,24 % sur l'année antérieure. Ces résultats ont été défavorablement influencés par la baisse ininterrompue du tael depuis le début de l'exercice. Mais, grâce à des contrats de change à terme passés à des taux avantageux, et, d'autre part, à l'augmentation en monnaie locale des recettes, les bénéfices nets d'exploitation, convertis en francs, sont encore supérieurs à ceux de 1928.

---

<sup>12</sup> Paul Tirard (1879-1945) : président de la Haute Commission interalliée des Territoires rhénans, il pantoufle en 1926 aux Chemins de fer du Midi et à la Banque de l'Union parisienne, qu'il représente ici et qu'il quitte en 1934 en prétextant de ses nouvelles fonctions de président des réseaux fusionnés du Midi et du Paris-Orléans. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Le conseil a procédé à une réévaluation du stock d'objets inscrit sous le poste Magasin général, afin de le mettre à sa valeur réelle en francs. Cette réévaluation a été faite sur la base de 12 fr. 25 le tael : il en est résulté un bénéfice purement comptable de 6.092.477 francs, qui a été affecté à des amortissements exceptionnels.

En ce qui concerne l'électricité, de nouveaux groupes électrogènes plus puissants ont été mis en service. Un septième groupe sera mis en service l'an prochain.

Pour le service des eaux, la Société a installé une centrale électrique pour desservir son usine de Tonkadou. On procède à l'extension du réseau de distribution.

Pour les transports en commun, le trafic est en accroissement notable. Un programme général comportant la construction de nouvelles lignes et l'achat d'un important matériel, est en ce moment à l'étude.

Le conseil a été autorisé à émettre en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, un emprunt obligataire de 30 millions de francs. Cette émission pourra éventuellement se faire concurremment avec une augmentation de capital, le conseil étant encore autorisé à porter, si besoin est, le capital de 75 à 100 millions de francs. Mais par suite des conditions nouvelles du marché financier et de l'abaissement continu du taux d'intérêt des valeurs à revenu fixe, il est possible que le conseil préfère une émission d'obligations.

Le président a indiqué que les résultats des cinq premiers mois de l'exercice en cours marquaient une progression de 20 % sur la période correspondante de l'an dernier.

---

À SHANGHAI  
Grève dans les tramways  
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1930)

La grève du personnel chinois de la Compagnie française des tramways commencée depuis quelque temps, s'est aggravée.

Des grévistes ont tenté de détruire les machines et menacé les journaux de violences s'ils publiaient des nouvelles défavorables à leur mouvement. Les demandes des grévistes, considérées comme inadmissibles, ont été rejetées par la compagnie.

M. Wilden part ce soir pour Nankin où il aura demain un entretien avec le docteur T. Wang.

---

LA GRÈVE DES TRAMWAYS DE SHANGHAI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1930, p. 1, rdc)

Shanghai, 18 juillet. — La grève des ateliers de la Compagnie des Tramways, qui dure depuis un mois et dix jours, se prolonge. Le personnel des conducteurs et receveurs a cessé son service, intimidé par les meneurs. Seuls quelques tramways ou autobus circulent avec une garde année.

Réunis en meeting, les grévistes ont décidé de poursuivre l'exécution de leur programme de sabotage pour contraindre la Direction à admettre les revendications ouvrières.

Shanghai, 19 juillet. — La grève des tramways prend une tournure inquiétante. L'attitude de la direction locale consistant à remplacer le personnel des ateliers défectueux par des éléments nouveaux crée une vive agitation parmi les ouvriers et irrite les autorités chinoises.

Aujourd'hui, un groupe de grévistes a attaqué un tramway en circulation et brisé les vitres, blessant gravement deux ouvriers qui continuaient à travailler. La police a arrêté

plusieurs assaillants, notamment trois individus connus comme chef de groupements communistes. La présence de ces derniers montre que les extrémistes profitent de l'intransigeance de la Compagnie pour aggraver une situation déjà tendue par suite des récents incidents de la Concession internationale.

Le trafic a cessé complètement. La police, les troupes et les volontaires chinois alertés patrouillent en permanence dans les rues.

Les communications télégraphiques sont interrompues entre Shanghai et Suchowfou, jonction des chemins de fer du Lunghai et de Tientsin à Pékow. Le bruit court avec persistance que ce carrefour de voies ferrées, dont les conseillers allemands du gouvernement de Nankin avaient fait le centre stratégique du front gouvernemental, est tombé aux mains des Nordistes qui auraient enfoncé les défenses de Chang-kai-Shek ; mais il est impossible de contrôler cette information, car depuis le début des hostilités, Nankin et Pékin publient des informations contradictoires,

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
Assemblée générale ordinaire du 12 juin 1930  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juillet 1930)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément aux prescriptions de nos statuts, soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de votre Société au 31 décembre 1929.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la situation politique de la Chine n'a guère subi de changement et a été relativement calme.

Le développement de nos services s'est poursuivi normalement, et nos bénéficiaires d'exploitation accusent une progression de 19,24 % par rapport à ceux de 1928 (2.652.568 t., contre 2.224.503 t.).

Mais ces résultats très satisfaisants ont été défavorablement influencés par la baisse, ininterrompue depuis le début de l'exercice, du cours du tael, dont la moyenne annuelle, qui avait été de 16 fr. 25 en 1928, ne ressort qu'à 14 fr. 75 pour 1929.

Néanmoins, grâce, d'une part, à des contrats de change à terme passés à des taux avantageux et, d'autre part, à l'augmentation en monnaie de nos recettes, nos bénéficiaires nets d'exploitation, convertis en francs, sont encore supérieurs à ceux de 1928 (40.752.409 fr. 10 contre 35.002.811 fr. 55).

Vous constaterez l'inscription au crédit du compte de profits et pertes, sous la rubrique « Valorisation du Magasin Shanghai », d'une somme de 6 millions 92.477 fr. 93, au sujet de laquelle nous estimons utile de vous fournir quelques explications.

Les éléments dont se compose notre « Magasin Général » sont de deux provenances distinctes ; les uns, achetés par le siège social, sont portés au bilan pour leur prix réel d'acquisition ; les autres, acquis directement par nos services à Shanghai, étaient jusqu'ici comptabilisés sur la base de 3 francs le tael.

En raison de l'importance du stock des objets achetés par Shanghai, il nous a paru plus logique, maintenant surtout que le franc est stabilisé, de les faire figurer à notre bilan pour leur valeur réelle en francs.

Nous avons donc procédé à leur réévaluation au 31 décembre 1929, en leur appliquant le cours du tael à cette date, soit 12 fr. 95. Il en est résulté une différence bénéficiaire de  $12,95 - 3 = 9,95$  par tael, soit 6.092.477 fr. 93.

Il s'agit là, vous le voyez, d'un simple bénéfice comptable provenant, pour la majeure partie, des exercices antérieurs à 1929.

Dans ces conditions, nous avons estimé qu'il y avait lieu de le consacrer entièrement à des amortissements exceptionnels, que vous voyez figurer au débit du compte de profits et pertes. Nous avons pu ainsi amortir complètement divers éléments de notre actif, de sorte que cette opération aura pour résultat de diminuer, pour les prochains exercices, le montant des amortissements ordinaires.

Suivant notre coutume, nous avons amorti complètement les frais de notre dernière augmentation de capital.

Les bénéfices nets distribuables de l'exercice s'élèvent à 32.969.517 fr. 14 contre 30.996.224 fr. 45 en 1928.

Ils nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende, net de l'impôt sur le revenu — le droit de transmission restant, conformément à la loi, à la charge des actions au porteur — de 90 francs pour les actions n° 1 à 200.000 et, conformément aux conditions de leur émission, de 45 francs pour les actions n° 200.001 à 300.000.

Ce dividende est, pour les actions anciennes, inférieur de 10 % à celui de 1928 ; mais il y a lieu d'observer que le capital a été, en 1929, porté de 50.000.000 de francs à 75.000.000 de francs, c'est-à-dire augmenté de 50 %, et que le nouveau capital dont la Société n'a, du reste, eu la jouissance que pendant le deuxième semestre, n'a pu donner immédiatement son plein rendement.

Au mois de décembre dernier, il a été mis en paiement un acompte de 45 francs pour les actions anciennes et de 22 fr. 50 pour les actions nouvelles, sur lequel a été retenue la moitié de la taxe de transmission afférente à chacune des catégories de titres, anciens et nouveaux, pour l'exercice 1929.

Le solde du dividende sera donc :

a) Pour les actions n° 1 à 200.000 : de 45 fr. pour les titres nominatifs et de 37 fr. 35 pour les titres au porteur ;

b) Pour les actions n° 200.001 à 300.000 : de 22 fr. 50 pour les titres nominatifs et de 19 fr. 95 pour les titres au porteur.

\*  
\*   \*   \*

Comme d'habitude, nous vous énumérons ci-après, les principaux travaux exécutés en 1929 et ceux en cours d'exécution ou projetés.

Électricité. — Le sixième groupe électrogène dont il est question dans notre dernier rapport, a été mis en service en novembre 1929 et a fonctionné depuis lors à notre entière satisfaction.

L'adoption de groupes de plus en plus puissants a eu pour heureux effet d'améliorer le coefficient de la consommation de mazout.

Vous verrez, par les chiffres que nous vous soumettrons tout à l'heure, que la progression de la demande de courant s'est accentuée en 1929 ; la pointe maxima à laquelle nous avons dû faire face a dépassé de plus de 2.000 kW. celle de l'année précédente.

Dans ces conditions, pour être en mesure de satisfaire, l'an prochain, tous les besoins prévus, nous avons commandé récemment un septième groupe de 3.300 kW, procédé à la pose d'un nouveau feeder haute tension, construit neuf nouveaux postes de transformation et continué l'extension de notre réseau de distribution.

Eaux. — La pose de notre quatrième conduite maîtresse a été commencée en décembre dernier et nous espérons que, malgré les retards occasionnés par le mauvais temps, elle pourra être achevée au début de cet été.

À la suite des accords intervenus au début de 1929 avec les autorités chinoises, nous avons décidé, pour ne pas être obligés d'acheter à la Compagnie chinoise d'électricité le

courant nécessaire à l'alimentation de notre usine des eaux de Tonkadou, d'y construire une centrale électrique autonome, comprenant trois groupes de 500 kW. chacun et, éventuellement, un quatrième de même puissance.

Les trois premiers groupes seront prochainement à pied d'œuvre ; les travaux de constructions des bâtiments de l'usine sont en cours, et nous comptons qu'elle pourra fonctionner à la fin de 1930 ou, tout au moins, au début de 1931.

Pour être en mesure de fournir, l'an prochain, toute l'eau nécessaire à la concession française, nous procédons à l'extension de notre réseau de distribution et nous envisageons l'équipement de la seconde moitié des filtres rapides construits en 1927, dont l'autre moitié est déjà équipée et fonctionne de façon satisfaisante depuis l'an dernier.

Transports en commun. — L'accroissement continu du nombre des voyageurs nous a amenés à construire, à l'est de la concession, une nouvelle sous-station, actuellement en service, et à renforcer les feeders de la partie ouest de notre réseau.

Un programme général, comportant la construction de nouvelles lignes et l'achat d'un important matériel, est, en ce moment, à l'étude.

\*  
\*     \*

Nous ne pouvons que répéter ce que nous vous disons chaque année, au sujet du développement continu de la concession française.

Le nombre des permis de construire avait été de 9.749 en 1928 ; il en a été délivré 4.636 en 1929, soit 1.287 en plus. Cet accroissement du nombre des permis de construire ne donne, du reste, qu'une idée imparfaite de celui de la population, car les maisons que l'on construit maintenant sont de plus en plus importantes.

C'est vous dire que nous devons envisager, pendant de longues années encore, l'investissement de nouveaux capitaux dans nos installations.

En vertu de l'autorisation que lui a donnée l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1928, votre conseil peut augmenter encore votre capital social de 25.000.000 de francs et le porter à 100.000.000 de francs.

Mais, par suite des conditions nouvelles du marché financier et de l'abaissement continu du taux d'intérêt des valeurs à revenu fixe, qui ont reconquis la faveur du public, il est possible que nous ayons intérêt à procéder, soit aux lieu et place d'une augmentation de capital, soit concurremment avec elle, à une émission d'obligations, dans les conditions prévues à l'article 20 de nos statuts.

Nous vous demanderons donc, par une des résolutions qui vous seront soumises, d'autoriser notre conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 50.000.000 de francs.

Nous n'userons de cette autorisation que dans la mesure où nous le jugerons utile à vos intérêts.

Nous tenons, du reste, à vous dire que, sauf événements imprévus, nous n'envisageons d'ici la fin de l'année, ni augmentation de capital, ni émission d'obligations.

.....

Au cours de l'exercice écoulé, M. René Villars a remis sa démission d'administrateur.

En présence des motifs, d'ordre tout personnel, invoqués par M. Villars, nous n'avons pu que nous incliner devant sa décision, tout en regrettant vivement le départ d'un collègue qui, depuis dix ans, nous avait prêté un concours tout dévoué. Nous vous demandons de lui donner *quitus* de sa gestion.

Usant de la faculté que nous donne l'article 24 des statuts, nous avons fait choix, pour le remplacer, de M. Paul Tirard, conseiller d'État honoraire, président de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, administrateur de la Banque de l'Union



Parisienne, dont nous avons été particulièrement heureux de nous assurer la collaboration.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination.

D'après le roulement établi en conformité de l'article 23 des statuts, les mandats conférés à MM. Courcelle et Liénart viennent à expiration cette année ; nous vous demandons de vouloir bien les leur renouveler.

Au cours du dernier exercice, notre Compagnie n'a réalisé, en dehors des opérations courantes de banque, aucun traité ou marché présentant un caractère particulier, ni avec vos administrateurs, ni avec les sociétés dont ils font partie. Nous vous demandons de nous renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Après avoir entendu le rapport de MM. les commissaires, vous aurez à statuer sur les diverses résolutions que comporte l'ordre du jour

.....

## ÉTUDES FINANCIÈRES

### Tramways et éclairage électriques de Shanghai (*Le Temps*, 4 août 1930)

La Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai date de 1906.

Elle a été constituée par un groupe financier franco-belge comprenant d'une part la Banque de l'Union parisienne et la Banque de l'Indochine ; d'autre part, la Compagnie internationale d'Orient.

La Compagnie internationale d'Orient\* fit apport, contre remise de 1.000 actions de 250 francs, du bénéfice de conventions intervenues avec l'administration municipale de la concession française de Shanghai, en date du 24 janvier 1906, et lui accordant le droit d'exploiter un service de tramways sur le territoire de cette concession et sur les routes municipales extérieures, ainsi que le monopole de la distribution de l'énergie électrique.

Deux ans après, le 1<sup>er</sup> mai 1908, la société obtint, en outre, l'affermage de l'usine municipale des eaux pour le filtrage et la distribution d'eau potable.

Divers avenants ont modifié les conventions primitives, notamment en mai dernier, époque depuis laquelle la compagnie a été autorisée à relever ses tarifs de transports, mais non pas ceux concernant la vente d'énergie et d'eau. Les conventions et le bail de l'usine municipale des eaux prendront fin simultanément le 1<sup>er</sup> mai 1983 ; dans 53 ans, sauf rachat anticipé, par la municipalité, des concessions accordées. Ce droit de rachat pourra s'exercer tous les onze ans à compter de 1939, contre remboursement à la compagnie de la valeur, de ses installations, déterminée à dire d'experts, et d'un certain nombre d'annuités proportionnelles aux bénéfices des deux exercices précédant le rachat.

L'activité de la compagnie n'a cessé de croître et à une cadence très rapide depuis la guerre. À l'assemblée du 17 juin 1927, le président a indiqué que si la concession française de Shanghai n'avait pas l'importance de la concession internationale (anciennes concessions anglaise et américaine réunies) puisqu'elle comptait seulement à l'époque 300.000 habitants contre 900.000, elle n'était pas, en revanche, saturée comme la concession internationale. Près d'un tiers de la concession française restait à bâtir et il était prévu que ses terrains seraient progressivement occupés par un grand nombre de commerçants, d'industriels et de fonctionnaires de la concession internationale. En 1926, il a été signalé que la population de la concession française avait triplé en vingt ans et doublé pendant les dix dernières années. Aujourd'hui

Shanghai, principal centre commercial de la Chine, constitue avec les cités chinoises qui flanquent les concessions internationale et française une agglomération de quelque trois millions d'habitants. À défaut de recensement — le dernier remonte à mars 1928 —, on peut juger des développements de la concession française par le nombre des demandes d'autorisation de bâtir qui, de 1.718 qu'il était pour 1927, est passé à 2.749 en 1928 et 4.036 en 1929. Il atteignait 1.278 pendant le premier trimestre de 1930 contre 642 pour le premier semestre de 1929, étant entendu que les maisons nouvelles sont de plus en plus importantes.

On s'explique ainsi les extensions constantes des trois branches d'activité de la compagnie.

Depuis 1926, les réseaux de tramways ont été complétés par des autobus et des électrobus ; et, l'an dernier, pour faire face à un accroissement continu du nombre des voyageurs, la société a été amenée à adjoindre à sa centrale Diesel de Lonkawei, située sur la concession française, une nouvelle sous-station actuellement en service.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'importance du service des transports. Précisons à ce sujet que le tael de Shanghai, lingot contenant une once d'argent fin, est sans rapport fixe avec le franc, monnaie d'or. Jusqu'à l'exercice 1927 inclus, la compagnie le comptait pour 3 francs, son cours approximatif d'avant-guerre, ce qui se justifiait par l'instabilité du franc et la fermeté relative du tael. Depuis notre réforme monétaire, c'est-à-dire à partir de 1928, la compagnie décompte les taels constituant ses recettes d'exploitation pour leur valeur effective. Le tael valant plus que le franc, la différence entre son cours effectif et le chiffre de 3 francs a constitué un profit de change qui a été pour beaucoup, jusqu'à 1928, dans l'augmentation des résultats bénéficiaires.

Voici les chiffres afférents à l'exploitation du service des transports :

Ex.	Nb voyageurs transportés (en milliers)	Recettes en milliers de taels
1922	41.697	528
1923	48.748	598
1924	46.121	689
1925	44.330	703
1926	52.038	828
1927	49.125	1.003
1928	55.966	1.143
1929	63.990	1.316

La branche électricité s'est développée dans les mêmes conditions que les services de transports. La société a dû adopter des groupes électrogènes de plus en plus puissants qui ont amélioré le coefficient de la consommation de mazout.

Ex.	Nb abonnés (en milliers)	Nb kWh distribués (en 1.000 kwh) milliers	Recettes (milliers de taels)
1922	7,8	4.452	656

1923	9,3	5.681	796
1924	10,9	6.991	947
1925	12,8	7.954	1.055
1926	14,7	9.933	1.264
1927	17	11.338	1.413
1928	18,9	13.944	1.668
1929	21,4	17.862	2.053

L'usine municipale des eaux de Tonkadou a eu également à faire face à une consommation croissante. La pose d'une quatrième conduite maîtresse, décidée en principe en 1927, a été réalisée à partir de décembre dernier. Des accords sont intervenus au début de 1929 avec les autorités chinoises qui ont permis à la compagnie de construire une centrale électrique comprenant trois groupes de 500 kW. devant fonctionner au plus tard au début de 1931. La seconde moitié de filtres rapides construits en 1927 va être équipée.

Voici l'évolution du service des eaux :

Ex.	Nb abonnés (en milliers)	Nb mètres cubes produits (en milliers)	Recettes (en milliers de taels)
1922	2,2	5.086	303
1923	2,6	6.034	343
1924	3	6.690	447
1925	3,4	7.330	511
1926	3,7	8.264	584
1927	4	9.727	653
1928	4,3	11.090	753
1929	4,8	13.057	886

Il est visible que les troubles de Chine, particulièrement nombreux depuis 1928, n'ont pas affecté l'activité de la compagnie. En revanche, la baisse de l'argent métal qui a entraîné un fléchissement du tael par rapport au franc a influencé les résultats de l'exploitation. Depuis 1928, le tael accuse une baisse ininterrompue, comme le montre le tableau ci-dessous. Son recul a entraîné, d'une part, une augmentation des dépenses de personnel et de matériel, et, d'autre part, une diminution de la valeur en francs des résultats bénéficiaires, bien que la société ait pu, l'an dernier, procéder à des achats de change à des taux avantageux qui lui ont permis de parer, dans une certaine mesure, à la dépréciation du tael.

Ex.	Recettes totales d'exploitation (en mille taels)	Cours moyen du tael (fr.)	Bénéfices d'exploitation (En mille fr.)
-----	--	------------------------------	--

1922	1.487	9,14	2.309
1923	1.738	12,09	2.737
1924	2.084	14,482	3.455
1925	2.270	16,02	4.108
1926	2.676	21,33	6.613
1927	3.069	15,63	5.613
1928	3.564	16,26	35.923
1929	4.256	14,75	40.752

L'augmentation, considérable des bénéfices d'exploitation de 1927 à 1928 résulte principalement, comme indiqué plus haut, du décompte du tael à sa valeur effective, alors qu'il était retenu précédemment pour 3 francs.

\*  
\*   \*   \*

Le capital, qui était à l'origine de 3.600.000 francs, a été relevé à différentes reprises en vue de faire face aux incessants développements de l'exploitation. Il a été augmenté en 1907, 1914, 1923, 1924 par des émissions d'actions au pair de 250 francs ou avec une prime de 10 fr. ; elles ont donc été très intéressantes pour les actionnaires. En 1924, le capital atteignait 20 millions. Il a été élevé à 30 millions l'année suivante, et cette opération, qui a coïncidé avec un prélèvement sur la réserve pour extensions, alors de 10 millions, soit 126 francs net par action, a constitué une véritable distribution d'actions gratuites. En 1926, le capital a été porté à 40 millions, puis à 50 millions en 1928 par des émissions au pair. Usant de l'autorisation donnée par l'assemblée du 29 juin 1928 de porter le capital jusqu'à 100 millions, le conseil a décidé au printemps de 1929 l'émission, au pair, de 100.000 actions nouvelles créées jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1929 et qui ont ainsi reçu un demi-dividende l'an dernier.

De la sorte, le capital s'est trouvé porté à 75 millions, chiffre actuel. Le conseil dispose encore d'une marge de 25 millions pour atteindre le capital autorisé de 100 millions; mais plutôt que d'en user, il paraît vouloir profiter de la baisse mondiale du taux de l'intérêt pour émettre éventuellement des obligations. Aussi l'assemblée du 12 juin écoulé a-t-elle autorisé l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 50 millions d'obligations.

En raison de l'absence de parts, la répartition des bénéfices est des plus simples 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions, 10 % du solde au conseil contre 90 % aux actions, sauf tous prélèvements jugés utiles.

\*  
\*   \*   \*

Voici comment ont évolué les bénéfices depuis 1922, date à partir de laquelle les dividendes ont été déclarés nets de l'impôt sur le revenu que la société prend à sa charge.

Au 31 déc.	Bénéfices avant amortissements	Montant distribué	Dividende par action
------------	--------------------------------	-------------------	----------------------

	(En 1.000 fr.)	Fr.	
1922	7.483	2.106	35
1923	11.123	3.452	35
1924	17.372	5.120	50
1925	22.182	9.876	60
1926	30.375	18.067	90
1927	28.656	21.691	100
1928	37.818	26.764	100
1929	40.356	29.839	90

Les bénéfices, qui avaient subi une dépression momentanée en 1927, se sont vigoureusement relevés en 1928, exercice à partir duquel la compagnie a comptabilisé ses recettes d'après la valeur effective du tael. Les résultats bénéficiaires de cet exercice se sont trouvés grossis en outre d'une somme supérieure à 2 millions de francs provenant de la réévaluation de taels et dollars, jusque-là retenus pour une valeur inférieure à leur taux effectif. Le conseil ignorait, en effet, à quel niveau le franc serait stabilisé. Le profit exceptionnel laissé par cette réévaluation a été consacré à des amortissements exceptionnels ; on peut voir par le tableau ci-dessus que le conseil n'a distribué qu'une modeste partie des bénéfices.

En dépit de la baisse accélérée du tael, les résultats de l'exercice 1929 ont été encore supérieurs aux précédents, mais il convient de noter que leur accroissement a été moins rapide qu'auparavant.

Les amortissements ont été considérables; leur importance s'explique par le fait que le conseil a jugé opportun de réévaluer les existants en magasin en comptant le tael pour sa valeur effective, et non plus pour 3 francs. Il en est résulté une plus-value comptable de 9 fr. 95. par taël, soit globalement 6.092.478 francs. Elle provient, pour la majeure partie, des exercices antérieurs et a été consacrée à des amortissements exceptionnels, ce qui aura pour conséquence de diminuer, pour les prochains exercices, le montant des amortissements ordinaires. Sans ces grosses dotations aux fonds de prévoyance, le dividende aurait pu être maintenu à 100 francs par action ancienne, bien que, d'un exercice à l'autre, le capital à rémunérer à plein se soit accru de 25 %, compte tenu des conditions de jouissance des actions nouvelles, qui, rappelons-le, n'ont eu droit qu'à un demi-dividende.

De plus, pour parer à toutes fluctuations du tael, une provision de 31.773.899 francs a été constituée depuis plusieurs années; elle assure la stabilité des dividendes. Aussi, la situation financière est-elle bien assise.

## BILAN (En 1.000 francs)

ACTIF	
Immobilisations	
Premier établissement et Immeubles : 103.528	
Comptes contractuels : 43.318	146.846
Approvisionnements	12.224
Portefeuille	75
Débiteurs et disponible	27.201
	<u>186.446</u>
PASSIF	
Capital	75.000
Amortissements sur :	
Premier établissement et immeubles : 28.135	
Comptes contractuels : 4.137	32.273
Réserves	19.154
Provision pour moins-value éventuelle du tael	31.774
Exigible	28.245
	<u>186.446</u>

À 146.846.000. francs d'immobilisations et à 12.224.000 francs d'approvisionnements qui s'y apparentent, soit globalement 159.070.000 francs, s'opposent 83.201.000 francs de fonds de prévoyance. En revanche, la trésorerie paraît à l'étroit en raison des nouvelles immobilisations constituées l'an dernier.

\*  
\*   \*   \*

Depuis la clôture de l'exercice écoulé, la baisse du tael s'est accentuée. Son cours moyen était de 16 fr. 25 en 1928 et de 14 fr. 75 pour 1929. Le tael est tombé progressivement à 12 fr. 61 fin janvier, 12 fr. 04 fin février ; maintenu à ce taux en mars, il fléchissait à 12 francs fin avril, tombait à 10 fr. 39 fin mai, puis à 0 fr. 40 fin juin pour se relever à 9 fr. 57 le 30 juillet. La moyenne des sept premiers mois de 1930 ressort ainsi à 11 fr. 15 seulement. Pour tenir compte de cette baisse, les tarifs des transports en commun ont été relevés d'environ 10 % en mai écoulé et ils restent dans la limite des maxima contractuels.

Mais, en raison de la prospérité dont la société a joui, il n'y a pas lieu d'envisager sauf événements imprévus, un relèvement des tarifs de vente du courant électrique et de l'eau avant l'expiration des contrats passés avec la municipalité de Shanghai.

Pour le premier semestre de 1930, les recettes se sont élevées à 2.383.034 taels contre 1.993.703 taels pour le semestre correspondant de l'an dernier. Si l'on compte le

tael pour 11 fr. 15, moyenne des sept premiers mois de l'année en cours, contre 15 fr. 63, moyenne des cinq premiers mois de 1929, les recettes du premier semestre de 1930 ressortiraient ainsi à 26,571,000 francs environ contre 31.162.000 francs. À cette diminution s'ajoute le manque à gagner résultant d'une grève survenue en juillet et qui s'achève. Les bénéfices d'exploitation de l'exercice en cours, évalués en francs, risquent ainsi d'être inférieurs aux précédents.

De plus, cette année, il y aura 100.000 actions nouvelles à rémunérer à plein. Mais il faut compter avec la provision de près de 32 millions constituée en vue de parer aux fluctuations du tael.

L'action Tramways de Shanghai vient de tomber à 1.775 francs. Elle capitalise à plus de 5 % son dernier dividende de 90 francs net d'impôt sur le revenu. Il semble qu'elle puisse être retenue par les capitalistes qui recherchent les occasions d'entrer à bon compte dans des affaires ayant fait leurs preuves et que seuls des événements fortuits dépriment momentanément.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 443 :  
Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
Conseil : J. Courcelle, P. Liénart, G. Hermenier, L. Jadot, H.L. Le Bœuf, R. Thion de la Chaume, C. Wehrung, P. Tirard.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le 17 juin, sous la présidence de M. Courcelle, président du conseil d'administration, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1930 se soldant par un bénéfice net de 31.707.768 francs (contre 32 millions 969.517 francs en 1929) Le dividende a été fixé à 80 francs par action. Un acompte de 40 francs ayant été réparti en décembre dernier, le solde sera payé le 22 juin à raison de net : 40 francs au nominatif et 35 fr. 10 au porteur.

Une somme de 2.069.698 francs a été reportée à nouveau.

M. Manus <sup>13</sup> a été nommé administrateur en remplacement de M. Hermenier, décédé.

Le conseil signale dans son rapport que les exploitations de la Compagnie ont eu à souffrir d'une grève des ouvriers et employés chinois qui a amené une interruption du service des transports en commun pendant les mois de juillet et août. Les autres services, qui ne nécessitent que peu de personnel indigène, ont fonctionné normalement.

Les recettes d'exploitation se sont élevées à 4.939.902 taels contre 4.255.825 taels en 1929 ; malheureusement, cette progression n'a pas suffi à compenser les fâcheux résultats de l'effondrement des cours du tael qui a eu pour double conséquence, d'une part l'augmentation des dépenses de personnel et de matériel, de l'autre la diminution de la valeur en francs des bénéfices d'exploitation qui n'ont été que de 38 millions 153.329 francs au lieu de 40.752.409 francs en 1929.

---

<sup>13</sup> Maurice Louis Manus (1890-1936) : neveu de Georges Hermenier. Directeur, puis administrateur de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

Après lecture des rapports, le président a fourni quelques indications sur les premiers résultats de l'exercice en cours. Pour les cinq premiers mois de 1931, les recettes d'exploitation se sont élevées à 2.383.649 taels (contre 1.990.287 pour la période correspondante de 1929. La progression est de près de 20 %. Malheureusement, la baisse de l'argent fin n'a fait que s'accroître et le cours moyen du tael ressort maintenant à 7 fr. 75 contre 11 fr. 91, soit une diminution de 35 %. « C'est d'ailleurs en prévision d'une nouvelle baisse du tael que le conseil avait pris la précaution l'an dernier de passer des contrats de change exécutoires cette année même, ce qui permettra une atténuation des effets de la baisse de l'argent. Par ailleurs, une légère augmentation des tarifs de transports a été obtenue. Néanmoins, sauf redressement imprévu du cours de l'argent fin, les bénéfices nets en francs seront sensiblement inférieurs à ceux de 1930.

En terminant son exposé, le président indique que la progression des recettes de la société apparaît durable en raison de l'accroissement régulier et continu de la population dans la concession. Puis, sans vouloir donner de précisions sur la nature et les modalités de l'opération et sous la réserve que rien ne s'opposera à sa réalisation, il déclare que le conseil a l'intention de procéder en octobre-novembre prochain à une augmentation de capital de 25 millions de francs par l'émission au pair de 100.000 actions nouvelles créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1932.

Un actionnaire demande si de nouvelles difficultés sont à redouter dans l'exploitation des transports en commun.

Le président répond que, pour le moment, tout est calme, qu'il y a même eu dans la concession internationale une petite grève qui n'a pas eu de répercussion sur la société.

Un autre actionnaire demande si la reprise de la concession n'a pas été envisagée comme cela s'est produit pour la concession belge.

Le président répond qu'une rétrocession ne pourrait être envisagée que si l'on se trouvait en présence d'un gouvernement stable et solide ; dans ce cas, la rétrocession donnerait évidemment lieu à une indemnité, comme cela est d'ailleurs prévu au cahier des charges. Pour le moment, il n'est aucunement question d'une semblable éventualité.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 7 juillet 1931)*

La Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai a été constituée. en juillet 1906, pour exploiter, dans la concession française de Shanghai et sur les routes municipales extérieures, des services de transports en commun et de distribution d'électricité. Elle reçut, en apport, contre 250.000 fr. en actions, les conventions que la Compagnie internationale d'Orient avait conclues, à ce sujet, avec le conseil d'administration municipal de la Concession. Elle prit ensuite à bail, en 1908, les services de distribution d'eau.

La durée des concessions et du bail s'étend jusqu'à 1983. La municipalité possède un droit de rachat, pouvant être exercé tous les onze ans, à compter de 1939. moyennant le paiement de la valeur des installations, fixée par experts, et d'annuités calculées d'après le temps des concessions restant à courir et les bénéfices des deux dernières années.

La ville de Shanghai, située sur le Wang-Po, près du point où il se jette dans l'estuaire du Yang-Tsé-Kiang. est le marché le plus important d'Extrême-Orient. Elle comprend une cité chinoise, une concession internationale et la concession française. Cette



dernière n'a pas une grande longueur de quais, ce qui n'y facilite pas les extensions industrielles. Elle n'en prend pas moins de rapides développements. Sa population était montée de 96.963 habitants en 1905 à 170.229 en 1920, s'étant accrue de 73.226 habitants en quinze ans. L'augmentation s'est ensuite fortement accélérée. Le nombre des habitants s'est élevé à 297.072 en 1925 et 434.807 au début de 1930, ayant progressé de 137.735 personnes en dix ans. Malgré la crise générale, le nombre des permis de construire, accordés en 1930, a atteint 4.877 contre 4.036 en 1929, indice que l'accroissement de la population va se poursuivre. Beaucoup d'industriels, de commerçants, d'employés, de fonctionnaires de la concession internationale, presque saturée, viennent habiter dans la concession française. D'après les indications données à l'assemblée du 29 juin 1928, celle-ci comportait encore au moins un tiers de terrains à bâtir ; en outre, la population est susceptible d'y prendre une densité bien plus grande.

L'augmentation rapide du nombre des habitants a obligé la Compagnie à développer notablement ses moyens. Elle a été tenue de faire à cet égard, en peu d'années, un effort particulièrement important, parce que pendant la guerre, elle avait dû surseoir aux travaux nécessaires, faute de pouvoir se procurer les machines et matériaux dont elle eût eu besoin et par suite de l'insuffisance des moyens de transports. Après le retour de la paix, une mission fut envoyée sur place pour étudier les besoins, et dresser un programme, qui dut ensuite être progressivement amplifié.

Une nouvelle centrale électrique, munie de moteurs Diesel et fonctionnant au mazout, a été construite. Elle est entrée en marche en décembre 1922. Elle a été graduellement agrandie et elle a permis de supprimer l'ancienne centrale à vapeur. Par l'adjonction de deux groupes électrogènes de 4.000 kW. chacun, qui ont été mis en service en décembre 1927 et en novembre 1929, sa puissance a été portée à 16.000 kilowatts. Un nouveau groupe de 3.330 kW. doit être prêt à fonctionner avant la fin de cette année et un autre, de même importance, a été commandé pour entrer en marche dans le courant de l'an prochain. Il a fallu concurremment créer des sous-stations et des postes de transformation, renforcer et étendre le réseau de distribution. Une liaison a été établie, en 1929, avec le réseau de la Compagnie chinoise d'électricité, pour que les deux sociétés puissent se prêter des concours, le cas échéant.

L'usine élévatrice des eaux est située à Tonkadou, sur la rivière Wang-Po, en territoire chinois. Sa capacité de production et de distribution, qui avait été prévue de 26.000 mètres cubes par jour, dans le programme de travaux d'après-guerre, a été portée à 60.000 mètres cubes en 1928. Une quatrième conduite maîtresse a été mise en service au début de l'été de 1930 et, pour faire face aux besoins sans cesse croissants de la clientèle, la société procède à l'équipement d'une nouvelle série de filtres rapides. Pour n'avoir pas à acheter à la Compagnie chinoise d'électricité le courant nécessaire à l'usine des eaux, la société lui a annexé une petite centrale électrique, qui fonctionne depuis décembre dernier.

En ce qui concerne les tramways, qui empruntent, sur une partie de leur parcours, la concession internationale, il a été procédé à la réfection en béton armé des fondations d'une partie des voies ; le matériel a été renouvelé et augmenté ; un programme de construction de nouvelles lignes et de doublement de voies a été mis en œuvre l'an dernier en même temps qu'ont été commandées de nouvelles voitures. Des lignes d'omnibus électriques à trolley et d'autobus ont été créées en 1926 et 1927.

Le tableau suivant fera ressortir les développements de l'activité sociale :

### Électricité

Ex.	Nb d'abonnés	Nb de kWh distribués (en 1.000 kWh)	Recettes (en milliers de taels)
1920	5.071	—	461

1921	6.204	—	543
1922	7.798	4.453	656
1923	9.317	5.681	796
1924	10.969	6.991	948
1925	12.662	7.954	1.056
1926	14.772	9.933	1.264
1927	17.018	11.338	1.413
1928	18.944	13.944	1.668
1929	21.487	17.862	2.053
1930	24.406	22.592	2.493

### Eau

Ex.	Nb d'abonnés	Nb de mètres cubes produits (en milliers)	Recettes (milliers de taels)
1920	1.793	3.925	227
1921	1.988	4.392	256
1922	2.272	5.086	303
1923	2.646	6.034	343
1924	3.036	6.690	447
1925	3.476	7.330	511
1926	3.777	8.264	584
1927	4.032	9.727	653
1928	4.315	11.090	753
1929	4.825	13.057	886
1930	6.515	14.752	1.044

### Transports

Ex.	Nb voyageurs transportés (en milliers)	Recettes (en milliers de taels)	Recettes totales (en milliers de taels)
1920	34.109	422	1.110
1921	39.851	487	1.286
1922	41.698	528	1.487

1923	48.748	598	1.737
1924	46.121	689	2.084
1925	44.330	703	2.240
1926	52.038	828	2.676
1927	49.125	1.003	3.069
1928	55.966	1.143	3.564
1929	63.990	1.316	4.225
1930	58.327	1.403	4.940

Les progrès de l'exploitation ont été continus en ce qui concerne les services d'électricité et d'eau. Pour les transports, on constate que le nombre des voyageurs a diminué passagèrement certaines années, fléchissement causé par des répercussions des troubles politiques chinois et surtout par des grèves. Ainsi, en 1930, les services de transports en commun ont été presque complètement interrompus en juillet et août par suite d'une grève d'ouvriers et employés chinois. Malgré ces fluctuations du nombre des voyageurs, les recettes des transports n'ont pas cessé de s'accroître de leur côté : elles ont bénéficié, l'an dernier, d'une majoration des tarifs, qui a été mise en application en mai et d'une amélioration du cours du coppercent, monnaie divisionnaire. Sauf des contrecoups anodins et rares, l'agitation politique et les guerres civiles chinoises n'ont pas troublé la vie de la concession française de Shanghai.

Pour réaliser les développements que nous venons d'exposer, des ressources nouvelles ont dû être appelées. Le capital, qui était de 8 millions, depuis 1914, a été porté à 12 millions en 1920, 15 millions en 1923, 20 millions en 1924, 30 millions en 1925, 40 millions en 1926, 50 millions en 1928 et 75 millions en juin 1929, en 300.000 actions de 250 francs. Les augmentations de capital ont toutes été faites au pair, sauf celle de 1920 qui a été effectuée avec une légère prime de 30 francs par action et celles de 1923 et 1924 pour lesquelles il n'a été demandé qu'une prime de 10 francs. D'autre part, l'augmentation de capital de 10 millions, réalisée en 1925, a été opérée par l'incorporation de réserves.

Les résultats ont été les suivants pour les dix derniers exercices, les bénéfices étant indiqués avant les dotations aux amortissements et provisions effectuées par le compte de profits et pertes :

Au 31 déc.	Bénéfices	Prélèv. de prévoyance	Montant distribué	Dividende par action (1)
	(En 1.000 fr.)			(en fr.)
1921	4.815	3.249	1.745	32 50
1922	7.483	5.372	2.106	35
1923	11.123	7.383	3.452	35 00
1924	17.372	10.733	5.120	50 00
1925	22.182	12.033	9.876	60 00

1926	30.375	12.290	18.067	90 00
1927	28.656	6.964	21.691	100 00
1928	37.818	9.872	26.764	100 00
1929	40.356	10.337	29.839	90 00
1930	37.809	6.101	31.292	80 00

(1) Les dividendes s'entendent, depuis 1922, nets de l'impôt sur le revenu.

Les bénéfices ont réalisé, jusqu'en 1926. des progrès ininterrompus et rapides, qui ont été dus à la fois à l'extension des affaires sociales et à la dépréciation du franc. Après avoir légèrement faibli en 1927, sous l'effet du redressement du franc qui a eu pour contrepartie le fléchissement du tael, ils ont repris leur marche ascendante en 1928 et 1929, pour accuser à nouveau un certain tassement en 1930. Cette diminution a été la conséquence de la baisse du change chinois, occasionnée par le recul de l'argent-métal. Le tael, qui avait valu 16 fr. 25 en moyenne, en 1928, et qui était revenu, en 1929. à 14 fr. 75, a rétrogradé, en 1930, à 10 fr. 53, réduction dont les effets ont été atténués par des contrats de change à terme préalablement réalisés à des taux plus avantageux par la compagnie.

Le dividende, qui avait été porté par étapes de 32 fr. 50 brut à 100 francs net de l'impôt sur le revenu, a été ramené à 90 francs pour l'exercice 1929, qui avait à rémunérer un capital augmenté d'un tiers, les 100.000 actions nouvelles émises à 250 francs ayant droit à la moitié du dividende) alors que la progression des bénéfices avait été ralentie par la baisse du tael. Celle-ci ayant entraîné une légère diminution des résultats en 1930, tandis que les actions nouvelles avaient droit au plein du dividende, celui-ci a été fixé à 80 francs pour l'exercice écoulé. Les répartitions faites apparaissent particulièrement substantielles, en tenant compte que les augmentations du capital ont été effectuées au pair ou près du pair et, l'une d'elles, par l'incorporation de réserves.

On constate que des dotations importantes ont été faites aux fonds de prévoyance, particulièrement pendant la période de grandes fluctuations du franc, par mesure de précaution contre l'instabilité de change. Pour les dix derniers exercices, il n'a pas été consacré moins de 74 334.000 francs aux amortissements et réserves. La dernière répartition a laissé, en outre, un report à nouveau de 2.070.000 francs.

Le bilan au 31 décembre 1930 peut se résumer ainsi, après affectation des bénéfices (fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	120.459.590
Marchandises	16.164.863
Débiteurs	8.956.023
Disponibilités	6.439.037
Acompte de dividende	12.000.000
Total	<u>164.019.513</u>
PASSIF	
Capital	75.000.000

Réserves et provisions	49.273.899
Créditeurs	6.383.711
Bénéfices distribués	31.292.204
Report à nouveau	2.069.699
Total	164.019.513

Les frais de constitution et d'augmentation du capital ont été complètement éliminés du bilan. Les immobilisations ne comprennent que des actifs réels. Le chiffre auquel elles sont inscrites s'entend déduction faite de 38.313.132 francs d'amortissements. D'autre part, les réserves et provisions, compte tenu du report à nouveau, atteignent 51.343.598 fr. Elles forment avec le capital, un ensemble de ressources sociales de 126.343.598 fr., supérieur de 5.884.908 francs aux immobilisations. C'est de ce montant que les éligibilités diverses sont dépassées par l'actif réalisable et disponible. En raison de la nécessité de poursuivre les travaux de développement, pour faire face à l'extension continue de la clientèle, le conseil a déclaré, à l'assemblée des actionnaires, qui vient d'avoir lieu le 17 juin, qu'il avait l'intention de procéder, en octobre-novembre, à une augmentation du capital de 25 millions, par l'émission au pair de 100.000 actions nouvelles de 250 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1932.

Les actions Tramways de Shanghai se traitent à 1.285 fr. Elles se capitalisent à un taux élevé, soit 6,20 % net au nominatif (dividende net 80 fr.) et 5,40 % net au porteur (dividende net 70 fr. 20). Leur marché avait été impressionné à l'excès par la baisse du tael et la perspective de l'augmentation du capital. Malgré la reprise dont elles ont bénéficié sur les bas cours, elles apparaissent attrayantes. Le tael qui, comme on l'a vu, a valu en moyenne 10 fr. 53 l'an dernier, est ressorti, pour les cinq premiers mois de cette année, à 7 fr. 75. Mais les effets de la nouvelle dépréciation du change chinois ne sont pas sans des compensations, indépendamment des précautions qu'a continué à prendre la société en se prémunissant contre la baisse par des opérations de change à terme : La clientèle continue à se développer et le relèvement des tarifs des transports n'a joué l'an dernier qu'à partir du mois de mai, de sorte que les recettes des cinq premiers mois de cette année ont atteint 2.383.649 taels, contre 1.990.287 taels pour la période correspondante de l'an dernier, en augmentation de 20 %. En outre, les services de transports avaient subi, en 1930, en juillet et août, une interruption presque complète par suite de grèves, ce qui contribuera encore à rendre la comparaison des recettes de cette année plus favorable. Il faut tenir compte, d'autre part, que le tael, monnaie d'argent, a suivi le sort de ce métal, et que ce dernier subissant une baisse inouïe était tombé à des cours qu'on n'avait encore jamais vus, conséquence à la fois de sa démonétisation plus étendue et de la crise générale. Mais, après une résistance prolongée, l'argent est en reprise comme toutes les matières premières et le tael, qui était descendu jusque vers 7 fr. 25, est remonté aux environs de 8 fr. 25. En ce qui concerne l'augmentation du capital, qui ne doit être réalisée qu'en fin d'année, les actions seront simplement émises au pair, comme précédemment, et il n'y a pas de raison pour que les nouveaux travaux à exécuter ne soient pas à leur tour très productifs. Comme on l'a vu, la population de la concession française de Shanghai, continue à s'accroître très rapidement et peut encore augmenter dans d'importantes proportions. Les possibilités de relèvement du tael et les développements nouveaux des différentes exploitations en perspective rendent les actions Tramways de Shanghai d'un réel intérêt à leurs prix actuels.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1931)

Prochaines arrivées. — Arriveront par le *Félix-Roussel*, qui a appareillé de Marseille, le 9 octobre 1931, les passagers dont les noms suivent :

Pour Shanghai : ... M<sup>me</sup> Courthial <sup>14</sup> et enfant...

---

Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Shanghai  
(*Documents politiques*, novembre 1931)

Émission au pair, de 100.000 actions nouvelles de 250 francs, jouissance janvier 1932.

Souscription ouverte du 20 octobre au 10 novembre inclus, réservée aux actionnaires, à raison de une action nouvelle pour trois anciennes, à titre irréductible. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 32, à Paris, à la Banque de l'Union parisienne et à la Banque de l'Indochine.

---

Informations et et communiqués  
TRAMWAYS DE SHANGHAI  
(*Le Journal des débats*, 24 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 ont été approuvés par l'assemblée du 22 juin. Le solde bénéficiaire, net de l'exercice ressort à 24.891.891 francs. Le dividende a été fixé à 75 francs par action. Un acompte de 37 fr. 50 ayant déjà été payé et la moitié de la taxe de transmission ainsi que l'impôt sur le revenu ayant été retenus sur cet acompte, le solde du dividende ressort à 31 fr. 50 au nominatif et 29 fr. 15 au porteur, payable à partir du 27 juin.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 22 juin, sous la présidence de M. Joseph Courcelle, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 accusant un solde bénéficiaire de 24.891.891 fr., après 6.590.358 fr. d'amortissements. Il s'y ajoute le report antérieur de 2.069.698 fr.

Le dividende a été fixé à 75 fr. brut par action, sur lequel un acompte de 37 fr. 50 a été mis en paiement en décembre dernier. Le reliquat de 31 fr. 50 net au nominatif et de 29 fr. 15 au porteur sera mis en paiement à compter du 27 juin 1932.

Il a été reporté à nouveau 1.302.206 francs.

M. Le Bœuf, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport signale que, pendant l'exercice, les services ont fonctionné normalement et que la société n'a pas eu à enregistrer de grève importante. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 6.074.088 taels contre 4.939.902 taels en 1930, soit

---

<sup>14</sup> Rose Vernay, mariée à Robert Courthial (Valence, Drôme, 11 janvier 1890-Paris XVI<sup>e</sup>, 9 déc. 1948) : polytechnicien, ingénieur du Génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 24 juillet 1923), ancien directeur de l'[arsenal de Saïgon](#) (1925-1927).

une augmentation de 22,95 %. Par contre, le cours moyen du tael n'a été que de 7 fr. 81 au lieu de 10 fr. 53 en 1930. Cette baisse, bien qu'atténuée par des contrats de change avantageux, a eu pour conséquence une diminution de la valeur en francs des bénéfices nets d'exploitation qui ont été de 34 millions 293.436 fr. au lieu de 38.153.329 fr. en 1930.

La société a adressé à la municipalité française de la concession une demande de relèvement des tarifs pour l'électricité et l'eau.

En ce qui concerne l'électricité, la société a conclu avec la Shanghai Power Co., qui assure le service de la concession internationale, un nouveau contrat de fourniture de courant pouvant atteindre 6.000 kilowatts, ce qui permettra à la Société de retarder d'un an la commande d'un neuvième groupe électrogène.

Par contre, la progression de la demande a conduit le conseil à entreprendre, au début de 1933, la construction d'une nouvelle centrale électrique équipée avec des moteurs Diesel.

L'extension des réseaux de distribution haute et basse tension s'est poursuivie normalement.

Le développement du réseau de distribution d'eau s'est poursuivi aussi dans des conditions normales.

En ce qui concerne les premiers résultats de l'exercice 1932, le président a indiqué qu'ils avaient été fâcheusement influencés par les hostilités sino-japonaises, au point de vue des recettes, les installations n'ayant subi aucun dommage matériel. L'exploitation du service des eaux n'a pas été sensiblement affectée. Depuis le mois d'avril, l'ensemble des recettes tend à reprendre son rythme progressif. Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, leur total est de 2.464 125 taels contre 2.383.649 tels pour la même période de 1931. Le conseil espère que, sauf incident nouveau, cette progression s'accroîtra, surtout si la municipalité, comme on l'espère, accueille la demande d'élévation des tarifs d'électricité et eau.

À la demande d'un actionnaire, le président a précisé que la société ne procéderait certainement pas à une augmentation de capital en 1932. En 1933, il est probable qu'elle aura besoin de nouveaux fonds, mais, bien entendu, le conseil ne sait pas sous quelle forme il se les procurera, cette décision devant dépendre de beaucoup de facteurs.

---

#### TRAMWAYS DE SHANGHAI (Le Journal des débats, 20 juillet 1932)

Les recettes d'exploitation du deuxième trimestre 1932 ont été de 1.466.262 taels, contre 1 million 418.165 pour le second trimestre 1931, le cours moyen du tael ayant été 7 fr. 71 au lieu de 7 fr. 64.

Pour le premier semestre, les recettes s'établissent ainsi à 2.954.699 taels, contre 2.876.216 l'an dernier, en progression de 3 %.

Ces résultats, étant donné la situation générale et les troubles qui ont régné à Shanghai, peuvent être tenus pour très satisfaisants. Mais il ne faut pas oublier que la société devra rémunérer, en 1932, un capital de 100 millions, au lieu de 75, et que le maintien du dividende au taux de l'an dernier, soit 75 francs brut, exigerait une somme de 30 millions, sans compter les prélèvements statutaires, alors que le bénéfice pour 1930 a été un peu inférieur à 25 millions.

Une diminution du dividende est donc une hypothèse à envisager. Elle n'entamerait en rien la valeur intrinsèque du titre qui est d'excellente qualité, mais elle serait de nature à freiner la hausse du titre qui, signalé ici à 700 au début de l'année, vaut maintenant 1.050. Le cours actuel reste d'ailleurs très raisonnable, puisque même en

admettant une réduction de la répartition aux environs de 60 francs, il assurerait encore un rendement supérieur à 4 1/2 net.

---

Le « D'Artagnan », courrier de Chine est rentré, hier matin, à Marseille  
(*Le Petit Marseillais*, 18 février 1933)

Il a ramené de nombreuses personnalités qui nous ont communiqué leurs impressions de voyage  
Laffargue, directeur des tramways de Shanghai.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

---

Assemblée générale ordinaire du 21 juin 1933  
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1933)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément aux prescriptions de nos statuts, soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de votre société au 31 décembre 1932.

Les résultats des premiers mois de 1932 ont été fâcheusement influencés par les hostilités qui ont mis aux prises les armées chinoise et japonaise aux portes mêmes de Shanghai.

Les combats ayant eu lieu en dehors et assez loin de la concession française, nos installations n'ont subi, de ce fait, aucun dommage matériels. Mais, pendant les mois de février et mars, l'exploitation des transports en commun a été, en grande partie, paralysée et le service Électricité a subi, lui aussi, avec moins d'intensité toutefois, le contre-coup de ces hostilités et des mesures de précaution prises par les autorités de la concession française.

Fait à noter, l'exploitation du service des eaux n'a pas été sensiblement affecté par les événements.

Depuis le mois d'avril, nos recettes se sont améliorées ; mais, par suite de la crise économique mondiale, qui n'a pas épargné Shanghai, — et bien que ses répercussions soient moins sensibles sur les services publics que nous exploitons que pour d'autres industries et commerces, — leur progression, dans l'ensemble, a été beaucoup moindre que pendant les années précédentes. Leur total est de 6.247.177 taels, en augmentation de 173.078 taels seulement sur celles de 1931.

Et cependant, la population de la concession française a continué de s'accroître ; elle était, d'après le recensement, en septembre 1942, de 478.652 habitants contre 456.012 en septembre 1931, soit une augmentation de 22.540 en un an.

D'autre part, contrairement à nos espérances, le cours du tael ne s'est pas amélioré.

Enfin, en raison des bas cours constamment pratiqués depuis deux ans, il ne nous a pas été possible d'atténuer, pour 1932, comme nous l'avions fait pour les années précédentes, les fâcheux effets de cette dévalorisation par des contrats de change à terme.

Aussi, bien que le montant en taels de nos bénéfices d'exploitation soit supérieur à celui de l'exercice précédent (3.609.710 taels 86 contre 3.382.820 taels 86), nos



bénéfices nets en francs sont en régression très sensible et ne s'élèvent, après déduction des frais généraux et des amortissements, qu'à 19.762.266 fr. 88 contre 24 millions 891.891 fr. 47 en 1931, alors que le capital à rémunérer est passé de 75 à 100 millions de francs.

Dans ces conditions, nous ne pouvons vous proposer que la distribution d'un dividende de 45 francs brut par action.

Au mois de décembre dernier, a été mis en paiement, un acompte de 92 fr. 50. sur lequel ont été retenus l'impôt cédulaire sur le revenu y afférent et, pour les actions au porteur, la moitié de la taxe de transmission due pour l'exercice 1932.

Si vous approuvez notre proposition, le solde du dividende serait donc de 22 fr. 50 brut, soit net 18 fr. 90 pour les titres au porteur. Il serait payable à partir du 28 juin 1933.

Nous vous donnons ci-après quelques indications sur les travaux exécutés en 1932. et sur ceux en cours d'exécution ou projetés.

Électricité. — Le 8<sup>e</sup> groupe électrogène de 3.300 kilowatts a été mis en service au mois de mai 1932. Une amélioration sensible de la consommation de mazout par kilowatt-heure a pu être réalisée.

La construction en usine du 9<sup>e</sup> groupe électrogène de 8.000 kilowatts se poursuit normalement. Les travaux de construction du bâtiment, de la nouvelle centrale électrique sont commencés et devront, normalement, être terminés vers la fin de l'année, de sorte que le 9<sup>e</sup> groupe pourra, suivant toutes probabilités, être mis en service pour l'automne 1934. À ce moment, nous disposerons à Lokawet d'une puissance totale d'environ 28.000 kilowatts.

Trois nouveaux postes de transformation ont été équipés en 1932 : nous avons posé sept nouveaux feeders basse tension et l'extension de nos réseaux de distribution haute et basse tension s'est poursuivie normalement.

La liaison de notre réseau avec celui de la Shanghai Power Cy, permettant d'emprunter à cette Compagnie une puissance pouvant atteindre 6.000 kilowatts, a été réalisée.

De plus, deux raccordements de notre réseau avec celui de la Compagnie chinoise d'électricité, ont été effectués, permettant, le cas échéant, de fournir à cette Compagnie, à titre de secours, 2.000 kilowatts.

Eaux. — L'équipement de quatre nouveaux éléments des filtres rapides a été achevé dans le courant de l'année, ainsi que la construction d'un nouveau bassin de sédimentation. La capacité de production de l'usine de Tonkadou a été ainsi augmentée de 437.500 mètres cubes par jour.

Nous avons terminé l'étude de travaux d'extension nécessités par la progression incessante de la demande et, après approbation de la municipalité, ces travaux ont été commencés. En particulier, un nouveau bassin de réserve de 42.000 mètres cubes est en cours de construction à Koukaza (sur le territoire de la concession).

Les travaux de connexion de notre réseau avec l'usine des eaux de la concession internationale sont en cours, et la jonction — qui nous permettra un emprunt quotidien de 10 à 15.000 mètres cubes — sera mise en service dans le courant de l'année.

Nous nous proposons, d'autre part, de forer, à titre d'essai, un puits artésien de 5.000 mètres cubes par jour, dans le voisinage immédiat du nouveau bassin de réserve de Koukaza.

Le développement de notre réseau de distribution se poursuit normalement,

Transports en commun. — Aucune réfection importante de voie n'a été effectuée au cours de l'année 1932.

Nous envisageons, pour 1933, la réfection des voies rues Hué et Palikao, et vraisemblablement de celles de l'avenue Dubail.

Au point de vue matériel roulant, à signaler l'achat et la mise en service de deux nouveaux autobus.

\*  
\*   \*   \*

Il résulte de l'exposé qui précède que nous avons dû et devons investir en 1932, 1933 et 1934, des sommes importantes en travaux de premier établissement pour la réalisation, qui ne peut être différée, du programme d'extension de nos diverses installations.

De nouvelles ressources nous sont donc nécessaires : pour nous les procurer, nous envisageons de procéder, sauf imprévu, à une opération financière à la fin de l'année en cours ou dans les premiers mois de 1934.

Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons, étant donné surtout les circonstances troublées que nous traversons, vous donner aujourd'hui des précisions sur la nature — augmentation de capital ou émission d'obligations — et le montant d'une opération qui ne doit pas s'effectuer avant plusieurs mois.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire nous a autorisés à créer des obligations, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 50 millions de francs.

Si nous décidions, à un moment donné, de recourir à un emprunt obligataire, il serait possible que nous ayons intérêt à émettre, pour tout où partie, la contre-valeur de ces 50 millions de francs en monnaies étrangères.

Nous vous demandons donc, en conséquence, de vouloir bien compléter en ce sens l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 12 juin 1930.

Nous tenons à bien préciser, pour éviter tout malentendu, que cette demande ne doit, en aucune façon, faire préjuger de la nature de l'opération que nous nous proposons d'effectuer, au sujet de laquelle, nous vous le répétons, aucune décision n'a été prise et ne peut l'être actuellement.

Nous vous donnons ci-dessous les renseignements statistiques comparatifs des deux dernières années :

.....  
Nombre d'abonnés à l'électricité : 30.294 (28.165)  
Nombre d'abonnés à l'eau : 7.826 (6.805)  
Nombre de voyageurs transportés : 61.337.585 (67.261.033)  
.....

Nous avons eu la douleur de perdre, en novembre 1932, l'un de nos collègues, M. Wehrung qui faisait partie du conseil de votre société depuis sa fondation.

Grâce, notamment, à sa connaissance de la Chine et en particulier, de Shanghai, ou il avait séjourné pendant plusieurs années, M. Wehrung a pu rendre de précieux services à votre Compagnie.

Vous vous associerez certainement à nous pour adresser à sa famille nos regrets et l'expression de notre douloureuse sympathie. Nous vous proposons le vote d'une résolution donnant *quitus* à la succession de M. Wehrung.

Usant de la faculté que nous donne l'article 24 des statuts, nous avons fait choix, pour le remplacer, de M. André Luquet, gouverneur honoraire de la Banque de France, vice-président de la Banque de l'union parisienne, dont nous avons été très heureux de nous assurer l'utile collaboration. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination.

D'après le roulement établi, en conformité de l'article 23 des statuts, le mandat de M. Jadot vient à expiration cette année ; nous vous demandons de vouloir bien le lui renouveler.

\*  
\*   \*   \*

Nous avons eu également à déplorer la mort survenue en septembre dernier, de M. de Casteran, l'un de nos commissaires aux comptes, que votre confiance avait maintenu depuis la création de la Compagnie.

En votre nom et au nôtre, nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.

\*  
\*   \*   \*

Au cours du dernier exercice, votre Compagnie n'a réalisé, en dehors des opérations courantes de banque, aucun traité ou marché présentant un caractère particulier, ni avec vos administrateurs, ni avec les sociétés dont ils font partie. Nous vous demandons de nous renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Après avoir entendu le rapport de M. le commissaire des comptes, vous aurez à statuer sur les diverses résolutions que comporte l'ordre du jour.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 1932

.....

### ALLOCUTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Je n'ai que peu de mots à ajouter au rapport du conseil d'administration dont vous venez d'entendre la lecture. Bien que les bénéfices en francs de l'année 1932 soient, pour les raisons qui vous ont été indiquées, très inférieurs à ceux de 1931, les résultats de cet exercice 1932 ne doivent pas être interprétés de façon pessimiste. J'estime, au contraire, qu'ils prouvent la vitalité de votre société, puisque, en dépit de circonstances exceptionnelles très défavorables, nos recettes et bénéfices d'exploitation, comptés en taels, sont supérieurs à ceux de 1931.

Depuis que Shanghai a cessé d'être le théâtre des combats sino-japonais, et bien que la crise économique continue à sévir, la progression de nos recettes s'est accentuée de façon très sensible.

Leur total, pour les 5 premiers mois de 1933 est de 2.797.134 taels contre 2.461.123 et 2.383.649 pour les mêmes périodes de 1932 et 1931 soit une augmentation d'environ 12,75 % sur 1932 et 16,60 % sur 1931.

Le rapport vous signale qu'en un an, la population de la Concession française s'est accrue de 22.500 habitants. Le nombre des permis de construire délivrés pendant les trois premiers mois de 1932 est de 399 contre 347 pendant la même période de 1931.

Ce sont là, pour l'avenir de nos exploitations, des indices encourageants. Malheureusement, le prix de l'argent fin, déjà très avili, est encore en baisse : la moyenne des cours du tael du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1933, ne ressort qu'à 7 fr. 27 contre 8 fr. 08 pendant les cinq premiers mois de 1932.

À maintes reprises, il a été fait mention dans la presse de projets de revalorisation de l'argent-métal : mais jusqu'ici, aucun d'eux n'a été réalisé : et rien ne prouve, du reste, que les résultats répondraient aux espoirs des promoteurs. Il m'est donc impossible, ainsi que je vous l'ai dit maintes fois, de formuler aucun pronostic en ce qui concerne l'avenir du marché de l'argent.

Nous vous avons dit l'an dernier que pour compenser partiellement le préjudice que nous cause l'effondrement du cours du tael, nous avons demandé aux autorités de la Concession française un léger relèvement de nos tarifs. Voyant que l'instruction de notre demande traînait en longueur, nous avons décidé, fin 1932, d'envoyer à Shanghai notre directeur général, M. Laffargue, pour hâter les négociations. Malgré tous ses efforts, auxquels je tiens à rendre hommage, nous n'avons pu, jusqu'ici, obtenir

satisfaction. Nous poursuivrons nos démarches et nous espérons que la municipalité de la Concession française finira par reconnaître la légitimité et l'équité de notre demande.

Le rapport du conseil vous expose les raisons pour lesquelles nous ne pouvons vous donner aujourd'hui de précisions sur l'opération financière que nous envisageons. Je tiens cependant à dire, pour répondre à certains bruits qui ont circulé, que, sauf événements aussi imprévus qu'improbables, son montant sera au maximum de 25.000.000 de francs. (Applaudissements).

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes, adoptant les termes desdits rapports, approuve les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1932, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les propositions de répartition de bénéfices formulées par le conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende pour l'exercice 1932 à 45 fr. par action.

Un acompte de 22 fr. 50 ayant déjà été mis en paiement en décembre 1932 et la moitié de la taxe de transmission afférente à l'exercice 1932 ainsi que l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ayant été retenus sur cet acompte, le solde du dividende ressort net :

à 18 fr. 90 pour les titres nominatifs ;

à 18 fr. 05 pour les titres au porteur.

Ce solde de dividende sera payable, sur présentation des certificats pour les actions nominatives et contre détachement du coupon n° 36 pour les actions au porteur, à partir du 28 juin 1933 :

à Paris, à la Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, et à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann ;

En Belgique, à la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, à Bruxelles, et à ses succursales et agences.

L'assemblée générale décide le report à nouveau du solde disponible des bénéfices s'élevant à 799 004 fr. 20.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale donne à la succession de M. Charles Wehrung *quitus* de la gestion de ce dernier.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. André Luquet, en remplacement de M. Charles Wehrung, administrateur décédé.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans, conformément à l'article 23 des statuts le mandat de M. Lambert Jadot, administrateur sortant.

#### Sixième résolution

MM. le comte de Vaux et René Laënnec sont nommés commissaires des comptes et chargés, en cette qualité, de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société. Le bilan et les comptes qui feront présentés par les administrateurs pour l'exercice 1933. Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue, pour

quelque cause que ce soit L'allocation des commissaires ost fixée à 3.000 fanes pour chacun d'eux.

#### Septième résolution

L'assemblée générale confirme en tant que de besoin l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1930, conformément l'article 20 des statuts, d'émettre des obligations à concurrence d'un montant maximum nominal de 60 millions de francs et décide que cet emprunt pourra être contracté, soit en francs français, soit en une ou plusieurs monnaies étrangères, au choix du conseil d'administration.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1887, et après avoir entendu le compte rendu spécial prévu par cet article, approuve les opérations faites par la société avec les établissements dans lesquels certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects. Elle donne aux administrateurs, pour l'exercice 1933, les autorisations prévues par la loi précitée.

---

#### TRAMWAYS DE SHANGHAI (*Le Temps*, 18 mai 1934)

À l'assemblée qui sera convoquée pour le 13 juin, il sera proposé, comme prévu, pour l'exercice 1933, un dividende de 45 francs brut, identique à celui de l'exercice 1932. Rappelons que sur cette répartition, un acompte de 22 fr. 50 a déjà été mis en paiement.

---

#### COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

Assemblée générale ordinaire du 13 juin 1934  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1934)

Voici le texte du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée ordinaire du 13 juin, présidée par M. René Thion de la Chaume, remplaçant M. Joseph Courcelle, président, souffrant.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément aux prescriptions de nos statuts, soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de votre société au 31 décembre 1933.

L'année 1933 a été calme à Shanghai. Nous n'avons eu à enregistrer, dans nos services, aucune grève ni aucune agitation ouvrière. Notre personnel a pu, ainsi, se consacrer très efficacement, avec un zèle et un dévouement auxquels nous sommes heureux de rendre hommage, non seulement à la direction et à la surveillance de nos multiples exploitations, mais aussi à l'exécution des importants travaux d'extension entrepris l'année dernière et nécessités par la progression de la population.

La concession française a, en effet, continué de s'accroître. Le nombre de ses habitants est passé de 478.552 en septembre 1932 à 496.536 en septembre 1933. Il était seulement de 170.000 en 1920 : il a donc à peu près triplé en 13 ans. D'autre part, le nombre de permis de construire, qui avait été de 2.085 en 1932, est passé à 2.648 en 1933.

La crise économique mondiale a cependant, en 1933, fait sentir ses effets d'une façon sensible à Shanghai. Ils se sont traduits par des restrictions appréciables dans les consommations individuelles d'eau et d'électricité et par une diminution du nombre de voyageurs des transports en commun. Néanmoins, par suite de l'augmentation de la population, le nombre de nos abonnés d'eau et d'électricité est passé de 38.120 en 1932 à 41.066 en 1933, et nos recettes totales ont progressé de 448.284 taels sur celles de l'année précédente. Elles ont été de 6.695.461 taels en 1933, au lieu de 6.247.177 taels en 1932. (Ces dernières avaient été influencées par les troubles sino-japonais de février et mars 1932.)

Au mois d'avril 1933, le tael a été supprimé par les autorités chinoises et remplacé par le « dollar chinois standard », défini comme égal à 0,715 de tael et correspondant à 25 fr. 6971 d'argent, au titre de 880 ‰ d'argent fin et 120 ‰ de cuivre. À partir de 1934, nos comptes seront entièrement établis en dollars chinois standard, au lieu de l'être en taels.

La valeur du tael, qui avait rapidement décliné à la fin de 1929 et pendant l'année 1930, a relativement peu varié depuis 1931. Le taux moyen en a été de 7 fr. 30 en 1933 contre 7 fr. 75 en 1932. Les bénéfices en francs de l'exercice 1933 ont finalement été, comme les bénéfices en taels, en augmentation sensible par rapport à ceux de l'année précédente. Après déduction des frais généraux et des amortissements, ils s'élèvent à 20.754.673 fr. 01 au lieu de 19.762.266 fr. 88 en 1932. Dans ces conditions, nous pouvons vous proposer la distribution d'un dividende de 45 francs brut par action, égal au précédent.

Au mois de décembre dernier, il a été mis en paiement un acompte de 22 fr. 50 sur lequel ont été retenus l'impôt cédulaire sur le revenu y afférent et, pour les actions au porteur, la moitié de la taxe de transmission due pour l'exercice 1933.

Si vous approuvez notre proposition, le solde du dividende serait de 22 fr. 50 brut. Son paiement aurait lieu, sous déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et de la moitié de la taxe de transmission afférents à l'exercice 1933, à une date fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

\*  
\*      \*

L'opération financière envisagée l'année dernière a pu être évitée grâce à la compression méthodique de nos dépenses d'exploitation accompagnée de la réduction au strict minimum des dépenses de premier établissement et de frais généraux. Nous ne prévoyons pas qu'elle soit nécessaire ni cette année ni l'année prochaine.

\*  
\*      \*

Nous vous donnons ci-après quelques indications sur les travaux exécutés en 1933, et sur ceux qui sont en cours d'exécution ou projetés.

Électricité. — Les travaux de construction de la nouvelle centrale électrique sont en cours d'exécution. Le montage du 9<sup>e</sup> groupe électrogène Diesel de 8.000 kilowatts commencera au cours de l'automne prochain. Ce groupe pourra être mis en service au printemps de l'année prochaine.

Un poste central de distribution a été créé sur le réseau haute tension ; 6 nouveaux postes de transformation ont été équipés.

L'extension des réseaux de distribution haute et basse tension s'est poursuivie normalement.

Eaux. — Les nouveaux bassins de réserve de 33.000 mètres cubes de Koukaza, sur le territoire de la concession française, leur station de pompage et les installations correspondantes viennent d'être mis en service.

La jonction de notre réseau avec celui de la Shanghai Waterworks C° fonctionne régulièrement depuis l'été dernier, par l'intermédiaire de notre bassin de réserve Picard-Destelan.

Le forage d'un puits artésien dans le voisinage immédiat des bassins de réserve de Koumaza est en cours.

La centrale électrique de l'usine des eaux de Tonkadou a été complétée par la mise en service d'un quatrième groupe électrogène de 500 kilowatts, portant à 2.000 kilowatts la puissance installée de cette centrale.

Le développement de notre réseau de distribution s'est poursuivi normalement.

Transports en commun. — Diverses réfections de voies de tramways ont été effectuées au cours de l'année 1933 : porte de l'Ouest, rue Hué et Fang Zia Road.

Les lignes aériennes ont été renforcées.

Nous avons procédé, en 1933, à la réfection des trolleybus et à leur mise sur pneumatiques.

La réfection des anciennes voitures de tramways Bruce est en cours.

Deux autobus à moteur Diesel ont été mis en service à titre d'essai en remplacement d'anciens autobus à essence réformés ; les premiers résultats obtenus sont satisfaisants.

.....

\*  
\*   \*   \*

D'après le roulement établi en conformité de l'article 23 des statuts les mandats de MM. Thion de la Chaume et Tirard viennent à expiration cette année ; nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de M. Thion de la Chaume.

M. Tirard, appelé récemment à la présidence des deux exploitations fusionnées des réseaux Paris-Orléans et Midi, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. En présence des motifs invoqués par M. Tirard, nous ne pouvons que nous incliner devant sa décision, tout en regrettant vivement le départ d'un collègue qui nous a prêté un concours précieux.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1933

.....

#### DÉCLARATIONS DE M. THION DE LA CHAUME

Le développement de la concession française se poursuit. Le nombre des permis de construire pendant les trois premiers mois de cette année est de 370 contre 399 pendant la même période de l'année dernière, mais la valeur des constructions est plus élevée cette année-ci.

Les recettes, pour les quatre premiers mois, sont de 3.094.000 dollars chinois standard contre, en 1933. 3.127.000 dollars, soit une différence en moins de 33.000 dollars. Mais il faut tenir compte que cette année les relevés de compteurs se font quatre jours plutôt qu'en 1933, ce qui représente un écart de 40 à 50.000 dollars. On peut donc considérer que les recettes sont en avance de 5 à 10.000 dollars sur l'année dernière.

Les bénéfices sont, en légère progression : 1.903.000 dollars contre 1.894.000 dollars en 1933. En apportant la correction que je viens de faire touchant les recettes, on peut estimer que la progression des bénéfices pour les quatre premiers mois est d'environ 30 à 35.000 dollars.

Les cours du change sont à peu près comparables à ceux de 1933. La moyenne arithmétique assortirait à 5,25 contre 5,18 l'an dernier, mais il ne faut pas attacher beaucoup d'importance à cette moyenne qui n'a rien à voir avec les taux auxquels nous transférons réellement.

#### LA DISCUSSION

Un actionnaire, observant que le siège de l'activité de la société est à Shanghai où se trouvent les concessions exploitées et les administrations dont elles relèvent, regrette qu'il n'y ait pas sur place, sinon le conseil d'administration tout entier, à tout le moins un administrateur délégué. La société n'est représentée à Shanghai que par un directeur très qualifié sans doute et dont tout le monde se plaît à reconnaître la compétence, mais qui ne peut posséder l'autorité qu'on reconnaîtrait à un administrateur délégué muni de pleins pouvoirs. Ne faut-il pas voir dans cette carence une des causes de la diminution du prestige de la société ?

Le président observe d'abord que la critique formulée par l'actionnaire peut s'appliquer à presque toutes les grandes sociétés qui ont un siège d'exploitation dans les colonies et dont, cependant, les conseils d'administration résident à Paris. Au surplus, la Société des Tramways de Shanghai a fait jadis l'expérience d'un administrateur délégué assistant le directeur sur place ; il a fallu y renoncer, car une formule de cette nature ne peut que favoriser des dissentiments préjudiciables à la bonne marche de l'affaire. Quant à l'envoi sur place d'un délégué muni de pleins pouvoirs, M. Thion de la Chaume s'y déclare nettement hostile, ne voulant pas favoriser la création d'une dictature au sein du conseil.

Un autre actionnaire constate que le nombre des voyageurs transportés a diminué, les recettes ont cependant augmenté : pourquoi ?

Le directeur général répond que la société a obtenu en mai 1933 une légère augmentation des tarifs en ce qui concerne l'eau et l'électricité.

Le président ajoute que les variations cours du coupon cent exercent par ailleurs influence assez marquée sur les recettes adultes en francs ou en dollars.

Un autre actionnaire insiste sur l'étroitesse apparente de la trésorerie.

Le président souligne que celle étroitesse est réelle. En effet, la concession se développe rapidement et, pour ce motif, la société se trouve obligée d'investir ses réserves si elle ne veut pas procéder à une augmentation de capital qu'il est de bonne politique de retarder le plus longtemps possible.

\*  
\* \* \*

À l'unanimité, l'assemblée adopte ensuite les résolutions à l'ordre du jour dont la teneur figure au rapport du conseil d'administration.

En conséquence, le dividende se trouve à 45 francs par action, dont 22 fr. 50 déjà répartis. Le solde sera mis en paiement à une date très rapprochée, qui sera fixée ultérieurement par le conseil.



*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 juillet 1934)*

Assemblée présidée par M. Thion de la Chaume, administrateur, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Tricaud, représentant de la Banque de l'union parisienne, et M. Rolloy, représentant de la Banque de l'Indochine.

M. Laffargue, directeur général, remplit les fonctions de secrétaire.

112.525 actions sont présentes ou représentées.

.....

---

Compagnie française de Tramways  
et d'éclairage électriques de Shanghai  
*(La Journée industrielle, 9 janvier 1935)*

Le conseil vient de nommer administrateur M. André Bougenot <sup>15</sup>.

---

Départs  
*(Le Journal de Shanghai, 8 juin 1935)*

M. Courthial, directeur de la Compagnie française des Tramways, de l'Electricité et des Eaux, partira, aujourd'hui, en congé pour la France, via Pékin et la Sibérie.

M. Courthial est accompagné de sa fille, M<sup>lle</sup> Noëlle Courthial.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE  
ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

---

Assemblée générale ordinaire du 13 juin 1935  
*(L'Information financière, économique et politique, 15 juin 1935)*

Le dividende a été maintenu au même taux qu'en 1934, et les résultats acquis sur l'exercice 1935 permettent d'escompter une augmentation des bénéfices.

Les comptes de l'exercice 1934, déduction faite des frais généraux et de 7 millions 829.877 fr. affectés aux amortissements, font apparaître un solde bénéficiaire net de 20.622.330 fr. Ils ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée ordinaire tenue le 13 juin. Celle-ci a maintenu le dividende à 45 francs brut par action. Un acompte de 22 fr. 50 ayant déjà été payé, le solde d'égal montant sera mis en paiement le 25 juin à raison de net : actions nominatives, 19 fr. 80 (impôt de 12 %) et 18 fr. 70 (impôt de 17 %) ; actions au porteur, 17 fr. 30 (coupon 40).

Il a été reporté à nouveau 2.997.714 francs.

---

<sup>15</sup> André Bougenot (1907-1996) : administrateur (mai 1936), puis administrateur délégué (mai 1937-1942) de la Banque de l'union parisienne. Précédemment secrétaire général, puis gérant unique de Louis Ogliastro et Cie, Saïgon. Voir [encadré](#).

M. André Luquet a été réélu administrateur ; la nomination de MM. Pierre Mirabaud <sup>16</sup>, André Bougenot et Alexandre Bungener <sup>17</sup> a été ratifiée.

Dans son rapport, le conseil signale que la crise économique s'est plutôt aggravée à Shanghai en 1934 ; ce sont les services de transports en commun de la Société qui en ont le plus souffert et leurs recettes sont en diminution sensible sur celles de 1933. Les services Eaux et Electricité ont été moins atteints ; sans doute leur progression est-elle moindre que celle que l'on avait enregistrée les années précédentes, mais l'augmentation de leurs recettes suffit cependant à compenser à peu près la diminution de celles des Transports en commun, de sorte qu'en définitive, le total des recettes d'exploitation de 1934 (9.534.723 dollars chinois) est sensiblement égal à celui de 1933 (9.364.282 dollars). Par contre, grâce à l'amélioration du coefficient d'exploitation, les bénéfices d'exploitation sont légèrement supérieurs à ceux du précédent exercice. Le bénéfice net apparaît en légère diminution à 20 622.330 fr. contre 20.754.673 fr. par suite d'amortissements plus importants.

Dans la branche électricité, l'extension des réseaux de distribution haute et basse tension s'est poursuivie normalement.

Le nombre des abonnés était, au 31 décembre 1934, de 33.534, en augmentation de 1.418 ; le nombre de kilowattheures produits de 56.245998, en augmentation de 858.530 ; le nombre de kilowattheures distribués de 35.986.108, en augmentation de 1.338.809. Les recettes ont été de 4 millions 965.763 dollars, en augmentation de 90.160 dollars.

Pour les eaux, les nouvelles installations de Koukaza ont été mises en service et fonctionnent sans incidents. Le développement du réseau de distribution s'est, d'autre part, poursuivi normalement.

Le nombre des abonnés atteignait 9.452 à fin 1934, en augmentation de 502 ; le nombre de mètres cubes produits, 21 millions 339.514, en augmentation de 1 million 215.235 ; le nombre de mètres cubes distribués, 17 044.701, en augmentation de 616.201. Les recettes ont atteint 2.169.686 dollars, en augmentation de 96.831 dollars.

Par contre, pour les transports en commun, le nombre des voyageurs transportés est tombé de 61.394.919 en 1933 à 54.712.554 en 1934. Les recettes se sont élevées à 2.219.274 dollars, en diminution de 196.556 dollars.

Le président a déclaré, au sujet de l'exercice 1935, que les recettes des cinq premiers mois sont, à 6.000 dollars près, équivalentes à celles des cinq premiers mois de l'exercice antérieur. Le conseil espère que les bénéfices seront supérieurs à ceux de 1934, étant donné que pour les quatre premiers mois, il y a un excédent de 60 000 dollars de bénéfices sur la période correspondante de l'exercice précédent.

Le président a ajouté que la population de la concession française reste stationnaire et atteignait, à fin 1934, 498.000 habitants contre 496.000 à fin 1933. D'autre part, il a été délivré pendant l'exercice écoulé 1.200 permis de construire, représentant une valeur de construction de 12.776 000 dollars.

---

<sup>16</sup> Pierre Mirabaud (1877-1944) : associé de la maison de banque Mirabaud et Cie. Son représentant dans diverses sociétés, en particulier comme administrateur de la Banque de l'union parisienne et président des Mines de Ouasta et Mesloula (Algérie). Voir [encadré](#).

<sup>17</sup> Alexandre Bungener (Levallois-Perret, 13 déc.1886-Paris XVI<sup>e</sup>, 8 juin 1943) : fils de Lucien Bungener (1858-1937), Suisse, associé de la maison de banque Odier, Bungener et Cie, administrateur de la Société agricole et industrielle de l'Ogooué, gros actionnaire de la Compagnie algérienne, et d'Henriette Bonzon. Naturalisé français le 15 janvier 1908. Marié en juin 1918, rite protestant, avec Hélène Amez-Droz. Sous-directeur, puis directeur de la Banque nationale de crédit (1919-1923). Administrateur des Brasseries de la Meuse (1921) et de la Grande Brasserie de Kérinou (1925). Associé de la Banque Raoul de Lubersac : administrateur de la Compagnie française de placement (juin 1928), de la Banque foncière métropolitaine et d'outremer (sept. 1928), de la Société française de la Mélanite (1931), de la Société des laques et matières plastiques (avril 1932), du Filastic (juin 1932), de la Banque de l'Union parisienne (1934) — son représentant chez Pétrofina et à la Banque d'Athènes —, de Pathé-Cinéma (1939). Associé de la Société immobilière Villiers-Ampère.

À la question d'un actionnaire, le président a indiqué également que la Société n'envisageait pas de travaux importants pour cette année. Elle aura des autobus à acheter, mais cette acquisition ne représente pas une somme élevée. Le conseil entend même reculer d'une année les travaux qui pourraient être à effectuer, de sorte que la société n'envisage pas d'opération financière avant un assez long délai.

Compagnie française de Tramways  
et d'éclairage électriques de Shanghai  
Assemblées extraordinaire et ordinaire du 13 juin 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 juillet 1935)

Assemblée présidée par M. J. Courcelle, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Tricaud, représentant la Banque de l'Union Parisienne, et M. de Flers, représentant la Banque de l'Indochine.

M. André Laffargue, directeur général, remplit les fonctions de secrétaire.  
114.506 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous venons, Messieurs, conformément aux prescriptions de nos statuts, soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de votre société au 31 décembre 1934.

La crise économique, dont nos précédents rapports vous signalaient les répercussions fâcheuses sur notre activité, s'est plutôt aggravée à Shanghai en 1934. Ce sont nos services de transports en commun qui en ont le plus souffert et leurs recettes sont en diminution sensible sur celles de 1933.

Les services Eaux et Electricité ont été moins atteints ; sans doute leur progression est-elle moindre que celle que nous avons l'habitude d'enregistrer les années précédentes, mais l'augmentation de leurs recettes suffit cependant à compenser à peu près la diminution de celles des Transports en commun, de sorte qu'en définitive, le total des recettes d'exploitation de 1934 (9.854.723 dollars chinois) est sensiblement égal à celui de 1933 (9.364.282 piastres.)

Par contre, grâce à l'amélioration de notre coefficient d'exploitation, nos bénéfices d'exploitation sont légèrement supérieurs à ceux au précédent exercice.

Mais par suite d'amortissements plus élevés qu'en 1933, nos bénéfices nets distribuables sont quelque peu inférieurs à ceux de 1933 : 20.622.330 fr. 46, contre 20.754.673 fr. 01. Ils nous permettent cependant de vous proposer la distribution d'un dividende, égal au précédent, de 45 fr. brut par action.

Au mois de janvier dernier, il a été mis en paiement un acompte de 11 fr. 50, sur lequel ont été retenus l'impôt cédulaire sur le revenu y afférent et, pour les actions au porteur, la moitié de la taxe de transmission due pour l'exercice 1934.

Si vous approuvez notre proposition, le solde du dividende serait de 22 fr. 50 brut. Son paiement aurait lieu, sous déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et de la moitié de la taxe de transmission afférente à l'exercice 1933, à la date du 25 juin 1935.

La hausse des cours du métal argent et du dollar chinois.

Au cours du deuxième semestre de 1934, par suite d'achats massifs du gouvernement des États-Unis d'Amérique, il s'est produit une élévation progressive des prix de l'argent-métal. Il en est immédiatement résulté une baisse des cours du dollar chinois et, en même temps, une exportation très active, hors de Chine, du métal argent.

Après de vaines protestations, le gouvernement chinois, désireux de ne pas voir son dollar atteindre, au détriment de son commerce d'exportation, des cours trop élevés et craignant la fuite à l'étranger de son stock d'argent métallique, base et garantie de sa monnaie, n'a pas tardé à prendre les mesures qu'il estimait nécessaires pour remédier à cette situation. Le 15 octobre 1934, il a frappé l'exportation de l'argent de taxes variables qui, en réduisant la valeur d'exportation de ce métal, ont permis de maintenir le dollar à des cours inférieurs à ceux qu'eût donnés le libre jeu de l'offre et de la demande, de sorte que notre Compagnie n'a pu bénéficier que partiellement de la hausse des cours de l'argent fin.

#### Les travaux exécutés et en cours d'exécution

Nous vous donnons ci-après quelques indications sur les travaux exécutés en 1934 et sur ceux en cours d'exécution ou projetés.

Électricité. — Le bâtiment de la nouvelle centrale de Lokawel a été achevé avant la fin de 1934 et le montage du 9<sup>e</sup> groupe électrogène Diesel de 8.000 kilowatts est sur le point d'être terminé. Les premiers essais de ce groupe vont avoir lieu prochainement.

Après sa mise en service, la puissance totale installée sera de 26.000 kilowatts.

Trois nouveaux postes de transformation ont été équipés et mis en service au cours de 1934.

L'extension des réseaux de distribution haut et basse tension s'est poursuivie normalement.

Eaux. — Nos nouvelles installations de Koukaza : bassins, station de pompage et puits artésien, ont été mises en service et fonctionnent sans incidents.

Le développement de notre réseau de distribution s'est, d'autre part, poursuivi normalement.

Transports en commun. — Les travaux de réfection de voies de tramways ont été poursuivis au cours de 1934, boulevard des Deux-Républiques, entre la porte de l'Ouest et la rue Millot.

La voie de tramways de l'avenue Dubail a été doublée et établie sur radier en béton armé.

Le renforcement des fils de trolley a également été poursuivi ainsi que la réfection des carrosseries des anciennes voitures de tramways Bruce.

#### Renseignements statistiques comparatifs des deux dernières années

Nous vous donnons ci-après les renseignements statistiques comparatifs des deux dernières années :

	1933	1934
Electricité :		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	32.116	33.534
Nombre de kWh produits	54 397.168	55.245.998
Nombre de kWh distribués à la clientèle	34.647.299	35.986.108
Recettes \$	4.875.697	4.965.763
Eaux :		
Nombre d'abonnés		

au 31 décembre	8.950	9.452
Nombre de m³ produits	20.124.279	1.339.514
Nombre de m³ distribués à la clientèle	16.428.500	17.044.701
Recettes	2.072.855	2.169.686
Transports en commun :		
Nombre de voyageurs transportés	61.394.919	54.712.554
Recettes	2.415.830	2.219.174
Total des recettes d'exploitation en dollars chinois	9.364.282	9.354.723

#### Répartition des bénéfices

Déduction faite de 7.829 877 fr. 90, consacrés aux amortissements (contre 7.094.614 fr. 26 en 1933) et de 1.056.467 fr., 01 de frais généraux (contre 1.108.541 fr. 36 en 1933), le solde du compte de Profits et pertes est de 20.622.330 francs 46.

Nous n'avons cette année aucun prélèvement à effectuer pour la Réserve légale, dont le montant actuel représente 10 % du capital social.

Nous vous proposons de répartir comme suit ce solde bénéficiaire de	20.622.330 46
Premier dividende de 6 % aux actions	6 000.000 00
Solde	14.622.330 46
10% de ce solde au conseil	1.462.233 05
Et 90 %aux actionnaires, soit	13 260.097 41
Solde reporté de 1933	1.837 647 03
Ensemble	14 997.744 44
Dividende supplémentaire de	12.000.000 00
de 12 %	12.000.000 00
Reste	2.997.744 44

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

#### Questions à l'ordre du jour

Depuis votre dernière assemblée, plusieurs modifications se sont produites dans la composition de votre conseil.

Au mois de janvier. dernier, nous avons eu la douleur de perdre l'un de nos collègues, M. Le Bœuf.

Plus récemment, au mois de février, M. Liénart, malgré nos vives instances, nous a remis, pour raisons de convenance personnelle, sa démission d'administrateur

MM. Le Bœuf et Liénart faisaient partie de votre conseil depuis la fondation de la compagnie, au développement de laquelle ils ont puissamment contribué.

Vous vous associerez certainement à nous pour renouveler à la famille de M. Le Bœuf l'expression de notre douloureuse sympathie et à M. Liénart nos regrets les plus vifs.

Vous savez, d'autre part, que M. Tirard n'avait pas, pour des raisons que nous vous avons indiquées, demandé à l'assemblée générale de 1934, le renouvellement de son mandat, venu à expiration.

Usant de la faculté que nous donne l'article 14 des statuts, nous avons appelé à siéger parmi nous :

MM. Pierre Mirabaud, André Bougenot, Alexandre Bungener.

Certains que leur collaboration nous sera des plus utiles, nous vous demandons de vouloir bien ratifier leur nomination.

Nous vous proposons le vote d'une résolution donnant *quitus* de sa gestion à M. Tirard.

D'après le roulement établi en conformité de l'article 23 des statuts, le mandat de M. André Luquet vient à expiration cette année ; nous vous demandons de vouloir bien le lui renouveler.

M. Liénart avait, dès l'an dernier, résigné ses fonctions de vice-président. Nous avons désigné, pour le remplacer, M. Thion de la Chaume.

Au cours du dernier exercice, votre compagnie n'a réalisé, en dehors des opérations courantes de banque, aucun traité ou marché présentant un caractère particulier, ni avec nos administrateurs, ni avec les sociétés dont ils font partie. Nous vous demandons de nous renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Après avoir entendu le rapport de MM. les commissaires des comptes, vous aurez à statuer sur les diverses résolutions que comporte l'ordre du jour.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1934

ACTIF	
Apports, 250.000 : amortissements, 250 000	Mémoire
Frais de 1 <sup>er</sup> Etablissement :	
Électricité-Production	34 878.669 61
Électricité-Distribution	20 469.169.82
Transports en commun	17 904 847 70
Eaux :	
Comptes contractuels	54.484.872 87
Comptes spécial	1 067.679 61
Magasin général	18.704.911 14
Commandes en cours d'exécution et marchandises en route	177.358 20
Débiteurs divers	8.543.788 39
Mobilier du siège social	1 00
Terrains et maisons	6.581.312 87
Espèces en caisse et en banque	6 312.880 22
Portefeuille	144.616 40
	<u>169.270 107 83</u>
PASSIF	
Capital actions	100.000.000 00

Réserve légale	10.000.000 00
Réserve pour extensions et réfections	9.000.000 00
Réserve pour accidents	1.000.000 00
Provision pour fluctuation de change	20.000.000 00
Créditeurs divers	6.810.130 34.
Profits et Pertes	
Solde reporté de 1933	1.837.647 03
Bénéfices de l'exercice 1934	20.622.330 46
	<u>169.270.107 83</u>

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	1.056.467 01
Amortissements sur frais de 1 <sup>er</sup> établissement	7.829.877 90
Solde bénéficiaire	20.622.330 46
	<u>29.508.675 37</u>
CRÉDIT	
Bénéfices nets d'exploitation (Dollars 5.774.324)	29.496.493 23
Intérêts et produits divers	12 182 14
	<u>29.508 675 37</u>

### PASSIF (Après répartition)

Capital actions	100.000.000 00
Réserve légale	10.000.000 00
Réserve pour extensions et réfections	9.000.000 00
Réserve pour accidents	1.000.000 00
Provision pour fluctuations de change	20.000.000 00
Créditeurs divers	6.810.130 34
Bénéfices distribués	19 462 233 05
Report à nouveau	2,997.744 fi
	<u>169.270.107 83</u>

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Vous venez, Messieurs, d'entendre le rapport du conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes. Le rapport du conseil vous donne des renseignements complets sur l'activité de votre Compagnie pendant l'année 1934 ; je ne crois pas qu'il y ait rien à y ajouter.

En ce qui concerne l'exercice en cours, 1935, je me bornerai à vous dire que les recettes des cinq premiers mois sont sensiblement égalés à 6.000 dollars près, aux recettes de cinq premiers mois de l'exercice 1934. Par contre j'espère que nos bénéfices, je dis j'espère car nous n'avons pas encore les résultats comptables du mois de mai, seront légèrement supérieurs à ceux de 1934.

Pour les quatre premiers mois seulement, nous avons un excédent de 50.000 dollars.

En dehors de cela, je ne vois rien d'intéressant à vous dire, sinon que la population de la concession française reste stationnaire.

De 496.000 habitants à la fin de 1933, elle est passée à 498.000 à la fin de 1934. Il a été délivré en 1934, et cela doit nous donner bon espoir pour l'avenir, 1.200 permis de construction, pour une valeur déclarée de 12.776.000 dollars.

## LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je voudrais simplement exprimer le désir que l'année prochaine MM. les commissaires aux comptes veuillent bien, comme il est généralement d'usage dans les sociétés, nous donner un rapport un peu plus détaillé. Je vous laisse le soin d'apprécier le rapport qu'ils nous soumettent cette année ; il est tout de même un peu succinct.

Un autre actionnaire. — Les commissaires doivent examiner les comptes en nous indiquant qu'ils les ont examinés, ils disent tout ce qu'ils ont à nous dire. Il est bien inutile qu'ils paraphrasent le rapport du conseil comme font la plupart de leurs collègues. Nous n'avons pas besoin qu'ils nous disent qu'il y a en caisse 500.000 fr. de plus parce qu'on a dépensé 500.000 fr. de moins, et autres la palissades de genre.

M. de Vaux. — Nous faisons un examen des comptes aussi complet que possible, et c'est cela surtout qui est important.

Envisagez-vous des travaux assez importants ?

Un autre actionnaire. — Envisagez-vous encore, Monsieur le président, des travaux assez importants ?

M. le président. - Oui, mais pas pour cette année, ni même pour l'année prochaine. Nous aurons bien l'année prochaine à acheter des autobus, mais cela ne représente pas des sommes très considérables. Pour le Service des eaux, il y aurait bien des travaux assez importants à réaliser, mais nous espérons pouvoir les remettre une année encore. De sorte que — et je vais au devant de votre demande si c'est là la question que vous désiriez poser — nous n'envisageons pas d'opération financière, pour le moment du moins.

Le même actionnaire. — C'est en effet ce que je voulais vous demander, car la trésorerie ne me paraissait pas énorme. Mais si vous n'avez pas de travaux importants à faire d'ici un an ou deux, la question ne se pose évidemment plus.

## LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions ci-dessous, qui sont toutes adoptées à l'unanimité :

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, adoptant les termes desdits rapports



approuve les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1934, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les propositions de répartition des bénéfices formulées par le conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende pour l'exercice 1934 à 45 francs par action.

Un acompte de 22 fr. 50 ayant été mis en paiement en janvier 1935, le solde du dividende ressort à 22 fr. 50.

Ce solde sera payable, sous déduction des impôts et taxes en vigueur, sur présentation des certificats pour les actions nominatives et contre détachement du coupon n° 40 pour les actions au porteur, à partir du 25 juin 1935

À Paris :

À la Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann ;

Et à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann.

En Belgique :

À la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, à Bruxelles, et à ses succursales et agences.

L'assemblée générale décide le report à nouveau du solde disponible des bénéfices s'élevant à 2.997.744 fr. 44.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale donne à M. Paul Tirard *quitus* de sa gestion d'administrateur.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans, conformément à l'article 23 des statuts, le mandat de M. André Luquet, administrateur sortant.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. Pierre Mirabaud, dont les pouvoirs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1939.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. André Bougenot, dont les pouvoirs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1940.

#### Septième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. Alexandre Bungener, dont les pouvoirs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1937.

#### Huitième résolution

MM. Laënnec et le comte de Vaux sont nommés commissaires des comptes et chargés, en cette qualité, de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, le bilan et les comptes qui seront présentés par les administrateurs pour l'exercice 1935.

Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue, pour quelque cause que ce soit.

L'allocation des commissaires est fixée à 3.000 francs pour chacun d'eux.

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et après avoir entendu le compte rendu spécial prévu par cet article, approuve les opérations faites par la Société avec les établissements dans lesquels certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects.

Elle donne aux administrateurs, pour l'exercice 1935, les autorisations prévues par la loi précitée.

N. B. — Le montant net du prochain coupon, de 22 fr. 50 brut ressort à :

19 fr. 80 pour les actions nominatives supportant l'impôt de 12 % ;

18 fr. 70 pour les actions nominatives supportant l'impôt de 17 % ;

17 fr. 30 pour les actions au porteur.

---

#### Arrivée

(*Le Journal de Shanghai*, 24 octobre 1935)

M. R. Courthial, directeur de la Compagnie Française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, accompagné de M<sup>me</sup> Courthial, est arrivé mardi à Shanghai, par le « Dairen-Marû », rentrant de France, via Sibérie.

---

#### La mort de M. Manus

(*Chantecler*, 26 janvier 1936, p. 6)

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la mort de M. Manus le 24 courant à Huê, des suites d'un accident d'auto survenu le 14 courant à Tam-Ky, à 60 km. de Tourane. C'est une perte cruelle pour la grande industrie française en Indochine et en Extrême Orient, car le défunt était administrateur délégué de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine et de la Société indochinoise d'électricité, administrateur de l'Union électrique indochinoise, de la Compagnie coloniale d'éclairage et de force, de la Société des eaux et d'électricité en Annam [SIPEA\*], de la [Compagnie des Tramways de Shanghai](#) et de plusieurs autres sociétés en Extrême-Orient. Cette perte est d'autant plus cruelle que M. Manus était à fleur de l'âge. En effet, il n'était âgé que de 44 ans. Il était le neveu de M. Hermenier, fondateur de ces sociétés.

Arrivé en Indochine après la guerre, comme directeur à la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, il était devenu ensuite directeur général de la même compagnie, directeur général de la Société indochinoise d'électricité. Enfin, ses grandes qualités d'animateur l'avaient porté aux plus hautes postes de l'industrie française en Indochine et en Extrême-Orient. À Hanoï, comme à Paris et à Saïgon, l'étendue de ses connaissances techniques, sa parfaite connaissance de l'Indochine, son intelligence large et précise l'avaient fait hautement apprécier.

.....

---

Compagnie française de Tramways  
et d'éclairage électriques de Shanghai

Assemblées extraordinaire et ordinaire du 11 juin 1936

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 septembre 1936)

L'assemblée est présidée par M. J. Courcelle, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires

présents : M. Tricaud, représentant la Banque de l'union parisienne, et M. Rolloy, représentant la Banque de l'Indochine.

M. Laffargue remplit les fonctions de secrétaire.

5.134 actions étaient présentes ou représentées.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous venons, messieurs, conformément aux prescriptions de nos statuts, soumettre à votre approbation le bilan et le Compte de profits et pertes de votre société au 31 décembre 1935.

Malgré leur caractère d'utilité publique qui les rend moins sensibles que les industries et le commerce privés à la crise économique qui persiste à Shanghai, les divers services dont nous avons la concession ont cependant continué à en souffrir.

#### Marche et résultats de l'exploitation

Les recettes de nos exploitations Electricité et Eaux, qui, jusqu'alors, et malgré cette crise n'avaient cessé de progresser d'année en année, accusent, pour la première fois, en fr, une légère diminution sur celles du précédent exercice ; les transports en commun ont été sensiblement plus atteints. L'ensemble de nos recettes brutes d'exploitation ne s'est élevé, en 1935, qu'à 8.861.612 dollars contre 9.334.723 dollars en 1934, soit une diminution, d'une année à l'autre, de 5,27 %.

Nos bénéfices d'exploitation sont également moindres que ceux de 1934 mais, grâce à de nouvelles compressions de dépenses, le pourcentage de leur diminution est inférieur à celui des recettes.

Après amortissements de 7.935.844 fr. 93, sensiblement égaux à ceux de l'année dernière (7.829.877 fr. 90), nos bénéfices nets distribuables, quelque peu inférieurs à ceux de 1934, sont de : 20.084.306 fr. 02 au lieu de 20.622.330 fr. 46.

Ils nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende, égal au précédent, de 45 francs brut par action.

Au mois de janvier dernier, il a été mis en paiement un acompte de 22 fr. 50, sur lequel ont été retenu l'impôt cédulaire sur le revenu y afférent et, pour les actions au porteur, la moitié de la taxe de transmission due pour l'exercice 1935.

Si vous approuvez notre proposition, le solde du dividende sera de 22 fr. 50 brut et son paiement aura lieu, sous déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs immobilières, et, pour les actions au porteur, de la moitié de la taxe de transmission afférente à l'exercice 1935, à la date du 15 juin 1936.

#### La valeur d'échange du dollar

Dans notre précédent rapport, nous vous avons signalé que le gouvernement chinois, en supprimant de fait, le 1<sup>er</sup> octobre 1934, la libre exportation de l'argent-métal, avait fait du dollar une monnaie dirigée dont il lui était loisible de fixer le cours à son gré.

Le 4 novembre 1935, après avoir brusquement ramené ce cours à 1 sh. 2 1/2 (soit, à la parité d'alors, environ 4 francs 50), le gouvernement chinois décréta le cours forcé des billets de banque, frappa d'interdiction toutes opérations en monnaie d'argent et rendit obligatoire l'échange des dollars et barres d'argent contre des billets de banque.

En même temps, il décida que, pour stabiliser à 1 sh. 2 1/2 la valeur d'échange du dollar, les trois banques gouvernementales chinoises procéderaient à des achats et ventes de devises en quantité illimitée. En présence de cette mesure, nous avons adressé à la municipalité française une lettre formulant toutes nos réserves sur ses répercussions.

Depuis lors, la parité de 1 sh. 2 1/2 a été maintenue.

Les principaux travaux exécutés en 1935

Nous vous donnons, ci-après, quelques indications sur les principaux travaux exécutés en 1935.

Électricité. — Le 9<sup>e</sup> groupe électrogène Diesel de 8 000 kilowatts a été mis en service au cours de l'été dans les conditions satisfaisantes, portant ainsi la puissance de la centrale de Lokawei à 28 000 kilowatts environ.

Divers renforcements de feeders haute et basse tension ont été effectués.

Eaux. — Nous avons continué à développer notre réseau de distribution dans la mesure où le commandaient les besoins des abonnés nouveaux.

Transports un commun. — Les travaux de réfection de voies de tramways ont été poursuivis sur le boulevard des Deux-Républiques entre la rue Millot et la rue Tourane.

Nous avons entrepris la révision des carrosseries de nos trolleybus en mettant à profit le ralentissement de service occasionné par la réfection des chaussées empruntées par ces véhicules.

Nous procédons au remplacement de nos anciens autobus à essence par des autobus à moteurs Diesel, d'exploitation plus économique.

Divers. — Un nouveau bâtiment, destiné au laboratoire et à nos services d'exploitation des eaux, a été construit et aménagé.

Les divers parcs de marchandises ont été groupés et mis à l'abri à proximité du magasin central.

L'exploitation de nos services se trouve, sauf imprévu, assurée pour plusieurs années par les installations actuelles. Nous n'avons donc pas à prévoir, dans un avenir proche, de travaux neufs importants.

#### Renseignements statistiques concernant les années 1934 et 1935

Nous vous donnons, ci après, les renseignements statistiques comparatifs des deux dernières années.

	1934	1935
Électricité		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	33.534	33.586
Nombre de kWh produits	55.245.998	54.694.620
Nombre de kWh distribués à la clientèle	35.986 108	34.641.204
Recettes (en dollars chinois)	4.965 763	4.824.949
Eaux		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	9.452	10.250
Nombre de m <sup>3</sup> produits	21.339.514	20 428.917
Nombre de m <sup>3</sup> distribuées à la clientèle	17.044.701	16.493.183
Recettes (en dollars chinois)	2.169 686	2.103.887
Transports en commun		
Nombre de voyageurs transportés	54.712.554	50.002.199

Recettes (en dollars chinois)	2 219.274	1.932.776
Total des recettes d'exploitation (en dollars chinois)	9.354.723	8.861.612

#### Répartition des bénéfices

Déduction faite de 7.935.844 fr. 93 consacrés aux amortissements (contre 7.829.877 fr. 90 en 1934), et de 1.043 976 fr. 63 de frais généraux (contre 1.056.467 fr. 01 en 1934), le solde du compte de profits et pertes est de 20 millions 084.306 fr. 02.

Nous n'avons aucun prélèvement à effectuer pour la réserve légale dont le montant actuel représente 10 % du capital social.

Nous vous proposons de répartir comme suit ce solde bénéficiaire de	20.084.306 02
Premier dividende de 6 % aux actions	6.000.000 00
Solde	14.084.306 02
10 % de ce solde au Conseil	1.408.430 60
et 90% aux actionnaires, soit	12.675.875 42
Solde reporté de 1934	2.997.744 44
Ensemble	15.673.619 86
Dividende supplémentaire de 12 %	12.000.000 00
Reste	3.673.619 86

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

#### Questions à l'ordre du jour

Au mois de janvier dernier, nous avons eu la douleur de perdre un de nos collègues, M. Manus, décédé dans la force de l'âge, des suites d'un accident d'automobile survenu au cours d'une mission en Indochine. Ses connaissances techniques et son expérience des affaires rendaient sa collaboration particulièrement précieuse.

Vous vous associerez certainement à nous pour renouveler à la famille de M. Manus l'expression de notre douloureuse sympathie.

Usant de la faculté que nous donne l'article 24 des statuts, nous avons appelé à siéger parmi nous M. Paul Baudouin <sup>18</sup>, directeur général de la Banque de l'Indochine. Certains que sa collaboration nous sera des plus utiles, nous vous demandons de bien vouloir ratifier sa nomination.

Nous vous proposons, d'autre part, de donner à M. Liénart et à la succession de M. Le Bœuf, *quitus* de la gestion de ces messieurs.

<sup>18</sup> Paul Baudouin (1894-1964) : inspecteur des finances, inspecteur général (1926), directeur général adjoint (décembre 1927), directeur général (1931) et président (1941-1944) de la Banque de l'Indochine. Voir [encadré](#).

D'après le roulement établi en conformité de l'article 23 des statuts, les mandats de MM. Courcelle et Baudouin viennent à expiration cette année ; nous vous demandons de bien vouloir les leur renouveler.

Au cours du dernier exercice, votre Compagnie n'a réalisé, en dehors des opérations courantes de banque, aucun traité ou marché présentant un caractère particulier, ni avec vos administrateurs, ni avec les sociétés dont ils font partie. Nous vous demandons de nous renouveler l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Après avoir entendu le rapport de MM. les commissaires des comptes, vous aurez à statuer sur les diverses résolutions que comporte l'ordre du jour.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Apports (250.000)	mémoire
Frais de premier établissement :	
Électricité-Production	43 241.182 97
Électricité-Distribution	18.828.484 87
Transports en commun	16.815.791 25 1
Eaux :	
Comptes contractuels	53.861.072 12
Compte spécial	1.049.710 47
Magasin général	8.844.804 37
Commandes en cours d'exécution et marchandises en route	38.647 10
Débiteurs divers	4.136 882 80
Taxes fiscales à récupérer	4.221.039 13
Mobilier du siège social	1 00
Terrains et maisons	6.506.427 07
Espèces en caisse et en banques	12.774.773 62
Portefeuille	153.532 48
	<u>170.472.349 25</u>
PASSIF	
Capital actions	100.000.000 00
Réserve légale	10.000.000 00
Réserve pour extensions et réfections	9 000 000 00
Réserve pour accidents	1.000.000 00
Provision pour fluctuations de change	20.000.000 00
Créditeurs divers	6 336.274 49
Taxes dues à l'Enregistrement	1 054 024 30
Profits et pertes :	
Solde reporté de 1934	2.997 744 44
Bénéfices de l'exercice 1935	20.084 306 02
	<u>170.472 349 25</u>

## Compte de Profits et Pertes

DÉBIT	
Frais généraux	1 043.976 63
Amortissements sur frais de premier établissement	79.335.844 93
Solde bénéficiaire	20.084.306 12
	<u>29.064 127 58</u>
CRÉDIT	
Bénéfices nets d'exploitation (dollars 5,503,113,47)	29.002.613 65
Intérêts et produits divers	61.513 93
	<u>29.064.127 58</u>

ALLOCUTION de M. J. COURCELLE,  
président du conseil d'administration

Je n'ai rien à ajouter aux renseignements que vous donne le rapport du conseil d'administration sur l'activité de votre Compagnie en 1936.

Les premiers résultats de l'exercice en cours

Mais je crois utile de vous faire connaître, comme d'habitude, les premiers résultats de l'exercice en cours, résultats qui, sous la double et fâcheuse influence de la crise économique et de la dévaluation du dollar chinois, sont sensiblement inférieurs à ceux de la période correspondante de 1935.

Pour les quatre premiers mois de l'année, nos recettes d'exploitation, qui s'étaient élevées en 1935 à 3.133.923 dollars, n'ont été, en 1936, que de 2.904.661 dollars, soit en moins 229.262 dollars ou 7,30 %.

Il paraît donc certain que, même en escomptant dans les prochains mois une légère reprise d'activité économique à Shanghai, le total en dollars de nos recettes d'exploitation en 1936 sera en diminution sur celui de 1935.

D'autre part, ainsi que vous l'indique le rapport du conseil, le cours du dollar chinois, dont la moyenne pour 1935 ressort à 5 fr. 48, a été brusquement et arbitrairement fixé, au début de novembre 1935, à 4 fr. 50 et se maintient depuis lors aux environs de cette parité.

En ce qui nous concerne, cette dévaluation se traduit par l'augmentation de notre coefficient d'exploitation — une partie de nos dépenses étant payables en devises étrangères —, d'où réduction de nos bénéfices nets d'exploitation exprimés en dollars, et par la diminution de la valeur en francs de ces bénéfices.

Les conséquences fâcheuses de cette dévaluation du dollar sur les résultats de l'exercice en cours, sont heureusement non pas certes compensées mais atténuées par des contrats de change avantageux que nous avons pu conclure en temps utile pour nos transferts du premier trimestre de 1936.

Une observation réconfortante pour l'avenir

Je tiens, en outre, à vous soumettre une observation que l'on peut, semble-t-il, considérer comme réconfortante pour l'avenir.

Je vous ai dit tout à l'heure que nos recettes des quatre premiers mois de 1936 étaient inférieures de 229.262 dollars ou 7,30 % à celles de la période correspondante de 1935 ; mais, si nous comparons les recettes de ces quatre mois de 1936, non plus à celles des quatre premiers mois mais à celle des quatre derniers mois de 1935 (et ces deux périodes sont en fait comparables), nous constatons qu'elles ne sont inférieures à celles-ci que de 10.123 dollars ou 0,34 %.

Il est permis d'en conclure, sinon que la crise économique tend à s'atténuer, du moins qu'en ce qui concerne nos services, les restrictions qu'elle a provoquées chez nos clients ont atteint leur maximum et que la baisse de nos recettes semble maintenant enrayée.

Nous pouvons donc légitimement espérer que dès que l'horizon économique s'éclaircira, nos recettes reprendront leur marche ascendante, d'autant plus que le nombre de nos abonnés d'eau et d'électricité, non seulement n'a pas diminué depuis le début de la crise, mais s'est accru, même en 1935, et que l'on continue à construire de nouveaux immeubles dans la concession française.

#### LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je voudrais demander quelques petits renseignements. Le poste « Taxes fiscales à récupérer » est inscrit au bilan pour 4.221.039 fr. 13. Est-ce que ces taxes ont été récupérées depuis 1936 ?

M. le président. — Non, seulement pour l'exercice 1935. Pour les taxes 1936, elles ont été payées, mais ne sont pas récupérées. Celles à récupérer sont celles avancées par la société pour le compte des actionnaires en 1935.

L'actionnaire — Dans quelle monnaie les provisions pour fluctuations de change de 20 millions de francs ont-elles été déposées ? Est-ce en dollars ou en francs.

M. le président. — Ces provisions sont représentées par nos installations. En d'autres termes, si nous n'avions pas employé ces 20 millions dans nos installations, nous devrions avoir un capital supérieur de 20 millions. Du reste, vous le voyez par le bilan, vous n'avez pas de poste liquide qui corresponde à ces 20 millions. Nous les avons utilisés pour nos installations.

#### Les travaux exécutés en 1935

Un deuxième actionnaire. — À combien se montent les travaux exécutés en 1935 ?

M. le président. — Ils se montent à 2.395.000 dollars ou 12.851.000 francs.

L'actionnaire. — Où sont-ils portés ?

M. le président. — Aux frais de premier établissement.

L'actionnaire. — Par conséquent, vous avez porté 12 millions aux frais de premier établissement et vous avez amorti 8 millions.

M. le président. — Notre actif a augmenté de la différence.

L'actionnaire. — Vous prévoyez que ces dépenses sont terminées ?

M. le président. — Nos installations sont tout à fait suffisantes. Nous ne prévoyons pas pour les années qui viennent des dépenses aussi importantes ; nous aurons seulement à faire face à quelques frais.

#### Les tarifs

Un troisième actionnaire. — Avez-vous fait des demandes d'augmentation de tarif aux municipalités ?

M. le président. — Nous l'avons fait il y a quelques temps. Depuis lors, nous avons sondé le terrain, mais nous avons acquis la certitude que nous nous heurterions à un refus. Les autres concessionnaires n'ont fait aucune demande de relèvement, estimant, comme nous mêmes, qu'elle ne serait pas opportune pour le moment.

#### LES RÉOLUTIONS



Personne ne demandant plus la parole, les résolutions ci-dessous sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, adoptant les termes desdits rapports, approuve les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1935, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les propositions de répartition des bénéfices formulées par le conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende pour l'exercice 1935 à 45 francs par action.

Un acompte de 22 francs 50 ayant déjà été mis en paiement en janvier 1936, le solde du dividende ressort à 22 francs 50.

Ce solde sera payable, sous déduction des impôts, et taxes en vigueur, sur présentation des certificats pour les actions nominatives et contre détachement du coupon n° 42 pour les actions au porteur, à partir du 15 juin 1936

À Paris :

À la Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann ;

Et à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann ;

En Belgique :

À la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, à Bruxelles, et à ses succursales et agences.

L'assemblée générale décide le report à nouveau du solde disponible des bénéfices s'élevant à 3.673.619 francs 30.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de sa gestion d'administrateur à M. Pierre Liénart. Elle donne également *quitus* à la succession de M. Henry Le Bœuf pour la gestion de ce dernier.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, M. Paul Baudouin, dont les pouvoirs expirent aujourd'hui.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans, conformément à l'article 23 des statuts, les mandats de MM. Courcelle et Baudouin, administrateurs sortants, dont les pouvoirs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1941.

#### Sixième résolution

MM. R. Laënnec et le compte de Vaux sont nommés commissaires des comptes et resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1936.

Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul le mandat ci dessus en cas d'empêchement de son collègue, pour quelque cause que ce soit.

L'allocation des commissaires est fixée à 3.000 francs pour chacun d'eux.

#### Septième résolution

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et après avoir entendu le compte rendu spécial prévu par cet article, approuve les

opérations faites par la Société avec les établissements dans lesquels certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects.

Elle donne aux administrateurs, pour l'exercice 1936, les autorisations prévues par la loi précitée.

\*  
\*   \*  
\*

#### Montant net du coupon

L'assemblée ordinaire a fixé le dividende afférent à l'exercice 1935 à 45 francs par action.

Un acompte de 22 francs ho ayant été mis en paiement le 3 janvier 1936, le solde sera mis en distribution à partir du 15 juin 1935 à raison de :

19 francs 80 net pour les titres nominatifs dont le revenu est imposable à 12 ;  
18 francs 45 net pour les titres nominatifs dont le revenu est imposable à 18 ;  
17 francs 10 net pour les titres nominatifs dont le revenu est imposable à 24 ;  
15 francs 90 net pour les titres au porteur.

---

#### Informations et communiqués TRAMWAYS DE SHANGHAI (*Le Journal des débats*, 15 octobre 1936)

Les recettes des trois premiers trimestres de l'exercice 1936 ont été de dollars 6.458.876 au lieu de dollars 6.683.972 pour la même période de 1935.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 495 :  
Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
Conseil : J. Courcelle, pdt ; R. Thion de la Chaume, v.-pdt ; P. Baudouin, A. Bougenot, A. Bungener, L. Jadot, A. Luquet, P. Mirabaud.  
Commissaires des comptes : MM. R. Laënnec, comte de Vaux. Suppl. : Brichant.

---

#### BANQUE DE L'UNION PARISIENNE (*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1937)

##### Les participations

Les recettes de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai ont repris leur progression depuis le mois de juillet 1936. D'autre part, en raison de la plus-value du dollar chinois par rapport au franc, les bénéfices nets distribuables de l'exercice 1936 sont supérieurs à ceux de 1936. Il est probable que le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se réunir en juin prochain, la distribution d'un dividende de 65 fr. contre 45 fr. l'an dernier.

---

Le conflit sino-japonais  
Un obus tombe dans la concession française  
(*Le Journal des débats*, 12 novembre 1937)

Changhai, le 11 novembre. Un obus a explosé dans la concession française, rue de l'Amiral-Bayle, causant plusieurs victimes. Un nombre indéterminé d'obus japonais sont tombés dans la zone de refuge de Nantao. Les volontaires de la concession française ont été mobilisés à midi.

Deux employés de la Compagnie française de tramways, M. P. Ametier, de nationalité française, et M. A.-L. Thurbansky, un Hongrois, ont été blessés. (Havas.)

---

## TRAMWAYS DE SHANGHAI

*(L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1938)*

L'influence du change, jointe à la notable progression des recettes d'exploitation, explique la forte augmentation des bénéfices qui a permis de porter le dividende de 55 francs à 75 francs. La progression des recettes s'accroît depuis le début de 1938.

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 15 juin.

À la suite de la lecture des rapports, le président a prononcé une brève allocution dans laquelle il a souligné l'influence de l'afflux des réfugiés dans la concession française, sur les recettes de la société. Il a ensuite ajouté :

« Si les hostilités m'ont pas entravé la bonne marche de notre exploitation industrielle, elles ont eu, récemment, une conséquence indirecte qui requiert notre attention. Je veux parler des restrictions de changes par le gouvernement chinois, au mois de mars dernier et qui, en obligeant de recourir au marché libre pour une partie des transferts, entraînent la fixation d'un taux moyen de change différent du cours officiel.

« Jusqu'à présent, nous avons pu cependant effectuer nos transferts dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur la base de parités supérieures à celles de l'an dernier, qui avaient été déjà très élevées, puisque le cours moyen du dollar chinois a atteint, pour 1937, 7 fr. 26 contre 4 fr. 96 en 1936.

« Au reste, la progression de nos recettes s'accroît depuis le début du présent exercice. Au 31 mai de cette année, nous avons encaissé \$ 4 millions 785.270, contre \$ 4.016.608 à la même date de 1937, soit une augmentation de \$ 768 602 ou plus de 15 %.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée ordinaire du 15 juin, le conseil indique que la concession française de Shanghai a peu souffert des hostilités sino-japonaises et que les installations de la Compagnie n'ont pas subi de dommages sensibles. Les services Electricité et Eaux n'ont jamais cessé de fonctionner. Les services de transports en commun, interrompus pendant une semaine en août, ont été progressivement rétablis.

Les troubles ont occasionné un afflux considérable de population. Le rétablissement de la tranquillité entraîne un exode en sens inverse, mais la concession française est encore très fortement surpeuplée et on peut penser qu'une partie de l'excédent se fixera sur son territoire.

Des recettes d'exploitation, qui avaient commencé à se relever pendant le second semestre de 1936, ont continué leur progression, qui s'est fortement accentuée en 1937, et ont atteint, par rapport à 1936, le chiffre de 888.515 dollars chinois, augmentation qui n'avait, jusqu'ici, jamais été constatée.

Le dollar chinois s'est pratiquement maintenu, en 1947, aux environs du cours officiel fixé en shillings par le gouvernement chinois. Du fait de la dépréciation du franc, son cours en francs s'est progressivement élevé de 6 fr. 28 à 8 fr. 74.

L'influence du change, jointe à la notable progression des recettes en dollars, explique la forte augmentation des bénéfices distribuables en francs, passés de 21.143.587 fr. en 1936 à 36.347.362 fr. en 1937.

Le conseil a mis à profit cette forte augmentation pour amortir certaines installations, indépendamment des amortissements habituels. Le solde bénéficiaire permet de répartir aux actions un dividende de 75 fr, contre 65 fr l'an dernier.

En ce qui concerne les diverses branches d'exploitation, le rapport donne les renseignements suivants :

Dans le domaine de l'électricité, les travaux d'extension et de renforcement de réseaux de distribution haute et basse tension se sont poursuivis normalement.

Le nombre des abonnés est passé à 4.761, en augmentation de 4.022 unités :

le nombre des kilowattheures émis en haute tension a été de 60.109.178, en augmentation de 8.837.735 ; Il en a été distribué en basse tension 38.743.454, soit 637.321 de plus qu'en 1936.

Le réseau de distribution d'eau a été développé pour satisfaire aux besoins de la clientèle. Le nombre des abonnés s'est accru de 1.987 unités et atteint le chiffre de 12.689. Le nombre des mètres cubes distribués s'est élevé à 19.745.981, en augmentation de 2.473.613.

En ce qui concerne les transports en commun, en accord avec la Compagnie de tramways de la concession internationale, la société envisage la mise en service prochaine d'une nouvelle ligne de raillies-cars, pour l'exploitation de laquelle 10 véhicules ont été achetés. Le nombre des voyageurs transportés est passé à 50.295.125, en accroissement de 2.270.752 unités.

L'assemblée a approuvé les comptes qui font apparaître un solde bénéficiaire de 36.347.362 fr. Le dividende a été fixé à 15 fr. par action. Un acompte de 35 fr. ayant déjà été payé, le solde de 40 fr. brut sera mis en paiement le 21 juin à raison de net : au nominatif 33 fr. 50 et 29 fr. 60 ; au porteur 28 fr. 10

M. A. Bungener a été réélu administrateur. La nomination de M. Jean Tannery <sup>19</sup> a été ratifiée.

---

#### TRAMWAYS DE SHANGHAI (*Le Temps*, 16 juin 1938)

À l'assemblée générale des actionnaires, qui a fixé le dividende à 75 francs brut, le président a indiqué que depuis le début du conflit sino-japonais, la population de la concession française avait sensiblement augmenté et que le nombre des établissements industriels était passé de 1.611 à 2.512.

Si les hostilités n'ont pas entravé la bonne marche de l'exploitation, elles ont eu comme conséquence indirecte l'établissement de restrictions de change par le gouvernement chinois qui, obligeant de recourir au marché libre, entraînent la fixation d'un taux moyen de change différent du cours officiel. La Compagnie a cependant pu, jusqu'à présent, effectuer ses transferts dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur la base de conditions supérieures à celles de 1937.

Soulignant la progression de recettes — 4 millions 785.270 dollars chinois pour les cinq premiers mois de 1938 contre 4.016.668 pour la même période de 1937 —, le président a indiqué qu'en ne faisant état que du présent, l'année 1938 s'annonçait favorable pour l'entreprise.

---

<sup>19</sup> Jean Tannery : éphémère successeur de Charles Sergent à la présidence de la Banque de l'Union parisienne (septembre 1937). Nécrologie ci-dessous.

Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1939)

Les recettes du premier trimestre de 1939 ont été de 4 109.001 dollars chinois au lieu de 2.787.056 d. pour le premier trimestre de 1938.

---

TRAMWAYS DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1939)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 31 mai — assemblée qui, sans doute, ne pourra réunir le quorum et qui sera renvoyée en juin — en vue de mettre les statuts en harmonie avec la législation actuelle, par modification d'un certain nombre de ceux-ci, entre autres l'article 9, qui concerne l'émission d'actions nouvelles et autorise le conseil à porter le capital en une ou plusieurs fois de 100 à 150 millions.

Bien qu'aucune décision n'ait été officiellement prise à cet égard, il est exact que l'on envisage une augmentation du capital par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites, mais cette opération ne portera pas sur 50 millions. En tout cas, il n'y aura pas d'émission d'actions de numéraire.

---

TRAMWAYS DE SHANGHAI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1939)

Pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours, les recettes de l'exploitation ont continué de progresser dans des conditions qui permettent d'augurer de l'avenir avec calme.

L'assemblée extraordinaire, tenue le 21 juin 1939 sous la présidence de M. Jean Tannery, a décidé la modification de certains articles des statuts pour les mettre en harmonie avec les dispositions nouvelles de la législation des sociétés. Elle a également modifié l'article 9 qui est maintenant rédigé comme suit : « Le conseil est statutairement autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, à concurrence d'une somme de 50 millions de francs, pour le porter ainsi à 160 millions, soit par création d'actions à souscrire et à libérer en numéraire, soit par la transformation en actions de tout ou partie des réserves disponibles appartenant aux actionnaires et ce, aux époques, dans les proportions et aux taux et conditions qu'il jugera convenables. »

Le président a indiqué que le conseil a l'intention, si les circonstances le lui permettent, d'utiliser cette autorisation, à concurrence d'une partie du chiffre de 50 millions inscrit dans le nouvel article 9. par distribution d'actions gratuites. Il a indiqué qu'il ne pouvait donner plus de détail sur une opération dont les modalités ne sont pas encore arrêtées et dont le principe lui-même demeure subordonné à l'évolution des événements dans la période qui vient.

\*  
\*      \*

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue ensuite a approuvé les comptes de l'exercice 1938, analysés dans l'*Information* du 7 juin. Le bénéfice s'élève à 67.997.970 fr., formant avec le report antérieur un solde disponible de 62.613.445 fr. Le dividende a été fixé à 100 fr. par action. Un acompte de 45 fr. ayant été distribué en décembre dernier, le solde, soit 55 fr., sera mis en paiement le 26 juin, à raison de net : au nominatif. 45 fr. 10 ou 40 fr. 15 suivant la catégorie ; au porteur. 38 fr. 20. Une somme de 1.413.648 fr. a été reportée à nouveau. Il a été affecté 16 millions de francs au compte « Réserve pour extensions et réfections ».

Dans son rapport, le conseil indique que la concession française a été calme pendant toute l'année 1938. Sa population s'est considérablement accrue ; les constructions d'immeubles ont repris et de nouvelles usines, de petite et moyenne importance, se sont créées sur son territoire.

La progression des recettes, commencée à la fin de 1937, a continué en 1938 ; elle a été, par rapport à l'année précédente, de 3.496.183 dollars chinois.

Une partie importante des dépenses d'exploitation était effectuée en monnaie étrangère, la baisse du dollar a occasionné un accroissement de ces dépenses évaluées en dollars chinois.

La société a, dans ces conditions, et parallèlement avec les compagnies similaires de services publics de la concession internationale, présenté à la municipalité française une demande de relèvement de tarifs. Après de longues négociations, ce relèvement a été accordé le 28 février dernier.

Les effets de la baisse du dollar chinois ne se sont fait sentir que sur les derniers mois de l'année 1938.

D'autre part, le cours du franc a lui-même baissé. Il en est résulté que le cours moyen du dollar chinois pendant l'année 1938 (7 fr. 18) a été peu différent de celui de l'année précédente (7 fr. 26). Dans ces conditions, et malgré le maintien pendant l'exercice 1938 de tarifs non encore relevés, la baisse du dollar chinois n'a pas eu d'effets sensibles sur les bénéfices d'exploitation et n'a que partiellement atténué l'influence, sur les recettes, de l'augmentation de la population. Par contre, l'exercice 1939 supportera intégralement les conséquences de la baisse du dollar chinois, mais il bénéficiera du relèvement des tarifs.

Des contrats de change, passés avant la baisse du dollar chinois, ont permis de réaliser des bénéfices de change. Le conseil les a mis à profit pour, d'une part, procéder cette année encore à des amortissements exceptionnels et, d'autre part, porter de 9 à 25 millions de francs la réserve pour extensions et réfection. La société a, en effet, dû entreprendre de très importants travaux neufs pour donner satisfaction à la demande accrue de la clientèle.

Le rapport donne ensuite quelques indications sur les principaux travaux exécutés en 1938, qui sont beaucoup plus importants que les travaux effectués au cours des exercices précédents.

Electricité. — La construction d'un nouveau centre de distribution à haute tension a dû être entreprise dans la partie ouest de la concession française. Neuf nouveaux postes de transformation ont été construits et mis en service. De plus, toute une série de transformateurs aériens, de petite et moyenne puissance, a été installée sur le réseau. Des travaux importants d'extension et de renforcement des réseaux de distribution haute et basse tension se sont, d'autre part, poursuivis parallèlement.

Eaux. — L'augmentation rapide des besoins en eaux de la concession française a mis la société dans l'obligation d'entreprendre l'extension de ses moyens de production. Cette extension, dont la réalisation demandera au moins deux ans, comporte, pour l'usine des eaux de Tonkabou, la création d'une nouvelle prise au fleuve et l'installation d'une nouvelle série de filtres rapides avec deux bassins de sédimentation. La capacité de production de cette usine sera ainsi portée à 160.000 m<sup>3</sup> par jour. Le réseau de

distribution devra être développé en conséquence. Au cours de l'exercice dernier, ce réseau a déjà été renforcé pour répondre à la demande de la clientèle.

Transports en commun. — Pour satisfaire aux besoins accrus de l'exploitation de transports en commun, la société a été amenée à construire et mettre en service trois nouvelles remorques de tramways ; à commander dix nouveaux railles-cars, ceci indépendamment des dix véhicules mis en service au cours de l'année 1938 ; enfin, à commander successivement 33 nouveaux autobus à moteurs Diesel, ce qui portera à 63 le nombre des véhicules du dernier modèle. Sur ce nombre, 53 sont déjà en service ; les dix autres sont en cours de construction. Par suite de l'augmentation du nombre de voitures de transports en commun, la société a été dans l'obligation de réaliser une nouvelle extension des bâtiments de ses dépôts de Lokawei.

\*  
\*     \*

Au cours de son allocution sur les événements d'Extrême-Orient, le Président a déclaré qu'à Shanghai, malgré toutes les difficultés, malgré tous les obstacles, en dépit d'une réduction considérable du mouvement commercial, l'activité continue de la compagnie n'a pas cessé jusqu'à présent d'en bénéficier. Il est aussi difficile de faire des prévisions sur le sort de la monnaie ; mais il est impossible qu'à la longue, l'équilibre économique, comme l'équilibre politique, ne se rétablisse pas et, en ce qui concerne l'entreprise, l'ajustement des tarifs ne pourra que suivre, comme il a déjà été fait, les modifications des prix corrélatives au mouvement du dollar.

En tout cas, a ajouté le Président, les recettes de l'exploitation ont continué à progresser, au cours des cinq premiers mois de l'exercice 1939, dans des conditions qui permettent d'augurer de l'avenir avec calme.

L'assemblée a donné à la succession de M. Joseph Courcelle *quitus* de sa gestion. Elle a ratifié la nomination de M. Jules Aubrun <sup>20</sup>, comme administrateur, et réélu M. Lambert Jadot, administrateur sortant.

---

Compagnie française de Tramways  
et  
d'éclairage électriques de Shanghai  
Assemblées extraordinaire et ordinaire du 21 juin 1939  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juillet 1939)

#### Assemblée extraordinaire

M. Tannery, président du conseil d'administration, déclare la séance ouverte et appelle au bureau, pour y remplir les fonctions de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : M. de Gaulle <sup>21</sup>, représentant la Banque de l'Union Parisienne, et M. Danderieux, représentant la Banque de l'Indochine. M. Denoix, secrétaire général de la Compagnie, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

215.260 actions possédées par 2.908 actionnaires, sont présentes ou représentées.

---

<sup>20</sup> Jules Aubrun (1881-1959) : polytechnicien, ingénieur des mines. Ingénieur chez Schneider (1916). Puis ingénieur-conseil de la Banque Lazard (1929), son représentant au conseil d'administration de la Société française de dragages et de travaux publics (1931), de la Société de construction des Batignolles (1932), des Messageries maritimes (1939). Officier de la Légion d'honneur (1930).

<sup>21</sup> Pierre de Gaulle (1897-1959) : l'un des frères de Charles, président du conseil municipal de Paris, député de la Seine (1951-1955), directeur adjoint de la Banque de l'union parisienne, la représentant au conseil de la Société générale de courtage d'assurances, de la Société immobilière et financière africaine et de Multiplex (contreplaqués).

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation diverses modifications de nos statuts.

La plupart de ces modifications n'ont d'autre but que de mettre nos textes en harmonie avec les dispositions nouvelles de la législation des sociétés.

Une seule est d'objet différent :

Dans sa rédaction actuelle, le paragraphe 1 de l'article 9 des statuts n'autorise votre conseil à augmenter le capital social, à concurrence de cinquante millions de francs, que par l'émission d'actions de numéraire.

Cette expression nous paraît trop limitative.

Vous savez, en effet, qu'en application du décret-loi du 30 mars 1939, les augmentations de capital par incorporation de réserves pratiquées avant le 31 décembre 1939 sont facilitées par des dégrèvements fiscaux.

Nous vous demandons, par une rectification de l'article 9, de donner à votre conseil la faculté de réaliser éventuellement une opération de cette nature dans le cadre de l'autorisation générale dont il dispose déjà.

\*  
\* . \*

### ALLOCUTION de M. Jean TANNERY, président du conseil d'administration

Tout à l'heure, au cours de votre assemblée générale ordinaire, nous aurons l'occasion, Mesdames, Messieurs, de vous donner les explications utiles sur la situation actuelle de notre société.

Vous serez tous à même de les entendre en demeurant dans la salle, après clôture de l'assemblée extraordinaire. Ceux d'entre vous qui, n'ayant ou ne représentant pas vingt actions au moins, n'ont pas, statutairement, le droit de participer à nos débats ordinaires, voudront bien seulement s'abstenir de prendre part au vote des résolutions afin d'éviter au bureau un travail de discrimination inutile.

Je vous indiquerai seulement maintenant, pour vous éviter de me poser une question à laquelle vous pensez certainement, que l'objet principal de cette assemblée extraordinaire concerne l'autorisation donnée au conseil d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'une somme de 50 millions de francs par l'incorporation de réserves. Les statuts primitifs et vos délibérations antérieures n'autorisaient, en effet, que la création d'actions à souscrire ou à libérer en numéraire.

Il nous a paru qu'il était nécessaire de vous demander la possibilité d'utiliser les dispositions du décret du 30 mars 1939.

Nous avons l'intention, si les circonstances nous le permettent, d'utiliser cette autorisation, à concurrence d'une partie du chiffre de 50 millions inscrit dans le nouvel article 9, par distribution d'actions gratuites.

Vous m'excuserez de ne pouvoir vous donner plus de détails sur une opération dont les modalités ne sont pas encore arrêtées et dont, vous le comprendrez, le principe lui-même demeure subordonné à l'évolution des événements dans la période qui vient.

### LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions ci-dessous sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution



L'assemblée générale, dans le but de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions légales actuellement en vigueur, décide d'y apporter les modifications suivantes :

Art. 9. Premier alinéa comme suit :

Le conseil d'administration est statutairement autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'une somme de 50 millions de francs pour le porter ainsi à 110 millions de francs, soit par création d'actions à souscrire et à libérer en numéraire, soit par la transformation en actions de tout ou partie des réserves disponibles appartenant aux actionnaires et ce aux époques, dans les proportions et aux taux et conditions qu'il jugera convenable, sans qu'il soit besoin d'une autorisation de l'assemblée générale.

Art. 9. — Quatrième alinéa modifié comme suit :

Dans toute augmentation par la création d'actions à souscrire en espèces, les propriétaires des actions composant alors le capital social à l'exception de ceux dont les titres ne seraient pas libérés des versements appelés, auront, à la souscription de la totalité des nouvelles actions, un droit de préférence proportionnel au montant de leurs actions.

Les actions non souscrites, en vertu de ce droit préférentiel, seront attribuées par préférence aux actionnaires ayant souscrit, à titre réductible, un plus grand nombre d'actions que celui leur revenant, d'après le montant de leurs actions anciennes et dans la limite de leurs demandes ; le conseil d'administration prendra toutes dispositions pour opérer, au mieux des intérêts de la société, le placement des actions qui ne seraient pas souscrites par les anciens actionnaires.

Ceux des propriétaires des actions qui n'auraient pas un nombre de titres suffisant pour obtenir une action dans les nouvelles émissions, pourront se réunir pour exercer leurs droits sans qu'il puisse jamais, de ce fait, résulter une souscription indivise.

Le droit de souscription préférentiel qui précède s'exercera conformément aux dispositions des décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935.

Art. 11. Modifié comme suit :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices réservés aux actionnaires à une part proportionnelle au montant de son nominal.

Art. 12. Deuxième alinéa modifié comme suit :

La cession de ces actions s'opère conformément à l'article 36 du Code de commerce par une déclaration de transfert signée du cédant, accompagnée, si les titres ne sont pas entièrement libérés, d'une acceptation de transfert signés du cessionnaire et remises à la Société avec le certificat nominatif. Les signatures du cédant, du cessionnaire ou de leurs mandataires, doivent être reçues sur le registre de transferts ou sur les feuilles préparées à cet effet.

Les titres sur lesquels les paiements échus ont été effectués sont seuls admis au transfert.

Art 24. intercaler entre l'avant.dernier et le dernier alinéa le texte suivant :

La faculté dont il est question à l'alinéa précédent deviendrait une obligation au cas où le nombre des administrateurs en exercice se trouverait inférieur à cinq.

Au cas où une nomination faite à titre provisoire par le conseil, ne serait pas ratifiée par l'assemblée générale, les délibérations du conseil auxquelles aurait participé le membre dont la nomination n'aurait pas été ratifiée, n'en resteront pas moins valables.

Art. 33 Remplacé par le texte suivant :

L'assemblée générale confère pour trois ans à un ou plusieurs commissaires associés ou non, les fonctions qui sont déterminées par les articles 32, 33 et 34 de la loi du 24 juillet 1867, et notamment celles de vérifier les livres, la caisse, le portefeuille et les

valeurs de la société, de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans, ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration.

Les commissaires sont soumis aux incompatibilités édictées par l'article 33 de la loi du 24 juillet 1867.

Un seul des commissaires peut opérer en cas d'empêchement, de démission, de refus ou de décès des autres.

Le où les commissaires reçoivent une rémunération dont l'importance est fixée par l'assemblée générale.

Si la société fait appel à l'épargne publique, l'un au moins des commissaires doit être choisi sur une liste établie par une commission siégeant au chef-lieu de la Cour d'appel dans le ressort de laquelle se trouve le siège social.

À la fin de l'exercice annuel, le ou les commissaires font un rapport à l'assemblée sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes et les énonciations du rapport présenté par les administrateurs ; ils font, en outre, un rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ils doivent remettre ces rapports au conseil d'administration, de manière que celui-ci, quinze jours avant la réunion de l'assemblée générale, puisse les tenir au siège social à la disposition des actionnaires.

Pendant tout le cours de l'année sociale, les commissaires ont le droit, quand ils le jugent convenable, de prendre communication des livres, d'examiner les opérations de la Société et de procéder à tous contrôles et vérifications.

Ils peuvent, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

Ils sont rééligibles.

Art. 35. Remplacer les deux derniers alinéas par le texte suivant :

Sous réserve des prescriptions légales et des dispositions de l'article 43 (assemblées extraordinaires réunies sur deuxième ou ultérieure convocation), les convocations aux assemblées générales sont faites seize jours au moins à l'avance par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social. Le délai de convocation peut être réduit :

1° À 8 jours au moins pour les assemblées ordinaires convoquées extraordinairement ou sur deuxième convocation, et pour les assemblées ayant à statuer sur les conclusions de rapports de commissaires aux apports ;

2° À 2 jours au moins pour les assemblées ayant à statuer sur la reconnaissance de la sincérité de déclarations notariées de souscription et de versement, ou à nommer des commissaires aux apports ;

Les actionnaires dont les titres sont nominatifs et qui en auront fait la demande, doivent être convoqués à leurs frais à toutes assemblées, par lettre expédiée dans le délai imparti pour la convocation de cette assemblée.

Les avis de convocation doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Art. 37. Modifié comme suit :

L'assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actions représentant le quart du capital social.

Si l'assemblée générale ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée à 15 jours d'intervalle de la première et elle délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents, mais seulement sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion. Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 39. — Les deux premiers alinéas modifiés comme suit :

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire, extraordinaire ou autre, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sauf dans les assemblées constitutives ou

assimilées, où chaque actionnaire ne peut avoir plus de 10 voix conformément à l'article 27 de, la loi du 24 juillet 1867.

Art. 42. — Premier alinéa modifié comme suit :

L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales ; elle entend également les rapports des commissaires sur la situation de la Société, sur le bilan et les comptes présentés par le Conseil, ainsi que sur les marchés visés à l'article 32 ci-dessus.

Art. 43. — La fin de l'article, à partir du septième alinéa inclus modifié comme suit :

Tous changements de l'objet social, notamment son extension ou sa restriction ;

Toutes modifications à la répartition des bénéfiques et de l'actif social ;

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Cette assemblée est soumise aux dispositions spéciales de la loi du 22 novembre 1913, modifiée par celle du 1<sup>er</sup> mai 1930 ; en conséquence, elle n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actions - représentant les trois quarts au moins du capital social, s'il s'agit de modifications à l'objet ou à la forme de la Société, et les deux tiers au moins du capital social dans tous les autres cas.

Dans tous ces autres cas si, sur une première convocation, l'assemblée n'a pas réuni le quorum des deux tiers du capital social, il peut être réuni une nouvelle assemblée qui délibère valablement avec le quorum de la moitié du capital social, puis, en cas d'échec de cette seconde assemblée, une troisième, où il suffit de la représentation du tiers du capital social. À défaut de ce quorum, la troisième assemblée peut être prorogée pour une date ultérieure deux mois au plus à partir du jour où elle avait été convoquée.

Ces deuxième et troisième assemblée, ainsi que l'assemblée prorogée, sont convoquées au moyen de deux insertions successives à une semaine d'intervalle, prescrites par la loi, faites tant dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires*, que dans le journal d'annonces légales du lieu du siège social, et le délai entre la date de la dernière insertion et celles de la réunion peut être réduit à six jours, le délai pour le dépôt des titres étant alors lui-même réduit à trois jours.

Le texte imprimé des résolutions proposées à toutes assemblées générales extraordinaires, réunies en vue de la modification des statuts, sera tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Nonobstant sa composition spéciale, l'assemblée générale extraordinaire pourra, néanmoins, valablement statuer sur toute autre question portée à son ordre du jour et qui serait de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement.

Art. 54. Remplacé par le texte suivant :

Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre les associés sur l'exécution des présents statuts, sont soumises à la juridiction de tribunaux compétents du lieu du siège social

En cas de contestations, tout actionnaire sera tenu de faire élection de domicile au lieu du siège social et toutes notifications et assignations seront valablement faites au domicile par lui élu, sans avoir égard au domicile réel.

À défaut d'élection de domicile, les notifications judiciaires et extrajudiciaires seront valablement faites au Parquet du Tribunal civil du lieu du siège social.

Le domicile élu formellement ou implicitement entraînera attribution de juridiction aux tribunaux compétents du lieu du siège social, tant en demandant qu'en défendant.

## Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour les faire déposer et publier partout où besoin sera.

---

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Même bureau.

205.441 actions sont présentes ou représentées

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions de nos statuts, nous soumettons, Messieurs, à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de votre Société au 31 décembre 1938.

#### Comment s'est déroulé l'exercice

La concession française a été calme pendant toute l'année 1938. Ainsi que nous l'avons déjà signalé l'année dernière, sa population s'est considérablement accru ; les constructions d'immeubles ont repris et de nouvelles usines, de petite et moyenne importance, se sont créées sur son territoire.

La progression des recettes, commencée à la fin de 1937, a continué en 1938 ; elle a été par rapport à l'année précédente, de 3 millions 496.183 p. chinois.

Le cours du dollar chinois, qui s'était régulièrement maintenu jusqu'à la fin de mars 1938 à environ 1 sh. 2 d., s'est alors brusquement abaissé à 10 d. La baisse a continué jusqu'en juin 1938 : à ce moment, elle s'est arrêtée et, depuis un an, le cours est restés voisin de 8 d. On sait que le gouvernement chinois a créé, en février 1939, un fonds de stabilisation des changes qui a reçu un soutien de l'Angleterre.

Une partie importante de nos dépenses d'exploitation étant effectuée en monnaie étrangère, la baisse du dollar a occasionné un accroissement de ces dépenses évaluées en dollars chinois.

Nous avons, dans ces conditions et parallèlement avec les Compagnies similaires de Services publics de la concession internationale, présenté à la municipalité française, une demande de relèvement. de tarifs. Après de longues négociations, ce relèvement nous a été accordé le 28 février dernier.

Les effets de la baisse du dollar chinois ne se sont fait sentir que sur les derniers mois de l'année 1938. D'autre part, le cours du franc a lui-même baissé. Il en est résulté que le cours moyen du dollar chinois pendant l'année 1938 (7 francs 181, a été peu différent de celui de l'année précédente (7 francs 26). Dans ces conditions, et malgré le maintien, pendant l'exercice 1938, de tarifs non encore relevés, la baisse du dollar chinois n'a pas eu d'effet sensible sur nos bénéfices d'exploitation, et n'a que partiellement atténué l'influence sur les recettes, de l'augmentation de la population. Par contre, l'exercice 1939 supportera intégralement les conséquences de la baisse du dollar chinois, mais bénéficiera du relèvement des tarifs.

Des contrats de change, passés avant la baisse du dollar chinois, nous ont permis de réaliser des bénéfices de change. Nous les avons mis à profit pour, d'une part, procéder, cette année encore, à des amortissements exceptionnels et, d'autre part — si toutefois vous approuvez notre proposition — porter de 9 à 25 millions de francs la Réserve pour extensions et réfections. Nous avons, en effet, dû entreprendre de très importants travaux neufs pour donner satisfaction à la demande accrue de la clientèle.

L'importance de ces travaux et les circonstances dans lesquelles ils ont été entrepris, ont été, ainsi que la baisse du dollar chinois et les relèvements obtenus par les Compagnies similaires de Services publics de la concession internationale, des

arguments légitimement invoqués par notre compagnie pour obtenir un relèvement de ses tarifs.

#### Bénéfices et dividende

Le solde bénéficiaire de 57.997.970 fr. 24, nous permet de vous proposer la distribution d'un dividende de 100 francs brut par action, au lieu de 75 francs l'année dernière, et le report. nouveau de 1.413.648 fr. 20, au lieu de 4.615.474 fr. 98 l'année dernière.

Au mois de décembre dernier, nous avons décidé de verser un acompte de 45 francs, sur lequel ont été retenus l'impôt cédulaire sur le revenu y afférent et, pour les actions au porteur, la moitié de la taxe de transmission due pour l'exercice 1938.

Si vous approuvez notre proposition, le solde du dividende sera de 55 francs brut et son paiement aura lieu, sous déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et, pour les actions au porteur, de la moitié de la taxe de transmission afférente à l'exercice 1938, à la date du 26 juin 1939.

#### Les principaux travaux exécutés en 1938

Nous vous donnons, ci-après, quelques indications sur les principaux travaux exécutés en 1938, qui sont, pour les raisons que vous savez, beaucoup plus importants que les travaux effectués au cours des exercices précédents.

Electricité. — La construction d'un nouveau centre de distribution à haute tension a dû être entreprise dans la partie ouest de la concession française.

Neuf nouveaux postes de transformation ont été construits et mis en service. Quatre autres étaient, fin décembre, en cours de construction.

Nous avons, de plus, installé sur le réseau, toute une série de transformateurs aériens de petite et moyenne puissance.

Des travaux importants d'extension et de renforcement des réseaux de distribution haute et basse tension se sont, d'autre part, poursuivis parallèlement.

Eaux. — L'augmentation rapide des besoins en eau de la concession française nous a mis dans l'obligation d'entreprendre l'extension de nos moyens de production.

Cette extension, dont la réalisation demandera au moins deux ans, comporte, pour l'usine des eaux de Tonkadou, la création d'une nouvelle prise au fleuve et l'installation d'une nouvelle série de filtres rapides avec deux bassins de sédimentation. La capacité de production de cette usine sera ainsi portée à 160.000 mètres cubes par jour.

Notre réseau de distribution devra être développé en conséquence. Au cours de l'exercice dernier, nous avons déjà renforcé ce réseau pour répondre à la demande de notre clientèle.

Transports en commun. — Pour satisfaire aux besoins accrus de notre exploitation de transports en commun, nous avons été amenés :

À construire et mettre en service trois nouvelles remorques de tramways ;

À commander 10 nouveaux raillies-cars, ceci indépendamment des 10 véhicules mis en service au cours de l'année 1938 ;

Enfin, à commander successivement 33 nouveaux autobus à moteurs Diesel, ce qui portera à 63 le nombre des véhicules du dernier modèle. Sur ce nombre, 53 sont déjà en service : les 10 autres sont en cours de construction.

Par suite de l'augmentation du nombre de nos voitures de transports en commun, nous avons été dans l'obligation de réaliser une nouvelle extension des bâtiments de nos dépôts de Lokawei.

#### Renseignements statistiques

Nous vous donnons, ci-après, les renseignements statistiques comparatifs des deux derniers exercices :

	1937	1938
Electricité :		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	38.761	41.826
Nombre de kWh émis en H.T.	60.109.178	70.197.373
Nombre de kWh distribués en B.T. à la clientèle	38.743.454	53.776.185
Recettes (en dollars chinois)	5.139.300	6.244.747
Eaux :		
Nombre d'abonnés au 31 décembre	12.689	14.847
Nombre de mètres cubes émis	22.638.531	30.263.838
Nombre de mètres cubes distribués à la clientèle	19.745.981	27.176.765
Recettes (en dollars chinois)	2.322.995	3.261.075
Transports en commun :		
Nombre de voyageurs transportés	50295125	81.717.177
Recettes (en dollars chinois)	2.190.038	3.642.694
Total des recettes d'exploitation (en dollars chinois)	9.652.333	13.148.516

### Répartition des bénéfices

Déduction faite de 11.384.300 fr. 45 consacrés aux amortissements (contre 11.548.279 francs 07 en 1937), de 1.463 539 francs 12 de frais généraux et de 229.382 francs 79 d'impôts (contre 1.024.773 francs 33, au total, en 1937), le solde du compte de Profits et Pertes est de 57 millions 997.970 francs 24.

Nous n'avons aucun prélèvement à effectuer pour la réserve légale dont le montant actuel représente 10 % du capital social.

Nous vous proposons de répartir comme	
suit le solde bénéficiaire de	57.997.970 24
Dividende statutaire de 15 francs par action	6 000 000 00
Solde disponible	51.997.970 24
10 % de ce solde au conseil	5.199.797 02

Reste	46.798.173 22
Solde reporté de 1937	4.615.474 98
Ensemble	51.413.648 20
Dividende supplémentaire de 85 francs par action	34.000.000 00
Reste	17.413.648 20
Nous vous demandons d'affecter à la réserve pour extensions et réfections, de façon à la porter à 25 millions de fr., à une somme de	16.000.000 00
et. de reporter à nouveau le solde, soit	1.413.648 20

#### Questions à l'ordre du jour

Au mois de décembre dernier, nous avons eu la douleur de perdre notre collègue, M. J. Courcelle, président de notre conseil de 1922 à 1938. M. Courcelle a mis, pendant plus de quinze ans, toute son intelligence et son activité au service de notre compagnie. Nous garderons le souvenir reconnaissant des éminents services qu'il nous a rendus et vous vous associerez certainement à nous pour renouveler à sa famille l'expression de notre douloureuse sympathie.

Nous vous demandons, d'autre part, de donner à la succession de M. Courcelle *quitus* de sa gestion.

Usant de la faculté que nous donne l'article 24 des statuts, nous avons appelé à siéger parmi nous M. Jules Aubrun. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

D'après le roulement établi en conformité de l'article 23 des statuts le mandat de M. Lambert Jadot vient à expiration cette année.

Nous vous demandons de bien vouloir le lui renouveler.

Nos commissaires aux comptes ayant été, l'an dernier désignés pour trois ans, il n'y a pas lieu cette année, de procéder à leur nomination

Après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes, vous aurez à statuer sur les diverses résolutions que comporte l'ordre du jour. ;

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

ACTIF	
Apports	Mémoire
Frais de premier établissement	
Electricité-production	29.636 160 58
Electricité-distribution	18.580.397 57
Transports en commun	19.062.502 02
Eaux :	
Comptes contractuels	51.051.792 84
Compte spécial	1.492.897 02
Magasin général	11.588.588 69
Commandes en cours d'exécution et marchandises en route	3.966 320 16
Débiteurs divers	5.105.840 22

Taxes fiscales à récupérer	1.861.465 63
Acompte versé sur dividende exercice 1938	18.000.000 00
Mobilier du siège social	1 00
Terrains et maisons	6.262.855 52
Espèces en caisse et en banques	52.464.741 31
Portefeuille	118.001 00
	<u>219.191.563 56</u>
PASSIF	
Capital actions	100.000.000 00
Réserve légale	10.000.000 00
Réserve pour extensions et réfections	9 000.000 00
Réserve pour accidents	1000000
Provision pour fluctuations de change	20.000.000 00
Créditeurs divers	14.632.191 19
Taxes dues à l'Enregistrement	1.945.927 15
Profits et pertes :	
Solde reporté de 1937	4.615.474 98
Bénéfices de l'exercice 1938	57.997.970 24
	<u>219.191.563 56</u>

### Compte de Profits et Pertes

DÉBIT	
Frais généraux	1.463.539 12
Impôts	229.382 79
Amortissement sur Frais de premier établissement	11.384.300 45
Solde bénéficiaire	57.997.970 24
	<u>71.075.192 60</u>
CRÉDIT	
Bénéfices nets d'exploitation(dollars 8.321.411,47)	57.775.469 62
Intérêts, bénéfices de changes et produits divers	11.299.722 98
	<u>71 075.192 60</u>

ALLOCUTION de M. Jean TANNERY,  
président du conseil d'administration

Je n'ai que peu de chose à ajouter, Mesdames, Messieurs, au rapport qui vient de vous être lu.

Vous souhaiteriez, cependant sans doute, avoir quelques lumières sur la situation actuelle de la Compagnie, et sur son proche avenir ; la baisse du dollar chinois, la



prolongation de la guerre sino-japonaise, les incidents récents de Tientsin et leurs répercussions possibles dans d'autres régions. de la Chine ne sont assurément pas sans vous préoccuper comme nous-mêmes.

Il ne m'appartient pas, et je n'en ai pas le moyen, d'examiner ici comment pourront évoluer en Extrême-Orient les relations des divers groupes de puissances qui s'opposent dans le monde, et le retentissement possible des événements d'Europe sur la politique du Japon en Chine. Mais je veux croire que la raison finira par l'importer ; la guerre n'a jamais procuré la prospérité, et si ce n'est pas la raison qui oriente les gouvernements vers un équilibre pacifique, l'instinct des peuples qui veulent vivre l'emportera sur les forces mauvaises. Shanghai, puisque c'est Shanghai qui nous intéresse aujourd'hui, en est bien un exemple : Malgré toutes les difficultés, malgré tous les obstacles, en dépit d'une réduction considérable du mouvement commercial, l'activité continue et notre Compagnie n'a pas cessé jusqu'à présent d'en bénéficier.

Il est aussi difficile de faire des prévisions sur le sort de la monnaie ; mais il est impossible qu'à la longue l'équilibre économique, comme l'équilibre politique ne se rétablissent pas, et en ce qui concerne notre entreprise, l'ajustement des tarifs ne pourra que suivre, comme il a déjà été fait les modifications des prix corrélatives au mouvement du dollar.

En tout cas, les recettes de notre Exploitation ont continué à progresser, au cours des cinq premiers mois de l'exercice 1939, dans des conditions qui nous permettent d'augurer de l'avenir avec calme ; vous pouvez être assurés que nous ferons de notre mieux pour mériter votre confiance en défendant vos intérêts de toute notre énergie. Sans faire preuve d'un optimisme aveugle, le reste persuadé que nous y parviendrons..

## LES RÉOLUTIONS

Les résolutions ci-dessous, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité :

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, adoptant les termes desdits rapports, approuve les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1938, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les propositions de répartition des bénéfices formulées par le conseil d'administration.

### Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale fixe le dividende pour l'exercice 1938 à 100 francs par action.

Un acompte de 45 fr. ayant déjà été mis en paiement en décembre 1938, le solde du dividende ressort à 55 fr.

Ce solde sera payable, sous déduction des impôts et taxes en vigueur, sur présentation des certificats pour les actions, nominatives et contre détachement du coupon n° 48 pour les actions au porteur, à partir du 26 juin 1938.

À Paris, à la Banque de l'Union Parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, et à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann.

En Belgique, à la Banque de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, à Bruxelles, et à ses succursales et agences.

L'assemblée générale approuve l'affectation d'une somme de 16 millions de francs au compte « Réserve pour extensions et réfections et décide le report à nouveau du solde disponible des bénéfices s'élevant à 1 1.413.648 fr 20.

### Troisième résolution

L'assemblée générale donne à la succession de M. Joseph Courcelle *quitus* de la gestion de ce dernier.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. Jules Aubrun, dont les pouvoirs d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1941.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans, conformément à l'article 23 des statuts, le mandat de M. Lambert Jadot, administrateur sortant, dont les pouvoirs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1944.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et après avoir entendu le compte rendu spécial prévu par cet article, approuve les opérations faites par la Société avec les Etablissements dans lesquels certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects.

Elle donne aux administrateurs, pour l'exercice 1939, les autorisations prévues par la loi précitée.

\*  
\*     \*

#### Montant net du coupon

Actions nominatives :	
Impôt de 18 %	45 10
Impôt de 27 %	40 15
Actions au porteur	38 20
<hr/>	

#### M. JEAN TANNERY EST MORT

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juillet 1939)

Nous apprenons avec regret la mort, survenue ce matin à 9 heures, de M. Jean Tannery, grand officier de la Légion d'honneur, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien directeur de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Jean Tannery, après de brillantes études littéraires, entra dans l'administration : à vingt-cinq ans. il était nommé chef adjoint du Parquet de la Cour des comptes ; c'est dans cette administration qu'il fit d'abord sa carrière ; il était conseiller référendaire — après avoir accompli diverses missions en Amérique du Sud — quand la guerre éclata.

En 1923, il était nommé directeur de la comptabilité publique au ministère des Finances ; deux ans plus tard il prenait la direction de la Caisse des Dépôts et Consignations et y révéla de telles qualités que M. Poincaré lui demanda de diriger également la Caisse d'amortissement dont il fit un organisme d'une exceptionnelle solidité.

En 1935. M. P.-E. Flandin le nomma gouverneur de la Banque de France.

On sait dans quelles conditions il abandonna ce poste en 1936. Depuis la fin de 1937. M. Jean Tannery présidait le conseil d'administration de la Banque de l'Union Parisienne, et celui de la Compagnie des Tramways de Shanghai. Il était, en outre, vice-

président de la Banque hypothécaire franco-argentine et membre du conseil d'administration de diverses autres sociétés financières ou industrielles.

M. Jean Tannery n'avait que 58 ans.

---

Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1939)

Faisant usage de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée extraordinaire du 21 juin, le conseil d'administration de la Compagnie française de Tramways et éclairage électriques de Shanghai a décidé, dans sa séance du 19 octobre, de porter le capital social de 100 à 125 millions, par incorporation de réserves disponibles et distribution d'actions à titre gratuit, à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes, ces actions nouvelles portent jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1940.

La Société a pris en charge l'impôt sur le revenu afférent à cette opération sur la base du taux le plus élevé ; une bonification en espèces sera payée aux actionnaires bénéficiant du taux réduit.

La délivrance des actions nouvelles sera effectuée pour les actions au porteur, contre remise de quatre coupons n° 49 La période de négociation des droits et la date de la remise des actions nouvelles seront fixées aussitôt l'accomplissement des formalités légales.

---

*Paul Charles Louis Marie Joseph BAVIÈRE, président*

Né à Arras, le 5 février 1880.

Fils d'Augustin, Henri, Marie, Joseph Bavière et de Marie Noémie Adeline Asselin.

Marié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 22 mai 1909, avec Marie Juliette Antoinette Cheuvreux.

---

Licencié en droit, HEC.

Entre à la Banque de l'union parisienne (1906), directeur (mai 1919), directeur général (déc. 1922), administrateur (1929), vice-président délégué (1937), président-directeur général (1939-1951).

Administrateur de Gaz et eaux,  
Forges et aciéries de Huta-Bankowa,  
Banque franco-polonaise,  
Banque commerciale africaine (mai 1925),  
Caisse de prêts fonciers et industriels,  
Docks et entrepôts du Havre,  
Banque hypothécaire franco-argentine,  
Régie co-intéressée des tabacs et tombacs,  
Compagnie marocaine...

---

Chevalier de la Légion d'honneur du 19 fév. 1919 (min. Finances) :  
secrétaire de la commission des changes.

Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1924 (min. Finances) :  
secrétaire général de la Banque de l'union parisienne.

Décédé à Mesland (Loir-et-Cher), le 10 août 1951.

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 568 :

Tramways et éclairage électriques de Shanghai

Conseil : P. Bavière, pdt ; R. Thion de la Chaume, v.-pdt ; J. Aubrun, P. Baudouin, A. Bougenot, A. Bungener, L. Jadot, A. Luquet, P. Mirabaud.

Commissaires des comptes : MM. R. Laënnec, comte de Vaux. Suppl. : Brichant.

---

Un ministre très occupé

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mai 1940)

M. Paul Baudouin est nommé sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil, secrétaire du cabinet de guerre.

La personnalité de M. Baudouin, qui est connue de tous les coloniaux, a été souvent, depuis quelques années, mise en vedette au carrefour où le financier rejoint la politique. M. Baudouin, directeur général de la Banque de l'Indochine, est, en outre, administrateur du Crédit foncier de l'Ouest-Africain, d'Air France, de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, de la Société indochinoise d'électricité, de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai](#), de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, et de la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar.

---

Tramways et éclairage électriques de Shanghai  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1940)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 27 juin, en vue d'approuver les comptes de 1939 et de fixer le dividende — à son chiffre annoncé de 80 fr. brut contre 100 — en même temps qu'une assemblée extraordinaire appelée à ratifier les modifications apportées aux statuts, notamment à l'article 7, par le conseil d'administration dans sa séance du 19 octobre dernier.

Ces modifications ont trait à l'augmentation du capital de 100 à 125 millions, par distribution d'une action gratuite nouvelle pour quatre anciennes, et à la marge d'émission qui est laissée au conseil, marge ramenée de ce fait de 50 à 25 millions. Cette ratification est demandée pour obtenir la cotation des actions nouvelles.

---

*Yves-Robert-Louis* DUCREST,  
directeur (1941-1946, 1948-1953)

Né à Grenoble, le 4 février 1900.

Fils de *Pierre* Barthélémy Philibert Ducrest (1869-1932) — polytechnicien, capitaine d'artillerie, inventeur du 75 de montagne, puis ingénieur hydraulicien à Grenoble : membre du conseil de surveillance de la Banque du Dauphiné, administrateur de la Société d'endiguement et de chutes du Var inférieur (1912), de la Société hydro-électrique Drac-Romanche (1916), de D.S.N. (1918) : taille d'engrenage, petite mécanique, des Forces motrices de la Tarentaise (1918), de la Société d'études des chutes de la Moyenne-Isère (1921), d'Électrobloc (1924) : voitures électriques, et de sa suite, la Traction électrique moderne (1929), à Lyon, de la Société du barrage de Séchillienne (1925) — et de Marie-Louise Perrin.

Frère de Paul Ducret (1901), ingénieur des travaux publics en Annam (1924), puis en Algérie (1931)

et de Marie-Thérèse Ducrest (M<sup>me</sup> Guy Bergerand, officier de carrière).

Marié à Marguerite Gallois (Nhatrang, 1910-Clamart, 2011), fille de Robert Gallois, de l'Institut Pasteur de Nhatrang.

Dont :

Marie-Suzanne Ducrest (Hué, 15 déc. 1934)

---

Polytechnicien.

Ingénieur des travaux publics de l'Indochine (décembre 1923-décembre 1933).

Administrateur des Services civils de l'Indochine (janvier 1934-août 1939) : résident à Faifo, puis à Quang-Nam. Achève la soumission de la dernière tâche blanche du pays moï.

Mobilisé en France (septembre 1939- août 1940).

Détaché auprès de la Cie française des Tramways de Shanghai (février 1941-août 1946) : aide clandestine aux internés belges, anglais et américains.

Chef de la délégation française des réparations et restitutions au Japon (1947-1948).

De nouveau directeur de la Cie française des Tramways de Shanghai (mai 1949 -novembre 1953, date de la saisie) : assure l'évacuation des cinquante agents français et de leurs familles

Président de l'Alliance française de Chine.

Représentant de la Compagnie française des pétroles au Japon (1954-1959).

---

Officier du Dragon d'Annam (août 1934).

Croix de guerre 1939-1945.

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 août 1949 (ministère des Affaires étrangères) : directeur de la Cie française de tramways et d'éclairage de Shanghai.

Officier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1960 (ministère des Affaires étrangères) : chef de la division d'Extrême-Orient de la Compagnie française des pétroles à Tokio.

Décédé le 25 janvier 1964.

Cie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
(*Le Journal*, 8 septembre 1941)

Les comptes de l'exercice 1940 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 25 septembre se soldent par un bénéfice de 12.510.546 francs contre 44.067.645 francs en 1939. Le conseil proposera, d'une part, la distribution du dividende statutaire de 15 francs par action prélevé sur les résultats de l'exercice 1940, le solde de ceux-ci étant

affecté à une « provision pour travaux » ou reporté à nouveau, et, d'autre part une répartition supplémentaire de 15 francs par action prise sur le report des exercices précédents. Rappelons que la répartition de l'exercice 1939 avait été de 55 francs par action.

---

TRAMWAYS ET ECLAIRAGE  
ELECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*Le Journal des débats*, 30 septembre 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1940 et décidé :

1° La répartition, à la date du 1er octobre, du dividende statutaire de 15 fr. brut supportant, pour les actions au porteur, la totalité de la taxe de transmission afférente à l'exercice ;

2° L'inscription à une date à fixer ultérieurement par le conseil, d'une somme de 15 francs brut prise sur les reports à nouveau des exercices antérieurs

4° Le report à nouveau d'une somme de 5.310.736 fr. 64.

Dans son allocution, le président du conseil d'administration a annoncé qu'un avenant au cahier des charges avait été conclu en vue de modifier certaines situations dont les conséquences pouvaient devenir tragiques pour la Compagnie.

Il ne faut pas oublier que les recettes sont en monnaie chinoise, qu'une partie des dépenses est fonction de la monnaie américaine et que la différence, pour la plus grande partie, doit être convertie et transférée en monnaie française.

D'après le nouveau statut, les tarifs de base ont été augmentés et varieront désormais suivant des index d'ores et déjà en vigueur ; par contre, il a été consenti à la municipalité de la concession française, de substantiels avantages pécuniaires.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE DE SHANGHAI  
(*Le Journal*, 29 juin 1942)

Bénéfice de l'exercice 1941 : 12.828.305 fr. c. 12.510.546 fr. pour l'exercice précédent. Dividende proposé à l'assemblée du 30 juillet : 25 fr. par action.

---

TRAMWAYS DE SHANGHAI  
(*Le Journal*, 20 juillet 1942)

Bénéfices nets de l'exploitation en 1941 : 29.511.736 fr. contre 28 millions 694.266 fr. précédemment, correspondant à 14.742.900 dollars chinois contre 11.166.865. Bénéfice net : 12.828.303 fr. contre 12.510.546 fr. Total disponible, y compris le report antérieur, 18.139.040 fr. contre 25 millions 311.791 fr. Dividende proposé : 25 fr. par action contre 30 fr. Cette répartition comprend 15 fr. de dividende et 15 fr. de prélevés sur le report antérieur.

---

Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai  
(*Le Journal*, 3 août 1942)

Tenue sous la présidence de M. Paul Bavière, l'assemblée ordinaire du 30 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1941 présentant un solde créditeur de 29.765.413 fr. contre 29.039.297 francs pour l'exercice précédent. Après déduction des frais généraux et impôts et de l'amortissement sur frais de premier établissement, le bénéfice net s'élève à 12.828.303 fr. contre 12.510.546 fr.

Le dividende fixé à 25 francs brut par action sera mis en paiement à partir du 5 août à raison de 17 fr. 50 au nominatif et de 13 francs au porteur.

MM. Jules Aubrun et Paul Baudouin ont été réélus administrateurs.

*Quitus* de sa gestion a été donné à M. André Bougenot.

---

NOTES ET INFORMATIONS  
Le dollar chinois  
et les Tramways de Chang-Haï  
(*Le Temps*, 3 août 1942)

Le rapport soumis à l'assemblée générale de la Compagnie française des Tramways de Chang-Haï, qui s'est tenue ces jours-ci sous la présidence de M. Paul Bavière, et qui a voté le dividende de 25 francs par action, signale que le dollar chinois du gouvernement de Tchoung-King était resté, l'an dernier, la monnaie d'usage à Chang-Haï et, en particulier, celle des tarifs de la compagnie. Son cours en dollars des États-Unis avait continué à fléchir pendant l'exercice pour passer de 5 cents 1/2 au début de l'année à 2 cents 1/2 au mois de novembre. À partir du mois de décembre, le dollar chinois n'a plus été coté à Chang-Haï en dollars américains. Depuis cette date, le dollar chinois du gouvernement de Nankin, rattaché au bloc yen, a peu à peu supplanté le dollar chinois de Tchoung-King, qui, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1942, n'a plus cours à Chang-Haï. Les tarifs de la compagnie sont actuellement fixés en dollars de Nankin.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS  
ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
(*Les Assemblées générales*, 7-14 août 1943)  
(*Paris municipal*, 8 août 1943)

L'assemblée du 22 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1942 faisant ressortir, après affectation de 15.046.722 fr. aux amortissements, un bénéfice net de 18 millions 602.240 francs contre 12.828.303 fr. en 1941. Elle a fixé le dividende à 35 fr. brut payable à partir du 28 juillet 1943.

L'exploitation de la Compagnie s'est poursuivie en 1942 dans des conditions assez satisfaisantes. Malgré les restrictions imposées à la consommation qui ont affecté les ventes d'électricité, les recettes brutes exprimées en dollars chinois du Gouvernement de Nankin ont été sensiblement supérieures à celles de l'année précédente, les relèvements de tarifs résultant de l'avenant de 1941 ayant joué pleinement en 1942. Mais cet accroissement de recettes a été, en grande partie, absorbé par l'augmentation des dépenses d'exploitation et par des affectations à des comptes de prévoyance.

Le rapport du conseil signale aux actionnaires deux questions importantes : la demande de cession de groupes électrogènes présentée par les autorités japonaises et la rétrocession à la Chine de la concession française de Shanghai.

Avant de passer au vote des résolutions, le président a indiqué que les pourparlers relatifs à ces deux questions se poursuivaient activement mais qu'il n'était pas en



mesure de préciser les effets que la rétrocession de la Concession ne peut manquer d'exercer sur le fonctionnement des exploitations de la Compagnie.

En remplacement de M. A. Bungener, décédé, elle a nommé administrateur M. Y. Droz <sup>22</sup>.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 585 :

Tramways et éclairage électriques de Shanghai

Conseil : P. Bavière, pdt ; M. Borduge <sup>23</sup>, v.-pdt ; J. Aubrun, P. Baudouin, L. Jadot, A. Luquet, G. Levet <sup>24</sup>, Y. Droz.

Commissaires des comptes : MM. R. Laënnec, comte de Vaux. Suppl. : Breton.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 619 :

Tramways et éclairage électriques de Shanghai

Conseil : P. Bavière, pdt ; M. Borduge, v.-pdt ; J. Aubrun, A. Luquet, G. Levet, J.-H. Haessaerts <sup>25</sup>.

Commissaires des comptes : MM. R. Laënnec. Suppl. : Breton.

---

#### COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI

*(L'Économiste européen, 13 mars 1949)*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis le 24 février 1949, sous la présidence de M. Paul Bavière, a approuvé les comptes de l'exercice 1947, se soldant par un bénéfice net de 25 millions 014.318 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs brut par action ; il a été reporté à nouveau 22.186.936 francs.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Jules Aubrun, et ratifié les nominations de MM. Henri Lafond, Pierre Lion, André Bussy et Robert d'Eichthal.

Le dividende est payable, à raison de 24 francs net par titre, depuis le 10 mars 1949.

---

#### BOURSE DE PARIS MARCHÉ OFFICIEL COMPTANT

*(L'Information financière, économique et politique, 28 décembre 1949)*

Les TRAMWAYS DE SHANGHAI reviennent de 515 à 510. Étant donné les circonstances, le rapport qui a été présenté par le conseil à l'assemblée offre un intérêt tout particulier. Les précisions qu'il a apportées aux actionnaires sont d'ailleurs

---

<sup>22</sup> James Adolphe Yvan Amez-Droz (Paris X<sup>e</sup>, 11 janvier 1888-Paris, XVII<sup>e</sup>, 5 juillet 1976) : frère d'Henriette Amez-Droz (M<sup>me</sup> Alexandre Bungener). Administrateur délégué des Parfums Houbigant, administrateur des Brasseries de la Meuse (1930) et successeur de son beau-frère à la Banque de l'Union parisienne (septembre 1937).

<sup>23</sup> Marcel Borduge (1883-1912) : président de la Banque de l'Indochine (1936-1941). Voir [encadré](#).

<sup>24</sup> Georges Henri Levet (Paris XVIII<sup>e</sup>, 4 février 1900-Paris VI<sup>e</sup>, 26 juillet 1948) : administrateur délégué des Usines Chausson, administrateur de la Banque de l'union parisienne (jan. 1939) et des Éts Poliet et Chausson (juin 1942). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 février 1938, p. 2372).

<sup>25</sup> Haessaerts : successeur de Lambert Jadot comme représentant de la Société générale de Belgique.

réconfortantes pour ce qui concerne la situation présente et, si l'on devait se placer dans l'hypothèse envisagée par le conseil où les circonstances deviendraient « dramatiques », là encore il est intéressant d'avoir la confirmation que les éléments d'actif, en dehors de ceux immobilisés à Shanghai, restent évalués à leur prix de revente.

---

BOURSE DE PARIS  
PARQUET  
COMTPANT

*(L'Information financière, économique et politique, 24 juin 1950)*

Le mouvement de reprise amorcé depuis quelque temps par TRAMWAYS DE SHANGHAI, qui s'est échangée à 479, semble pouvoir s'expliquer assez facilement par le fait que les aléas nés de la situation en Chine avaient entraîné en Bourse une dépréciation que l'on pouvait considérer comme excessive. En effet, indépendamment des actifs possédés à Shanghai et en France, la situation de la société reste forte. Enfin, la reprise des relations internationales du grand port d'Extrême-Orient ne peut avoir que des influences favorables sur l'activité de la compagnie.

---

BOURSE DE PARIS  
PARQUET  
COMTPANT

*(L'Information financière, économique et politique, 15 novembre 1950)*

Les TRAMWAYS DE SHANGHAI poursuivent leur repli à 315. Dans la conjoncture actuelle, il apparaît que l'on attache plus d'importance à la tension en Extrême-Orient et à la nationalisation de la société réalisable dans deux ans qu'à la valeur du portefeuille de la société qui est réelle.

---

LE SORT DES BIENS  
AMÉRICAINS  
EN CHINE COMMUNISTE

Avoirs gelés mais partiellement débloqués

*(L'Information financière, économique et politique, 20 janvier 1951)*

---

BOURSE DE PARIS  
PARQUET  
COMTPANT

*(L'Information financière, économique et politique, 7 mars 1951)*

En septembre 1950, le gouvernement communiste de la Chine déclarait que, d'ici deux ans, toutes les entreprises d'intérêt public appartenant à des sociétés étrangères seraient nationalisées. Ce délai n'est donc point encore atteint pour les TRAMWAYS ET ÉLECTRICITÉ DE SHANGHAI. Les cours actuels ne s'en prêtent pas moins à une certaine

reprise, car ils ne tiennent qu'insuffisamment compte des avoirs possédés par la Société en dehors de la Chine. La forte avance de la séance précédente a suscité des prises de bénéfiques, sans grand dommage d'ailleurs pour le cours à 404 contre 415.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS  
ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE SHANGHAI  
[Desfossés 1956/416]

CONSEIL :

Letondot (Charles)[BUP], 122 (Banque des pays de l'Europe centrale), 137 (dg Banque de l'Union parisienne), 223 (pdg Bq hypo. fr.-argentine), 361 (Tanger-Fez), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 540 (Centrale p. l'industrie), 569 (Minière du Congo frs), 1044 (Mécano), 1126 (Chausson), 1342 (Gaz et eaux), 1743 (Soc. française p. le comm. avec les colonies et l'étr.), 2013 (Primistères).

Aubrun (Jules)(1881-1959)[X-1900, ing. mines, 1913, Donetz, 1919 Creusot, 1929-1939 ing.-conseil Lazard > adm. Batignolles-Châtillon\*, pétroles, Citroën, Messageries maritimes (1939), Corsid sous l'Occup., adm. Cie transp. océaniques (AEC 1951), 1954 pdt SOLLAC], 127 (adm. 1944, v.-pdt 1950 BPPB), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 997 (SACM), 1054 (Spiros), 1094 (Citroën), 1529 (v.-pdt Norsk-Hydro).

Bussy (André)(1882-1964), 227 (Bq fr.-chinoise), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 296 (pdt COGISA), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 1793 (pdt SIFA).

Eichthal (Robert d')[Mirabaud](fils de William d'Eichthal et Marguerite Mirabaud), 137 (BUP), 185 (Reports et dépôts), 226 (Santa-Fé), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 419 (pdt Automobiles de place), 607 (liquid. Boleo), 698 (Frse des carburants), 742 (pdt Affinage de métaux), 907 (Louvroil-Montbard-Aulnoye), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO).

Hassaerts (Jean-Marie), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai).

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines. Avril 1942 : secr. gén. à l'énergie. Assassiné, probablement par l'OAS), 123 (Bq fr.-pol.), 137 (pdt BUP), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 454 (SCAC), 568 (pdt hon. Ass. minière), 585 (Ouenza), 590 (pdt Djebel-Djerissa), 593 (pdt Mokta)(1953-1963), 608 (pdg Huaron), 685 (Canadian Petrofina Ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1179 (EDF), 1365 (Péchiney), 1433 (v.-pdt Gafsa), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Lion (Pierre)(X, 1896-1977)[fils de Louis (BUP), repr. BUP, puis (1947) Schneider. Père de Robert (CDC)] [x/oo], 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 432 (Transp. urbains+ruraux), 568 (Ass. minière), 569 (pdt Minière Congo frs), 653 (Vieille-Montagne), 881 (v.-pdt Métallurgique Normandie), 943 (Ateliers+chantiers de F), 946 (Forges et ch. Gironde), 957 (repr. Schneider depuis 1952 au Groupement indus. sid.), 1039 (Saviem), 1527 (Potasas ibericas).

Luquet (André)[BUP], 74 [Foncière-Transports accidents], 107 (v.-pdt BAO), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai).

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 416 (Tramways+éclairage électriques Shanghai), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donai 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)...

DIRECTEUR GENERAL :

Laënnec (R.), 156 (comm. cptes Caisse gén. prêts fonciers + indus.), 185 (comm. cptes Reports et dépôts), 416 (comm. cptes Tramways+éclairage électriques Shanghai).

Denoix (J.-L.), 416 (dg Tramways+éclairage électriques Shanghai).

COMMISSAIRES ALX COMPTES :

Gouron (Ch.), 223 (comm. cptes Bq hypo fr.-argentine), 416 (comm. cptes Tramways+éclairage électriques Shanghai), 1537 (comm. cptes Ardoisière de l'Anjou), 1758 (comm. cptes Cie marocaine), 2078 (comm. cptes Clause).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 16, rue Le-Peletier. Tel. : TAI. 95-40.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 21 juillet 1906, pour une durée de 60 ans.

OBJET : Exploitation des services d'électricité, d'eau et de transports en commun dans l'ancienne concession française de Shanghai.

CAPITAL SOCIAL. : 375 millions de fr., divisé en 150.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 3 millions, porté à 4.200.000 en octobre 1907, à 8 millions en mai 1914, à 12 millions en 1920, à 15 millions en 1923, à 20 millions en 1924, à 30 millions en juin 1925. En même temps a eu lieu une répartition de 10 millions par prélèvement sur les réserves. Porté en juin 1928 à 40 millions, en mai 1928 à 50 millions, en 1929 à 75 millions par la création de 100.000 actions nouvelles (1 nouvelle pour 3 anciennes) et à 100 millions en octobre 1931 par l'émission de 100.000 actions nouvelles (1 nouvelle pour 3 anciennes). En

1939, porté à 125 millions son incorporation de réserves (distr. d'une action gratuite pour 4 anciennes).  
 Porté en 1947 à 375 millions par élévation du nominal de 250 à 500 fr. et par création de 250.000 actions nouvelles de 500 fr. réparties. gratuitement (1 pour 2).

Titres regroupés en actions de 2.500 fr., à partir du 20 octobre 1952.

ASSEMBLEE GENERALE : En juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve. 6 % aux actions. Sur le surplus: 10 % au conseil et 90 % aux actions, sauf affectation aux réserves.

LIQUIDATION : Remboursement du capital. Le solde aux actions, sauf prélèvement au profit du Conseil.

SERVICE FINANCIER : Paris, B.U.P., Banque de l'Indochine.

TRANSFERTS : B.U.P.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 41.

Notice SEF : CH 393.

	Produit brut	Amort.	Bénéf. net	Bénéf. distribué	Divid. par act.
	(En 1.000 fr.)				(en fr.)
1942	35.690	15.046	18.602	18.610	35
1943	36.525	9.993	24.208	24.170	45
1944	31.024	7.441	21.222	21.372	40
1945	12.290	6.640	3.008	7.500	15
1946	56.792 (2)	(2)	52.562	32.006	55
1947	31.971	—	25.014	22.626	30
1948	18.807	—	1.271 (1)	—	
1949	191.442 (1)	—	209.600 (1)	—	
1950	85.308 (3)	—	68.020	—	
1951	103.065	—	91.378	—	
1952	114.543	68.209 (4)	29.287	—	
1953	—	91.378	—	—	—
1954	—	—	—	—	

(1) Perte.

(2) Depuis 1946, le produit brut est indiqué amortissements déduits.

(3) Par suite de la réévaluation du magasin à Shanghai.

(4) Amortissements supplémentaires de l'exercice.

#### BILANS AU 31 DECEMBRE

	1948	1949	1950	1951	1952
	(En 1.000 fr.)				
PASSIF					
Capital	375.000	375.000	375.000	375.000	375.000
Réserves et provisions	850.064	826.167	616565	684586	775.964

Dette flottante	256.547	362.156	478301	577810	532.787
Bénéfices	—	—	68020	51378	29.287
	<u>1.481.611</u>	<u>1.563.323</u>	<u>1.537.976</u>	<u>1.728.774</u>	<u>1.713.038</u>
ACTIF					
Immobilisé	630.816	716.979	715.734	701.486	544.481
Réalisable					
Stocks commandes en cours	404.969	257.074	425.620	484.536	544.481
Débiteurs	196.645	172.265	234.285	344.557	295.375
Disponibles	218.910	207.465	162.337	198.195	260.447
Perte	1.271	1.209.600	—	—	—
	<u>1.481.611</u>	<u>1.563.323</u>	<u>1.537.976</u>	<u>1.728.774</u>	<u>1.713.038</u>